

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴷⵓⵏⵏⵉⵜ | ⵙⴱⵏⵓⵙ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN

Situation socioéconomique des réfugiés au Maroc : Analyse des résultats de l'Enquête de 2022

**Situation socioéconomique
des réfugiés au Maroc :**
Analyse des résultats
de l'Enquête de 2022

Sommaire

Introduction	6
Chapitre 1 : Caractéristiques des chefs de ménage réfugiés au Maroc	7
Chapitre 2 : Sécurité et documentation	24
Chapitre 3 : Intégration économique	28
Chapitre 4 : Protection sociale	40
Chapitre 5 : Services pour les survivants de la violence basée sur le genre (VBG)	43
Chapitre 6 : Santé et accès aux services de santé	46
Chapitre 7 : Vivre ensemble et inclusion sociale	57
Chapitre 8 : Conditions d'habitation et difficultés d'accès au logement	62
Annexe : Aspects méthodologiques	70

Introduction

Le Haut Commissariat au Plan a réalisé, en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), une Enquête sur la Situation Socioéconomique des Réfugiés au Maroc, et ce en novembre-décembre 2022.

Les principaux objectifs assignés à cette opération consistent à collecter des données sur les caractéristiques sociodémographiques des réfugiés et de leurs ménages, d'appréhender la situation juridique des réfugiés au Maroc, et de Mesurer le niveau de leur intégration socio-économique. L'enquête vise également à appréhender les conditions de vie des réfugiés et leur accès aux services sociaux (Santé, Education/Formation, Protection Sociale, ...) ainsi que les violences sexuelles basées sur le genre et leurs conditions d'habitation.

L'enquête a ciblé un échantillon de 600 ménages, représentatif des différentes caractéristiques démographiques et socio-économiques des réfugiés, au sens du HCR¹, couvrant le pays d'origine, la ville de résidence au Maroc, l'âge et le sexe. Le chef de ménage est la personne de référence ayant fourni les réponses aux questions relatives au ménage et à l'ensemble de ses membres.

La collecte des données de cette enquête, effectuée sur tablettes au lieu des questionnaires au format papier, a été réalisée en combinant le mode d'interview par téléphone et en face à face.

Dans ce qui suit, nous présenterons les principaux résultats qui se dégagent de cette enquête, portant sur les caractéristiques démographiques et socioculturelles des réfugiés, les raisons de départ du pays d'origine, les conditions et points d'entrée au Maroc, la sécurité et la situation administrative des réfugiés au Maroc, l'intégration économique (les sources de revenu et les transferts, la situation vis-à-vis du marché du travail), la protection sociale et l'accès aux services pour les survivants de la violence basée sur le genre (VBG), l'accès des réfugiés aux services de santé, le vivre ensemble et l'inclusion sociale et, enfin, sur leurs conditions d'habitation et les difficultés d'accès au logement.

¹ Selon le HCR, un réfugié est défini comme étant une « personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; (...) ». Article 1A de la Convention de Genève 1951. La base de la reconnaissance comme réfugié peut aussi émerger quand la personne est déjà hors de son pays d'origine (par ex. à la suite d'un coup d'état, de changement de gouvernement, d'une guerre civile). Dans une telle situation, la personne devient réfugiée alors qu'elle est déjà dans le pays d'accueil, elle est dite "réfugié sur place". Du fait de la forte coopération internationale entre le Maroc et certains pays tiers, un nombre important de personnes venues initialement poursuivre des études ou travailler se sont retrouvées dans une telle situation et n'ont pu rentrer dans leur pays d'origine, contraintes ainsi de demander l'asile au Maroc.

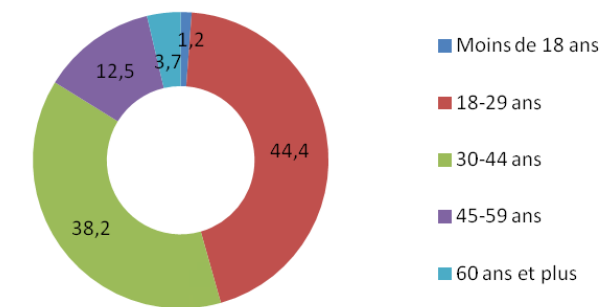
Chapitre 1 : Caractéristiques des chefs de ménage réfugiés au Maroc

Il y a lieu de signaler qu'il s'agit d'une enquête ménage ayant ciblé les chefs de ménage réfugiés. Par conséquent, les résultats se réfèrent aux chefs de ménage réfugiés et non pas à l'ensemble de la population des réfugiés.

Plus de 8 chefs de ménage réfugiés sur 10 sont des hommes et 82,6% sont âgés de 18 à 44 ans

Environ 82% des Chefs de ménage réfugiés résidant au Maroc au moment de l'enquête sont de sexe masculin. Les personnes âgées de 18 à 44 ans représentent 82,6% dont 44,4% âgés de 18-29 ans et 38,2% de 30-44 ans, contre 12,5% âgés de 45 à 59 ans. La proportion des réfugiés âgés de plus de 60 ans est de l'ordre de 3,7% et celle de moins de 18 ans de 1,2%.

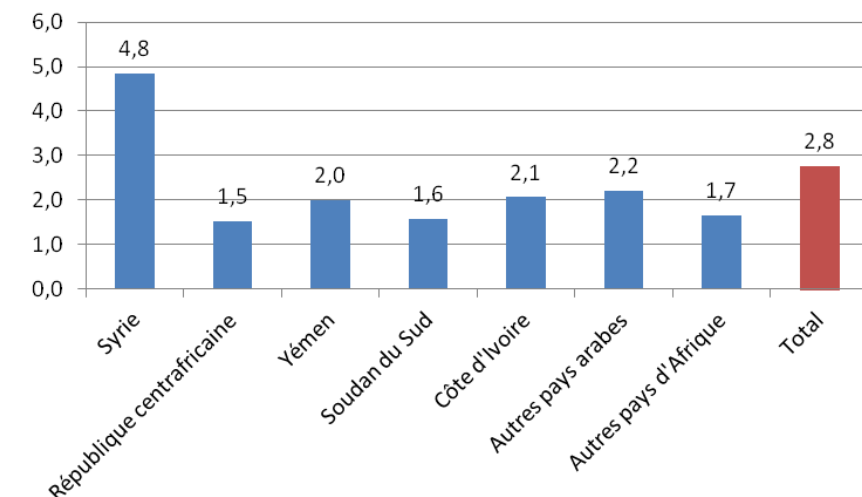
Graphique 1: Répartition des chefs de ménage (CM) réfugiés par groupes d'âges (%)



En moyenne, les ménages réfugiés comportent 3 personnes

La taille moyenne des ménages réfugiés est de 2,8 personnes. Elle est plus élevée parmi les ménages Syriens avec 4,8 personnes et plus faible parmi ceux originaires de la Centrafrique avec 1,5 personnes.

Graphique 2: Taille moyenne des ménages réfugiés selon le pays d'origine



² Les résultats peuvent plus ou moins différer de ceux de l'ensemble de la population des ménages réfugiés.

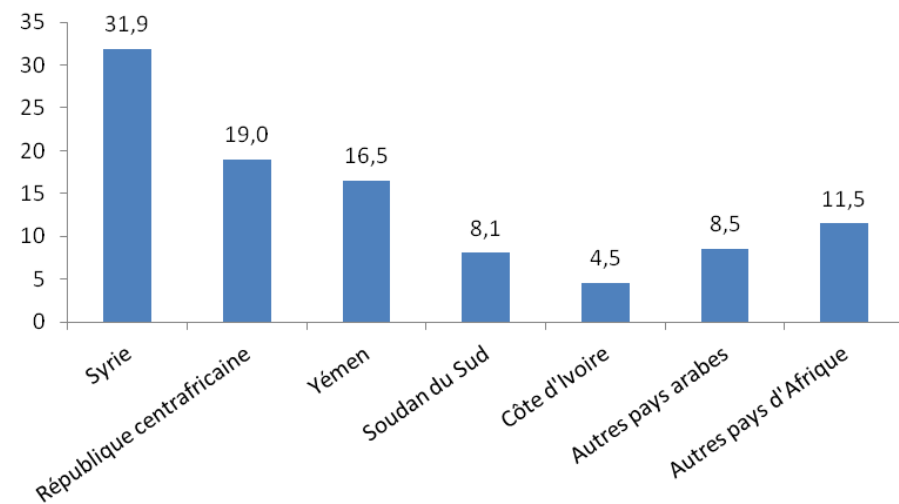
³ Sachant que selon la Base de Données de l'UNHCR qui intègre l'ensemble des membres des ménages des réfugiés, 62,7% des réfugiés sont des hommes.

⁴ La taille de ménage adoptée par l'enquête correspond au nombre de personnes vivant sous le même toit ou partageant les repas qu'elles soient réfugiés ou non. Par conséquent, cette taille moyenne peut différer de la taille moyenne fournie par la base de données de l'UNHCR.

Près du tiers des chefs de ménage réfugiés sont de nationalité Syrienne

Environ 31,9% des chefs de ménage (CM) réfugiés résidant sur le territoire marocain sont originaires de la Syrie, suivis de la République Centrafricaine (19%), du Yémen (16,5%), du Soudan du Sud (8,1%) et de la Côte d'Ivoire (4,5%). Les autres pays africains représentent 11,5% contre 8,5% pour les autres pays arabes.

Graphique 3 : Répartition des chefs de ménage réfugiés selon le pays d'origine (%)

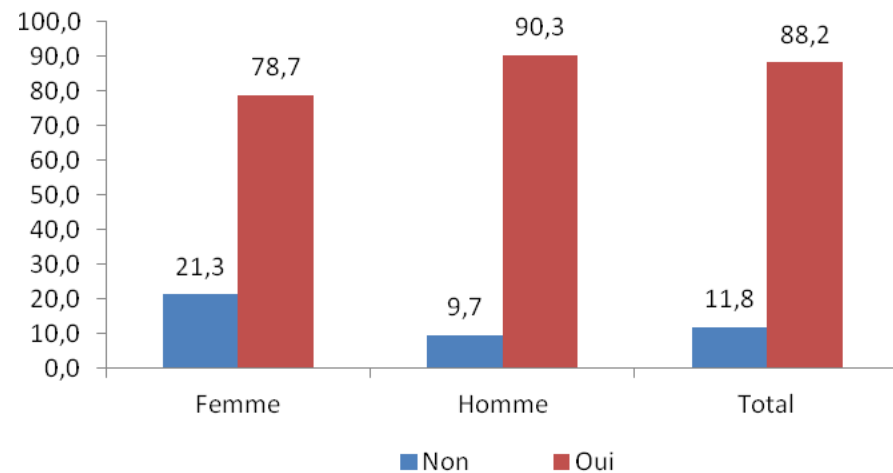


Près de 1 chef de ménage réfugié sur 8 n'a pas de documents justificatifs de sa nationalité

Près de 11,8% des réfugiés affirment ne pas avoir de documents prouvant leur nationalité actuelle. Ce pourcentage atteint 21,3% parmi les femmes contre 9,7% parmi les hommes.

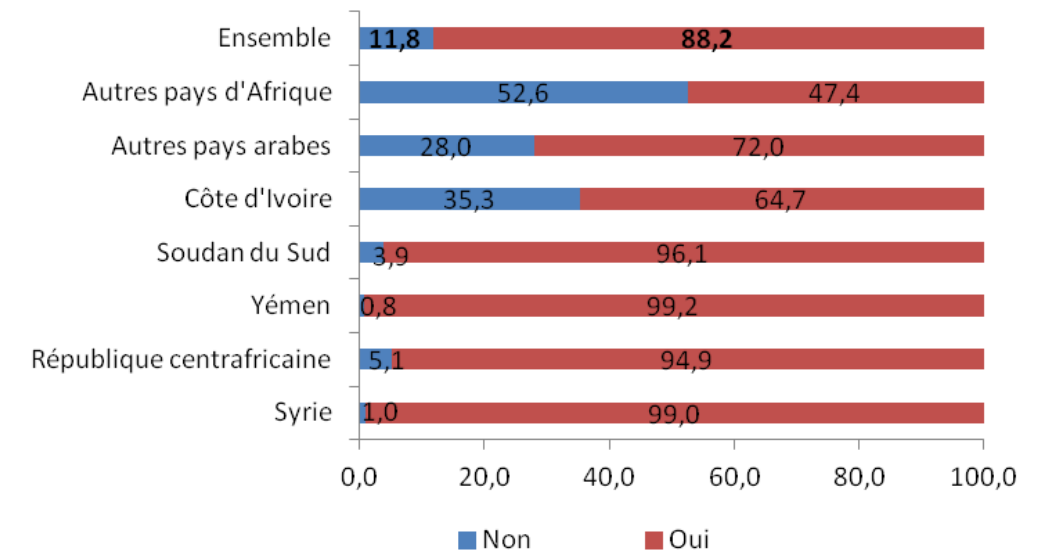
Selon le pays d'origine, plus du tiers (35,3%) des Ivoiriens n'ont aucun document prouvant leur nationalité. Par contre, la majorité des autres nationalités en dispose avec 99,2% pour les ressortissants du Yémen, 99% pour ceux de la Syrie, 96,1% du Soudan du Sud et 94,9% de la République Centrafricaine.

Graphique 4: Répartition des chefs de ménage réfugiés selon la possession de documents prouvant la nationalité et le sexe (%)



Selon le pays d'origine, plus du tiers (35,3%) des Ivoiriens n'ont aucun document prouvant leur nationalité. Par contre, la majorité des autres nationalités en dispose avec 99,2% pour les ressortissants du Yémen, 99% pour ceux de la Syrie, 96,1% du Soudan du Sud et 94,9% de la République Centrafricaine.

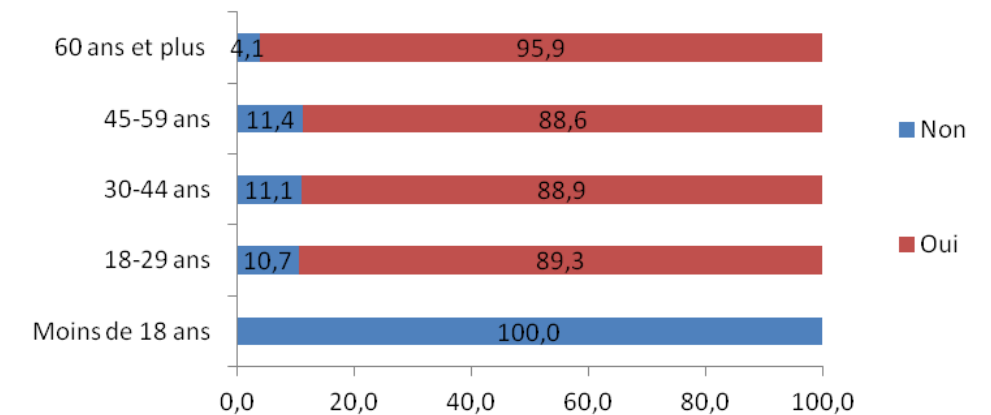
Graphique 5: Répartition des chefs de ménage réfugiés selon le pays d'origine et la disponibilité des documents prouvant la nationalité actuelle (%)



Un Chef de ménage réfugié sur dix âgé de 18 à 29 ans n'a aucun document justificatif de sa nationalité

Un chef de ménage réfugié âgé de 18-29 ans sur 10 (10,7%) ne dispose d'aucun document indiquant la nationalité. Cette proportion atteint son minimum parmi les chefs de ménages réfugiés âgés de plus de 60 ans (4,1%). Les autres groupes d'âge enregistrent une proportion presque identique avoisinant 11%.

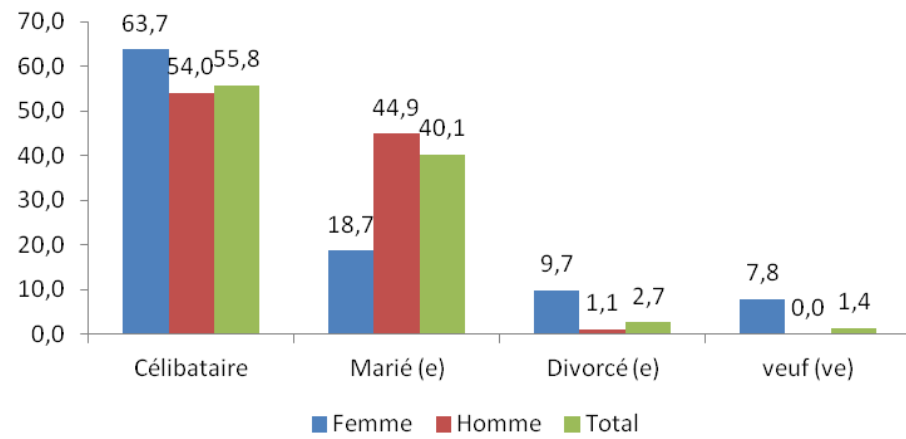
Graphique 6: Répartition des chefs de ménage réfugiés selon le groupe d'âge et la disponibilité des documents prouvant la nationalité actuelle (%)



Plus de 5 chefs de ménage réfugiés sur 10 sont célibataires

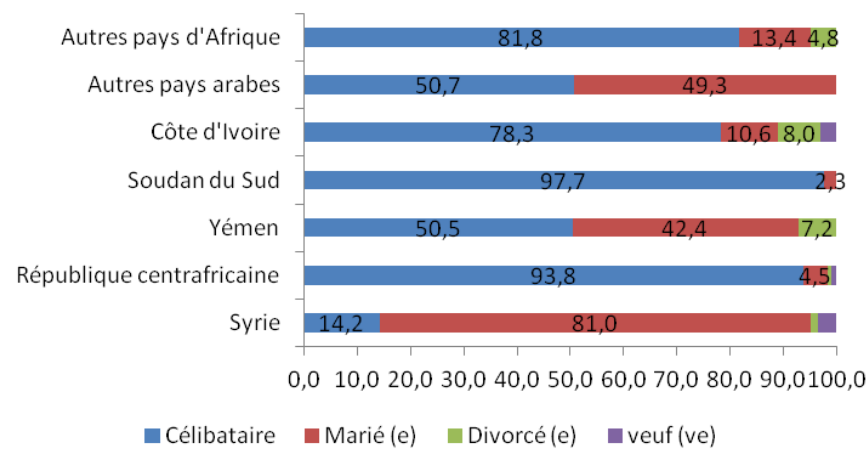
Plus de la moitié des chefs de ménage réfugiés (55,8%) sont célibataires. Ce pourcentage s'élève à 63,7% parmi les femmes contre 54% parmi les hommes. La proportion des mariés est de 40,1%, les hommes (44,9%) plus que les femmes (18,7%). Le statut de « divorcé » représente 2,7% touchant les femmes avec une part de 9,7%, plus que les hommes (1,1%).

Graphique 7: Répartition des réfugiés selon l'état matrimonial et le sexe (%)



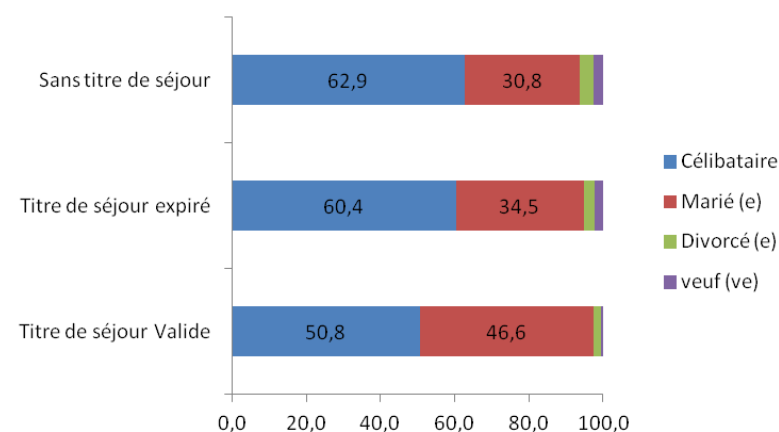
Selon le pays d'origine, les chefs de ménage réfugiés originaires de pays africains sont majoritairement célibataires avec 97,7% pour les Sud Soudanais, 93,8% pour les Centrafricains et 78,3% pour les Ivoiriens. Le statut de « marié » est, de son côté, plus fréquent parmi les réfugiés d'origine arabe avec 81% pour les Syriens et 42,4% pour les Yéménites.

Graphique 8: Répartition des chefs de ménage réfugiés selon l'état matrimonial et le pays d'origine



Selon la situation juridique au Maroc, un peu moins de la moitié (46,6%) des réfugiés disposant d'un titre de séjour valide sont mariés, contre 34,5% parmi ceux ayant un titre de séjour expiré et 30,8% parmi ceux ne disposant d'aucun titre de séjour.

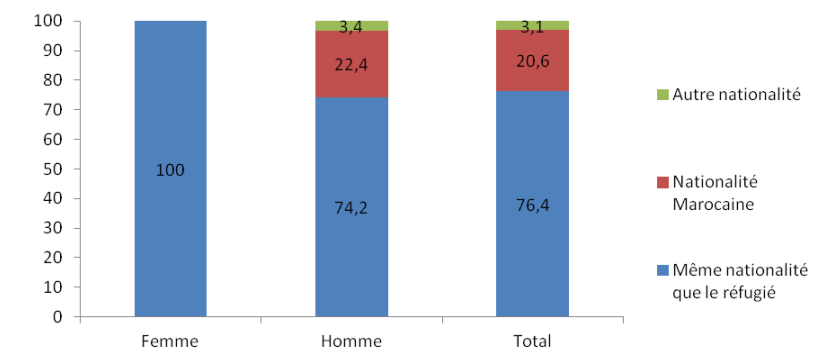
Graphique 9: Répartition des chefs de ménage réfugiés selon l'état matrimonial et le statut légal (%)



1 chef de ménage réfugié sur 5 est marié à un conjoint marocain

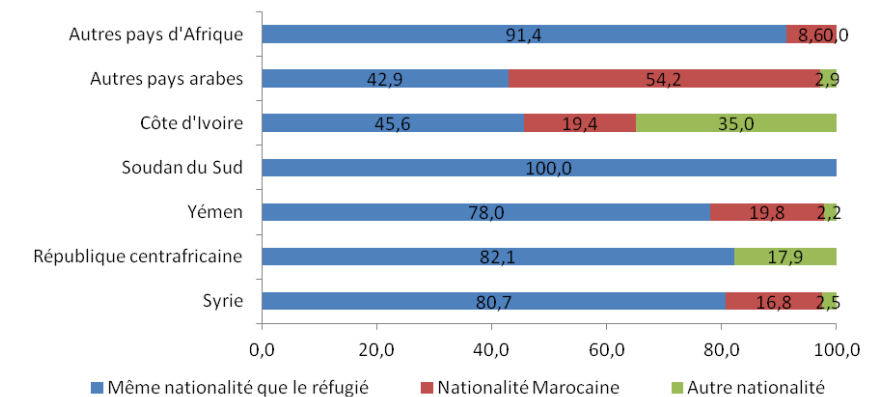
Parmi les chefs de ménages réfugiés mariés, un peu plus des trois quarts (76,4%) sont mariés à un conjoint de même nationalité, 20,6% à un conjoint marocain et 3,1% sont en union avec une personne de nationalité différente. Selon le sexe, plus d'un homme sur cinq (22,4%) sont mariés à une épouse de nationalité marocaine tandis que la quasi-totalité des femmes réfugiées sont mariées à des époux de même nationalité.

Graphique 10: Répartition des chefs de ménage réfugiés mariés selon le sexe et la nationalité du conjoint (%)



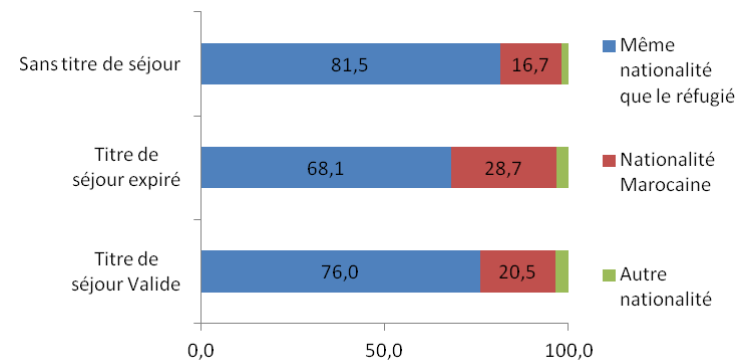
Selon le pays d'origine, le mariage avec une épouse marocaine est plus fréquent parmi les réfugiés originaires du Yémen (19,8%), de la Côte d'Ivoire (19,4%) et de la Syrie (16,8%).

Graphique 11: Répartition des chefs de ménage réfugiés mariés selon le pays d'origine et la nationalité du conjoint (%)



Le mariage avec une marocaine est plus fréquent parmi les hommes réfugiés disposant d'un titre de séjour valide ou expiré, avec respectivement 20,5% et 28,7%.

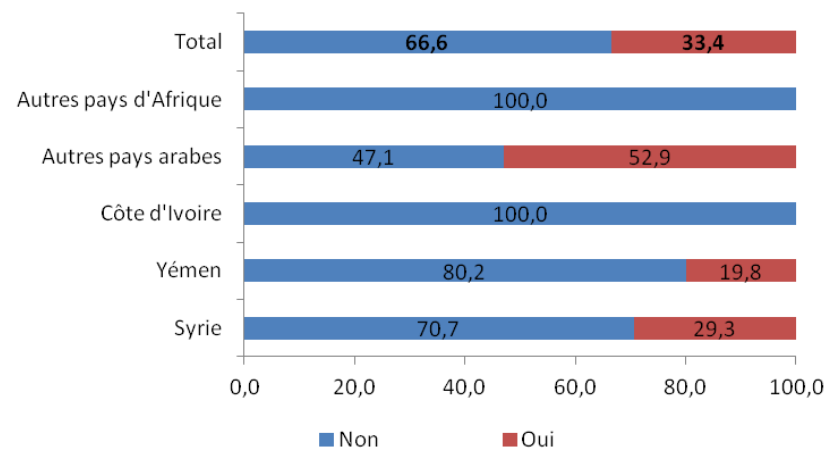
Graphique 12: Répartition des chefs de ménage réfugiés mariés selon le statut légal et la nationalité du conjoint (%)



Le tiers des hommes réfugiés mariés à une épouse marocaine ont demandé l'obtention de la nationalité marocaine

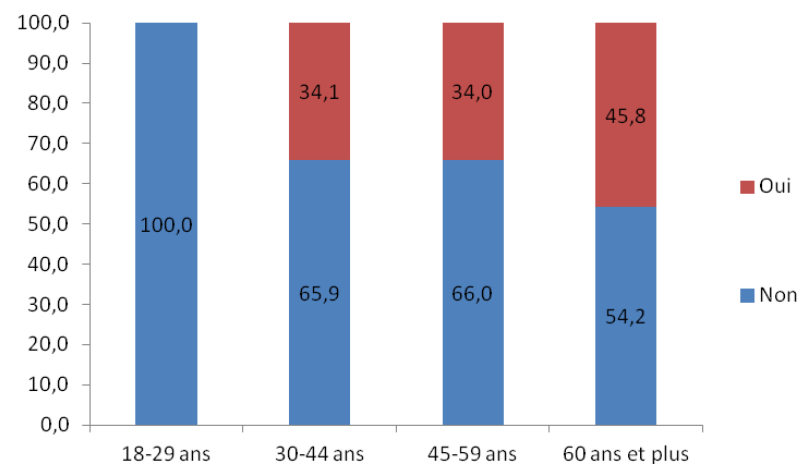
Parmi les hommes réfugiés mariés à une marocaine 33,4% déclarent avoir demandé l'obtention de la nationalité marocaine. Cette démarche est plus adoptée par les Syriens (29,3%) et les Yéménites (19,8%).

Graphique 13: Chefs de ménage réfugiés mariés à une femme marocaine selon le pays d'origine et la demande d'obtention de la nationalité Marocaine (%)



Selon l'âge, la proportion des hommes ayant entamé les formalités pour obtenir la nationalité marocaine s'élève à 45,8% parmi les personnes âgées de 60 ans et plus contre 34,1% parmi ceux âgés de 30 à 44 ans et 34% pour les réfugiés de la tranche d'âge 45-59 ans.

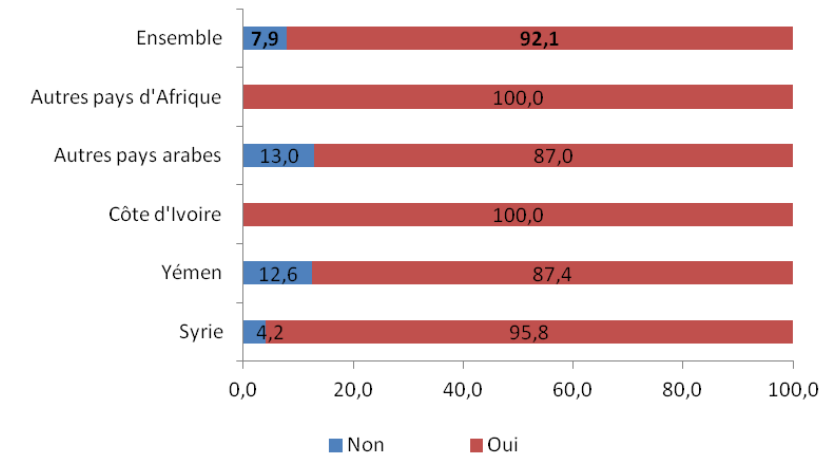
Graphique 14: Chefs de ménage réfugiés mariés à une épouse marocaine selon les groupes d'âges et la demande d'obtention de la nationalité Marocaine (%)



Plus de 9 réfugiés mariés de sexe masculin sont intéressés par l'aide pour avoir la nationalité marocaine

Parmi les hommes réfugiés mariés à une marocaine, un peu plus de 9 sur 10 (92,1%) sont intéressés par tout accompagnement pour obtenir la nationalité marocaine. Selon le pays d'origine, ce besoin d'accompagnement concerne la quasi-totalité des réfugiés Ivoiriens, de 95,8% des Syriens et de 87,4% des Yéménites.

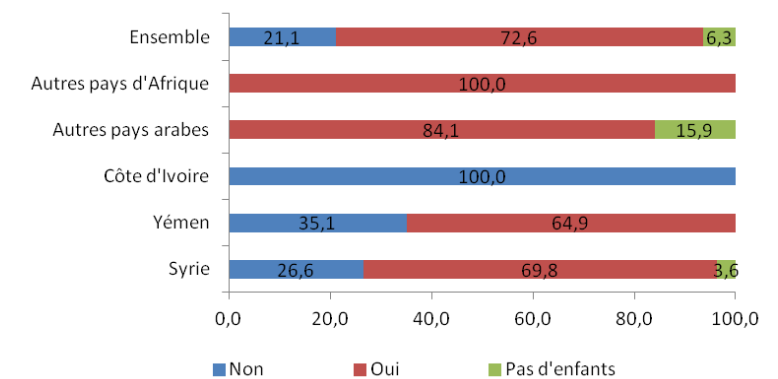
Graphique 15 : Chefs de ménage réfugiés mariés à une épouse marocaine selon le pays d'origine et le besoin d'accompagnement pour avoir la nationalité Marocaine (%)



Près du quart des chefs de ménage réfugiés mariés à une femme marocaine ont au moins un enfant n'ayant pas la nationalité de sa mère

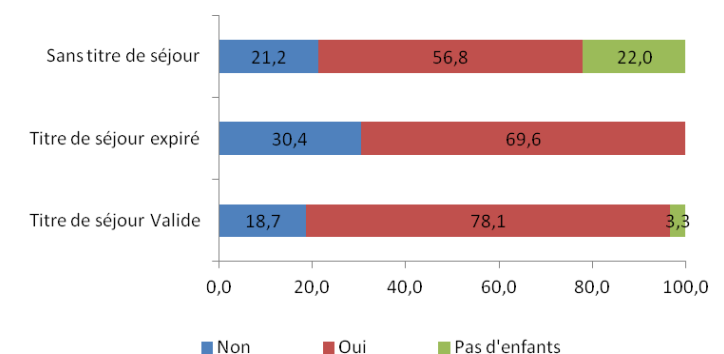
Plus de 7 réfugiés mariés à une marocaine sur 10 (72,6%) ont au moins un enfant ayant acquis la nationalité de sa mère, contre 21,1% qui ne l'ont pas acquise. Cela concerne en particulier les réfugiés Yéménites (35,1%) et Syriens (26,6%).

Graphique 16: Chefs de ménage réfugiés mariés à une épouse marocaine selon le pays d'origine et l'acquisition par leurs enfants de la nationalité de leur mère (%)



Les réfugiés ayant un titre de séjour valide sont plus nombreux à déclarer avoir au moins un enfant ayant acquis la nationalité marocaine, soit 78,1% contre seulement 56,8% parmi les sans titre de séjour.

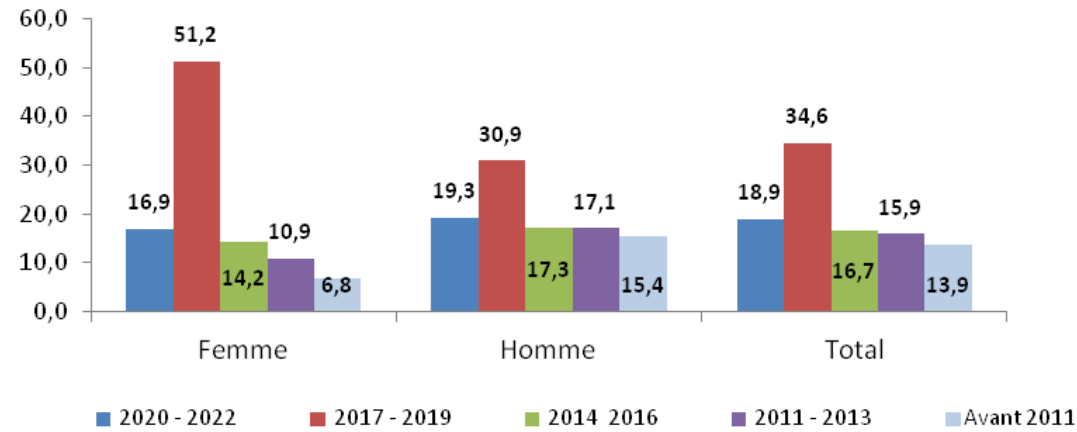
Graphique 17: Chefs de ménage réfugiés mariés à une épouse marocaine selon le statut légal et possession de leurs enfants (au moins un) de la nationalité de la mère (%)



Une présence relativement récente des réfugiés au Maroc

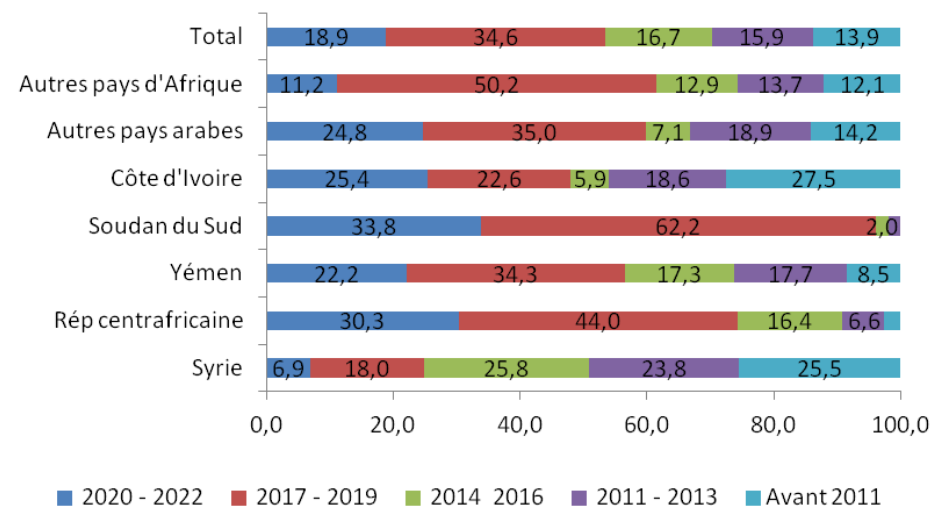
Plus de la moitié des chefs de ménage réfugiés (53,5%) est entrée au Maroc entre 2017 et 2022, avec un pic enregistré durant la période 2017-2019 précédant la pandémie de la COVID-19, et concerne, relativement, les femmes, avec 51,2%, plus que les hommes (30,9%). A noter que 32,6% des réfugiés sont arrivés au Maroc entre 2011 et 2016 et 13,9% avant 2011.

Graphique 18 : Chefs de ménage réfugiés selon l'année d'entrée au Maroc et le sexe(%)



Selon le pays d'origine, Les Ivoiriens et les Syriens sont les plus anciens au Maroc dans le sens où, respectivement, 27,5% et 25,5% sont arrivés au Maroc avant 2011. En revanche, les Sud Soudanais sont entrés récemment au Maroc, soit dans une proportion de 62,2% entre 2017 et 2019 et de 33,8% entre 2020 et 2022. Il en est de même pour les réfugiés de la République Centrafricaine avec des proportions respectives de 44,0% et 30,3%.

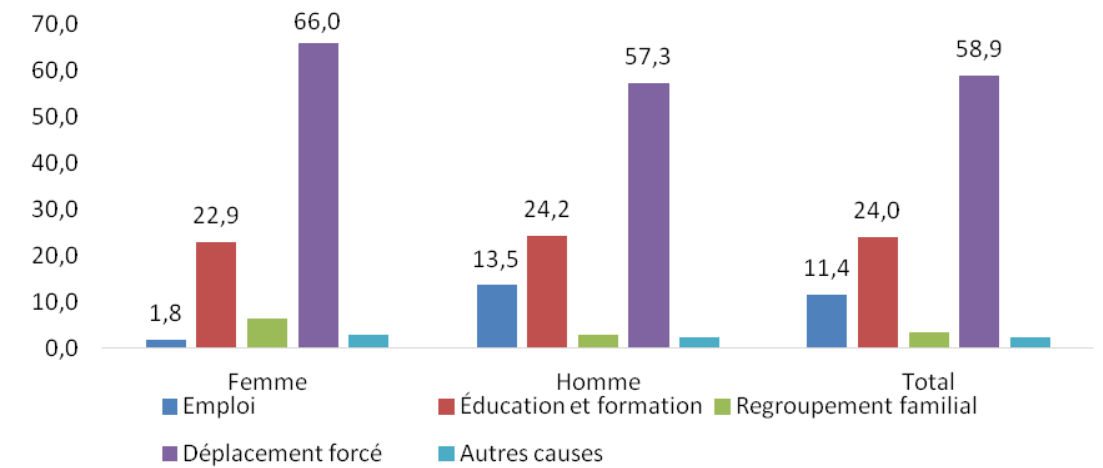
Graphique 19 : Chefs de ménage réfugiés selon l'année d'entrée au Maroc et le pays d'origine (%)



Plus de la moitié des CM réfugiés ont été forcés de quitter leurs pays pour des raisons d'insécurité

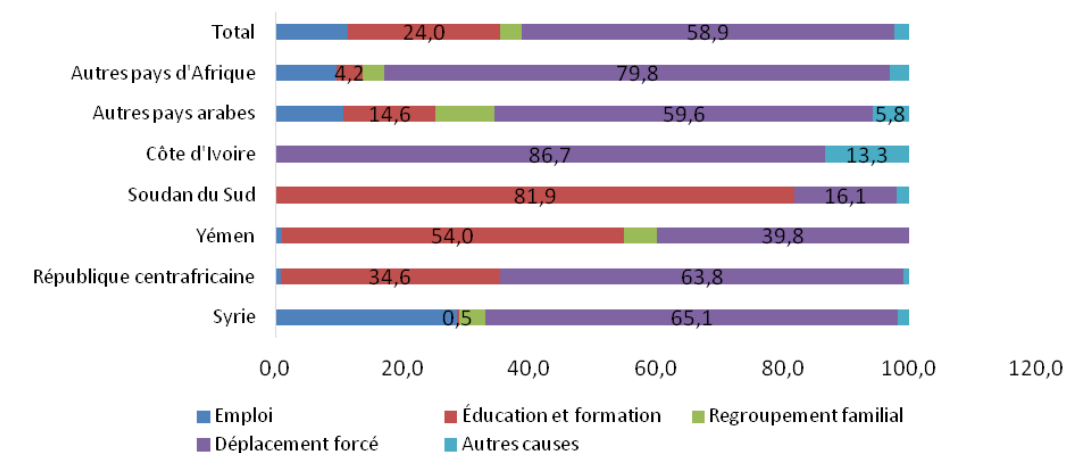
Plus de la moitié (58,9%) des chefs de ménages réfugiés ont été forcés de quitter leurs pays d'origine pour des raisons d'insécurité liées à la guerre et aux conflits (66% parmi les femmes et 57,3% parmi les hommes). Les études viennent en seconde position avec 24,0% des réfugiés, sans différence significative entre les hommes et les femmes (24,2% et 22,9% respectivement). La recherche d'un emploi vient en 3ème position avec 11,4% des réfugiés, beaucoup plus parmi les hommes (13,5%) que les femmes (1,8%).

Graphique 20: Réfugiés selon la cause du départ du pays d'origine et le sexe (%)



Selon le pays d'origine, les raisons liées à l'insécurité prédominent parmi les réfugiés Ivoiriens (86,7%), ceux des autres pays Africains (79,8%), les Syriens (65,1%), les Centrafricains (63,8%) et ceux des pays Arabes (59,6%). En revanche, 81,9% des réfugiés du Soudan du Sud, 54,0% du Yémen et 34,6% de la Centrafrique ont quitté leurs pays pour poursuivre les études.

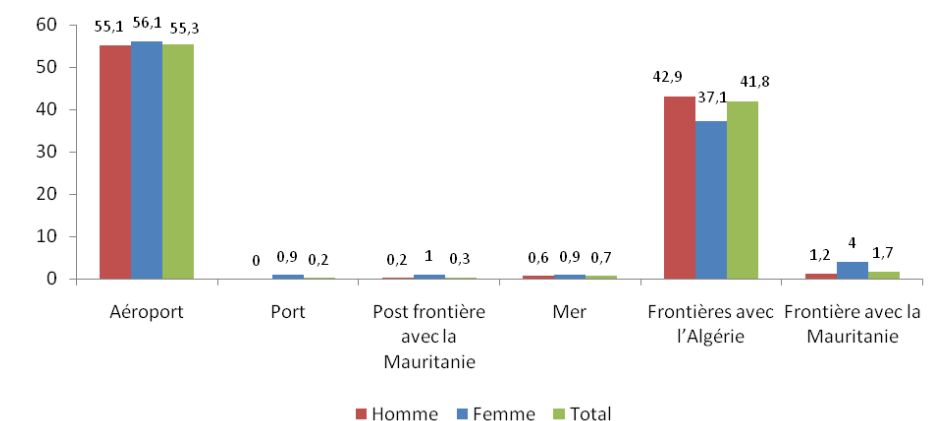
Graphique 21 : Chefs de ménage réfugiés selon la cause du départ du pays et le pays d'origine(%)



L'aéroport et les frontières avec l'Algérie sont les principaux points d'entrée au Maroc

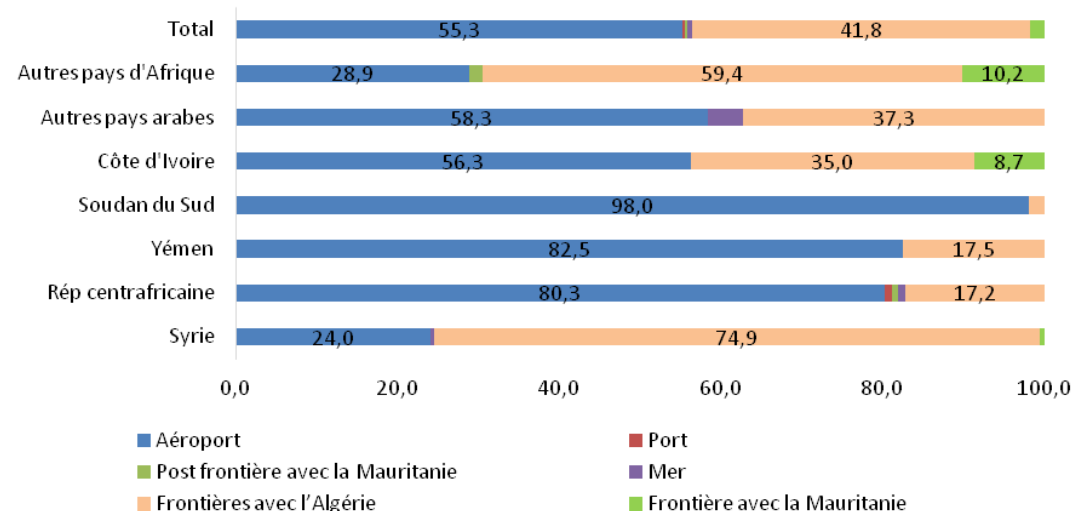
Plus de la moitié des chefs de ménages réfugiés ont accédé au Maroc par l'aéroport (55,3%), 56,1% parmi les femmes et 55,1% parmi les hommes. Le deuxième point d'entrée est constitué des frontières avec l'Algérie avec une proportion de 41,8%, 42,9% parmi les hommes et 37,1% parmi les femmes. Une infime minorité est entrée au Maroc par la frontière avec la Mauritanie (1,7%).

Graphique 22: Chefs de ménages réfugiés selon les points d'entrée au Maroc et le sexe (%)



Analysé par pays d'origine des réfugiés, la quasi-totalité des Sud Soudanais (98,0%) sont entrés au Maroc via l'aéroport. Cette voie a été utilisée également en majorité par les Yéménites (82,5%), les Centrafricains (80,3%) et par plus de la moitié des Ivoiriens et des réfugiés des autres pays Arabes. La frontière avec l'Algérie, quant à elle, est largement utilisée par les Syriens (74,9%) et les réfugiés des autres pays d'Afrique (59,4%).

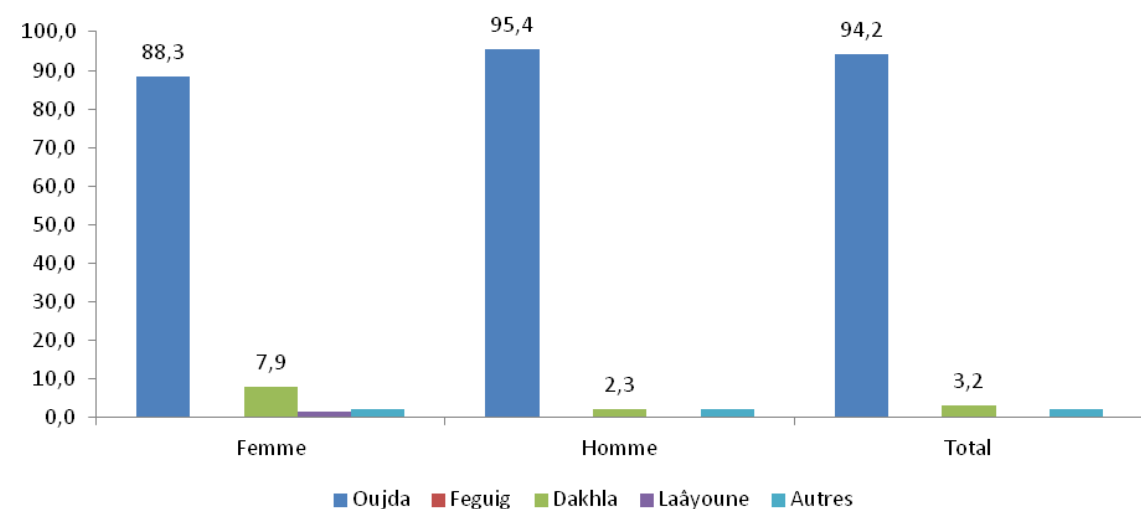
Graphique 23 : Chefs de ménage réfugiés selon les points d'entrée au Maroc et le pays d'origine (%)



Oujda est la première ville d'entrée au Maroc

La quasi-totalité des chefs de ménages réfugiés qui sont entrés au Maroc à travers les frontières d'une manière irrégulière sont entrés via la ville d'Oujda (94,2%). Cette proportion est relativement plus élevée parmi les hommes (95,4%), que les femmes (88,3%).

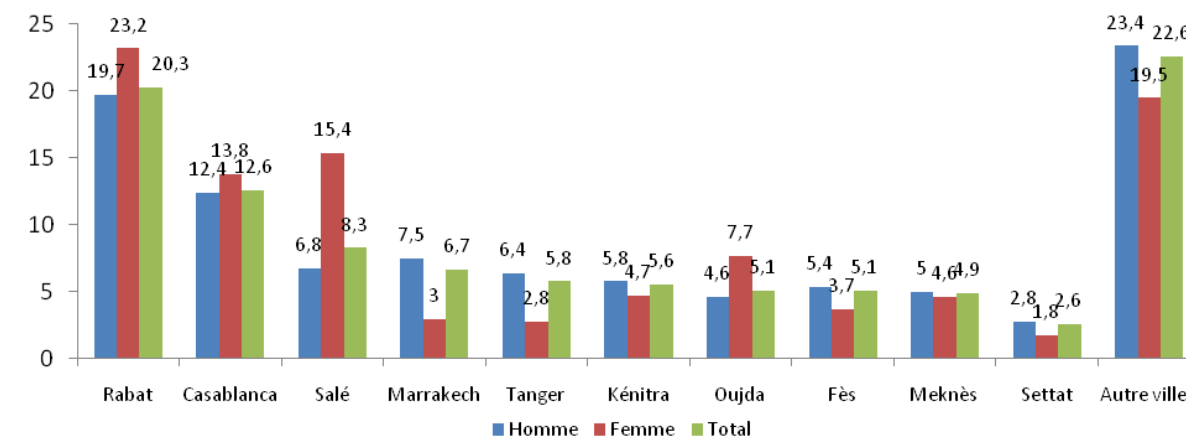
Graphique 24 : Chefs de ménage réfugiés entrés par les frontières selon la ville d'entrée et le sexe



Les villes de Rabat, Casablanca, Salé, et Kénitra abritent presque la moitié des chefs de ménages réfugiés

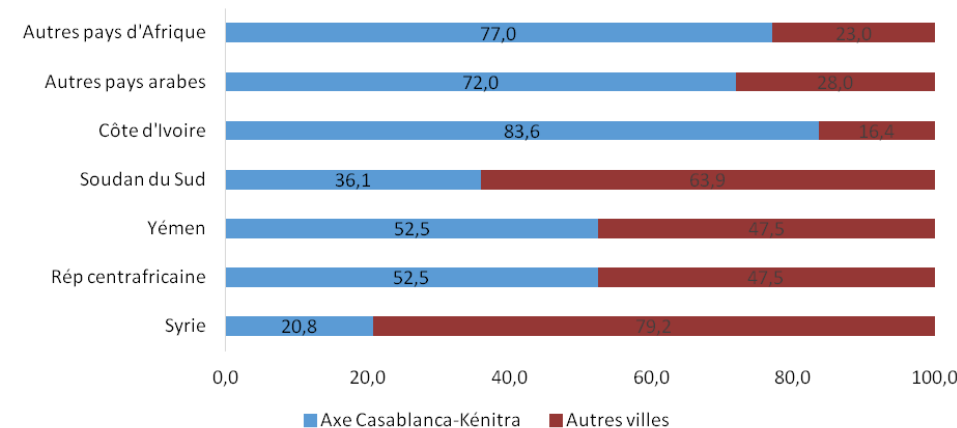
Presque la moitié des chefs de ménages réfugiés réside dans les villes qui se trouvent sur l'axe Casablanca-Kénitra, 20,3% à Rabat, 12,6% à Casablanca, 8,3% à Salé, et 5,6% à Kénitra. Ce constat prévaut relativement plus parmi les femmes que les hommes (57,1% contre 44,7% respectivement). Les principales autres villes de résidence des réfugiés sont, par ordre d'importance, Marrakech avec 6,7%, Tanger (5,8%), Oujda (5,1%), Fès (5,1%) et Meknès (4,9%).

Graphique 25: Chefs de ménage réfugiés selon la ville de résidence et le sexe (%)



Les villes de Rabat, de Salé, de Kénitra et de Casablanca abritent, ensemble, 83,6% des Ivoiriens, 77,0% des réfugiés des autres pays d'Afrique, 72,0% des autres pays Arabes et plus de la moitié des réfugiés du Yémen et de la Centrafrique (52,5%).

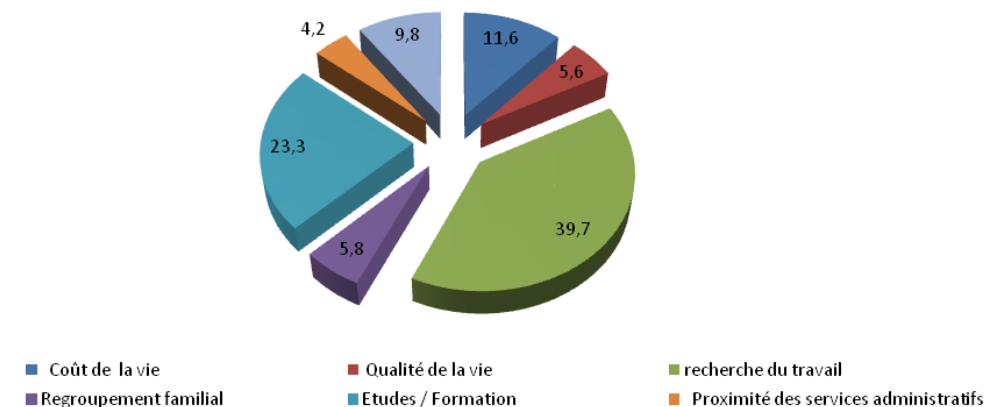
Graphique 26 : Chefs de ménage réfugiés selon la ville de résidence et le pays d'origine(%)



6 chefs de ménages réfugiés sur 10 n'ont pas changé de ville de résidence depuis leur arrivée au Maroc

Environ 6 chefs de ménages réfugiés sur 10 (59,9%) ont résidé dans la même ville depuis leur arrivée au Maroc (63,5% parmi les femmes et 59,2% parmi les hommes). Les autres réfugiés ont changé de ville, 39,7% pour des raisons d'emploi, 23,3% pour des raisons d'études ou de formation et 11,6% en raison de la cherté de la vie.

Graphique 27: Chefs de ménage réfugiés ayant changé de ville de résidence selon la raison principale (%)

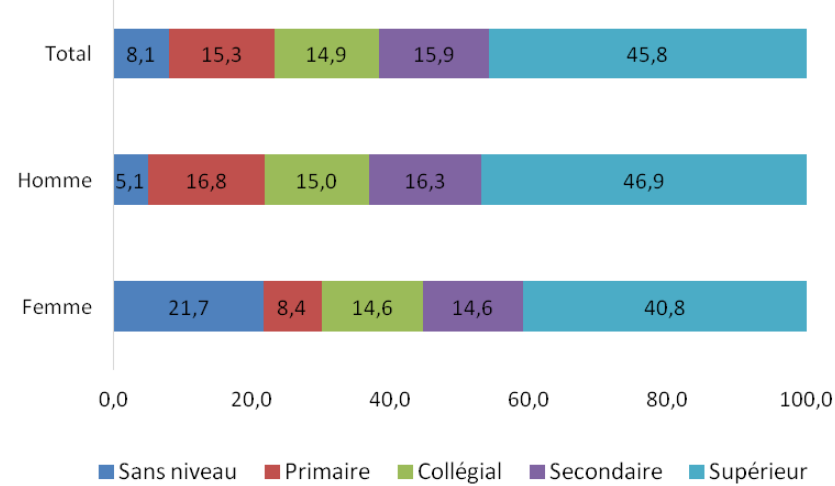


4 réfugiés parmi 9 ont un niveau d'enseignement supérieur

La répartition des réfugiés selon le niveau scolaire révèle une prédominance du niveau supérieur, avec une part de 45,8%, plus élevée parmi les hommes (46,9%) que les femmes (40,8%). La proportion des réfugiés ayant le niveau secondaire ou collégial atteint 15,9% et 14,9% respectivement.

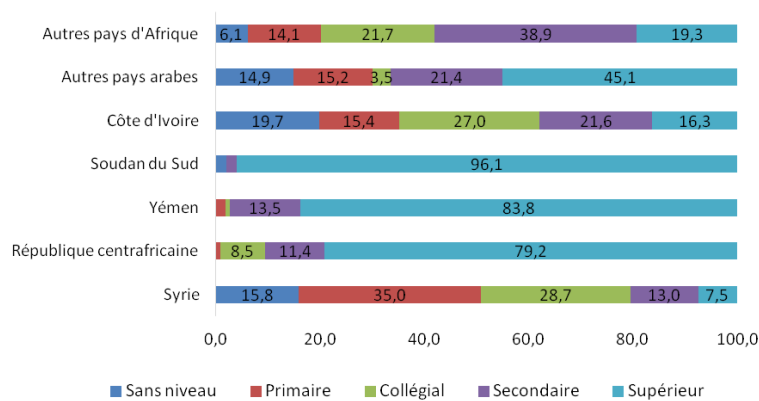
La part des réfugiés n'ayant aucun niveau scolaire représente 8,1%, plus élevée parmi les femmes (21,7%) que les hommes (5,1%).

Graphique 28: Répartition des réfugiés selon le sexe et le niveau scolaire (%)



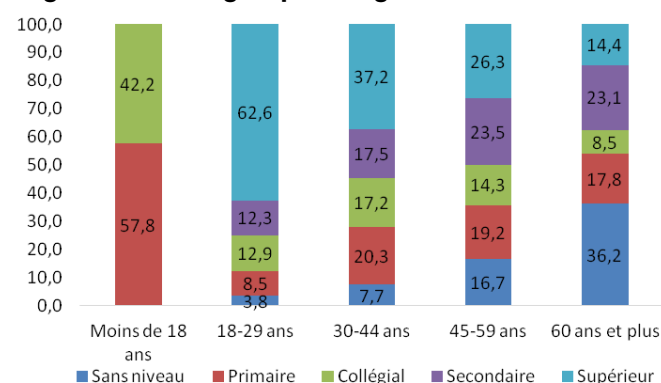
Selon le pays d'origine, les réfugiés originaires de Soudan du Sud, du Yémen et de la République Centrafricaine sont plus nombreux à atteindre un niveau d'enseignement supérieur avec respectivement 96,1%, 83,8% et 79,2%. En revanche, la proportion de ceux n'ayant aucun niveau scolaire est plus élevée parmi les réfugiés Ivoiriens (19,7%) et Syriens (15,8%).

Graphique 29: Répartition des réfugiés selon le pays d'origine et le niveau scolaire (%)



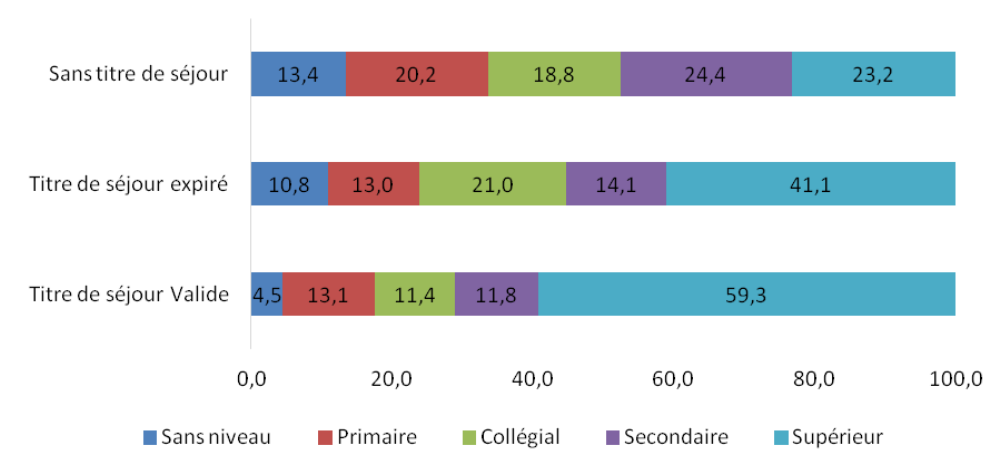
Selon l'âge, la proportion des réfugiés ayant un niveau d'enseignement supérieur enregistre sa valeur maximale parmi les jeunes âgés de 18 à 29 ans (62,6%) et sa valeur minimale parmi les personnes de plus de 60 ans (14,4%). Cette situation s'inverse pour les réfugiés n'ayant aucun niveau d'enseignement qui atteint son niveau le plus élevé parmi les personnes âgées (36,2%) et son niveau le plus bas parmi les jeunes (3,8%).

Graphique 30: Répartition des réfugiés selon les groupes d'âge et le niveau scolaire (%)



La part des réfugiés ayant le niveau scolaire supérieur est plus élevée parmi les réfugiés disposant d'un titre de séjour valide (59,3%) en comparaison avec ceux ne disposant pas de tel document (23,2%). En revanche, la proportion des réfugiés n'ayant aucun niveau scolaire atteint son niveau le plus élevé parmi les personnes n'ayant pas de titre de séjour (13,4%) et son niveau le plus bas parmi ceux disposant d'un titre valide (4,5%).

Graphique 31: Répartition des réfugiés selon le statut légal et le niveau scolaire (%)

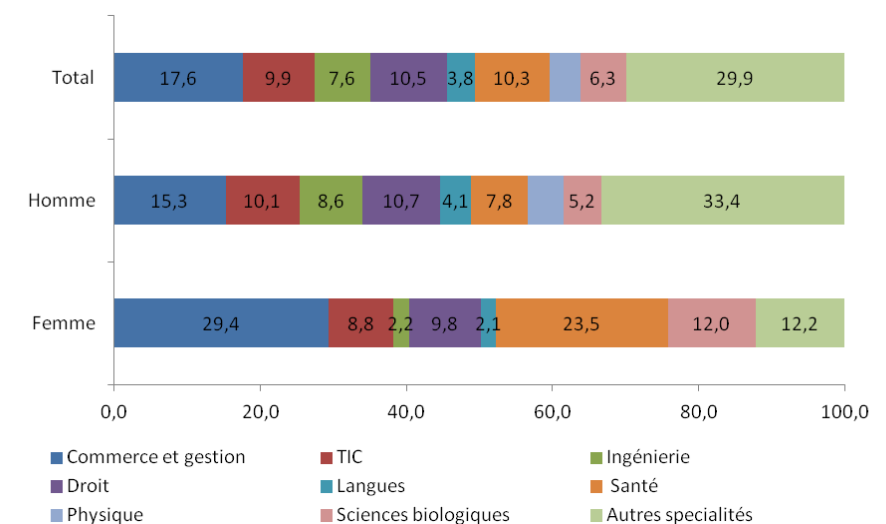


Les réfugiés ayant le niveau supérieur sont plus spécialisés dans les domaines du Commerce et gestion, Droit, Santé et Technologie de l'information et de communication

Parmi les réfugiés ayant un niveau d'enseignement supérieur, ceux spécialisés dans le Commerce et gestion prédominent avec 17,6%, suivis des disciplines de Droit (10,5%), de Santé (10,3%), des technologies de l'information et de communication (TIC) (9,9%), de l'Ingénierie (7,6%) et des Sciences biologiques (6,3%).

Selon le sexe, les femmes ont tendance à se spécialiser plus dans le Commerce et gestion (29,4%), la Santé (23,5%) et dans les Sciences biologiques (12%), tandis que les hommes s'orientent plus vers le domaine du Droit (10,7%), des TIC (10,1%) et de l'Ingénierie (8,6%).

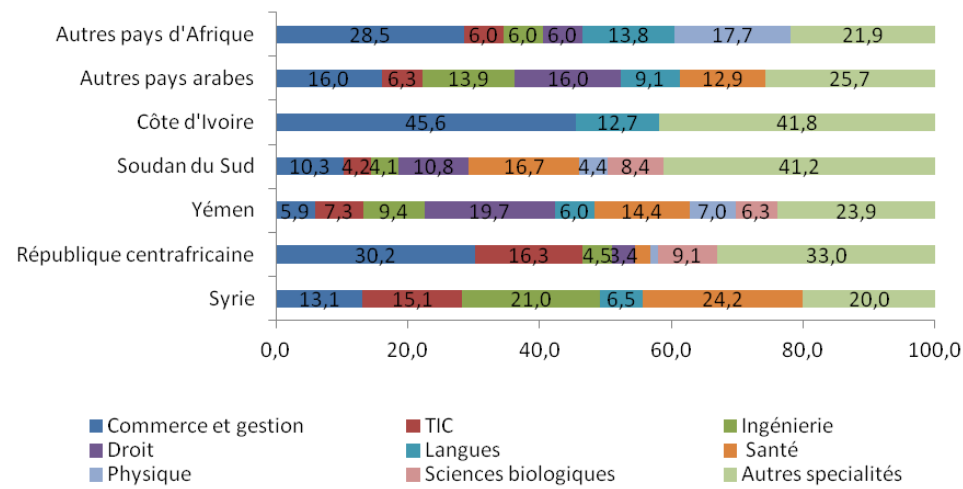
Graphique 32: Répartition des réfugiés ayant le niveau supérieur selon le sexe et le domaine de spécialisation (%)



Selon le pays d'origine, le domaine du Commerce et gestion est plus attractif des réfugiés de la Côte d'Ivoire (45,6%) et de la République Centrafricaine (30,2%). Quant au domaine de Droit, il est plus présent parmi les réfugiés du Yémen (19,7%) et du Soudan du Sud (10,8%).

Le domaine de la Santé, de son côté, est relativement plus le fait des réfugiés de la Syrie (24,2%), du Soudan du Sud (16,7%) et du Yémen (14,4%). Le domaine des TIC intéresse relativement les Centrafricains avec 16,3% et les Syriens (15,1%).

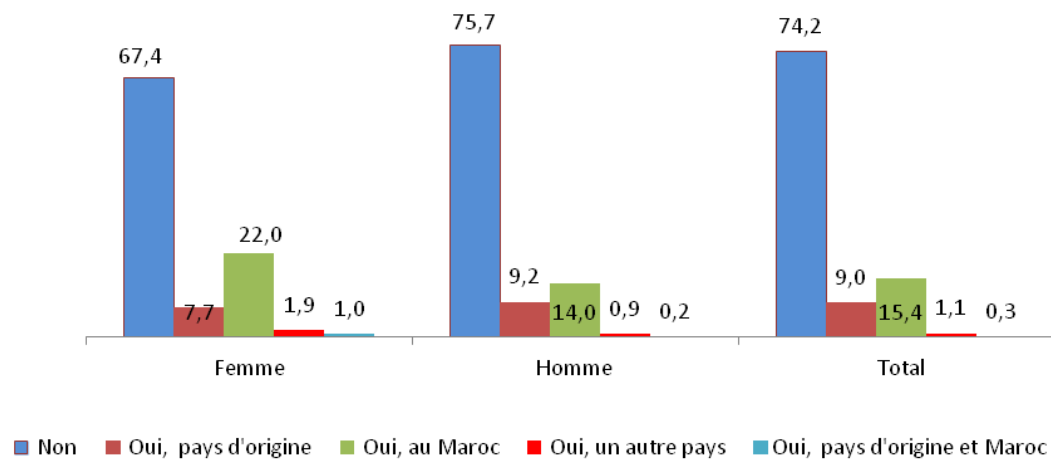
Graphique 33 : Répartition des réfugiés ayant le niveau supérieur selon le pays d'origine et le domaine de spécialisation (%)



Plus du quart des réfugiés ont bénéficié d'une formation professionnelle

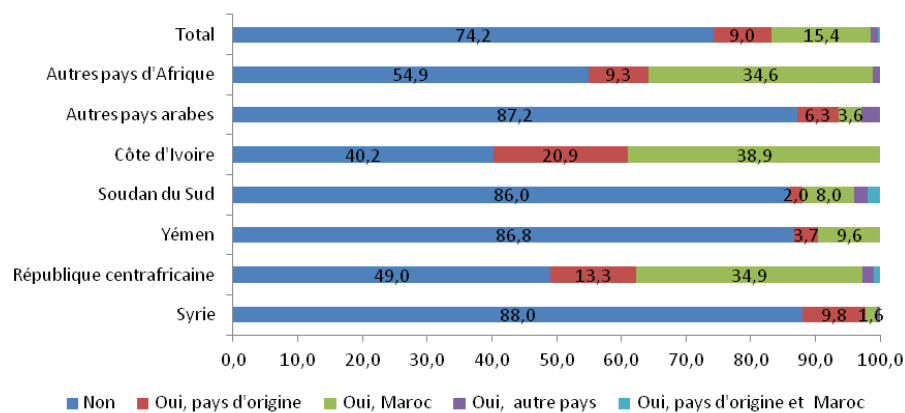
Un peu plus du quart des réfugiés (25,8%) ont reçu une formation professionnelle dans un établissement de formation professionnelle ou dans une structure relevant de la société civile. Ceux ayant bénéficié de la formation professionnelle au Maroc représentent 15,4% contre 9% dans leurs pays d'origine. Par sexe, l'accès à la formation professionnelle au Maroc est plus élevé parmi les femmes (22%) que les hommes (14%).

Graphique 34 : Réfugiés selon l'accès à la formation professionnelle et le sexe (%)



Selon le pays d'origine, l'accès à la formation professionnelle est plus prépondérant parmi les réfugiés Ivoiriens qui viennent en première position avec une part de 59,8%, suivis des Centrafricains (48,2%) et des réfugiés provenant d'autres pays Africains (44,0%). La majorité de ces réfugiés ont reçu cette formation au Maroc.

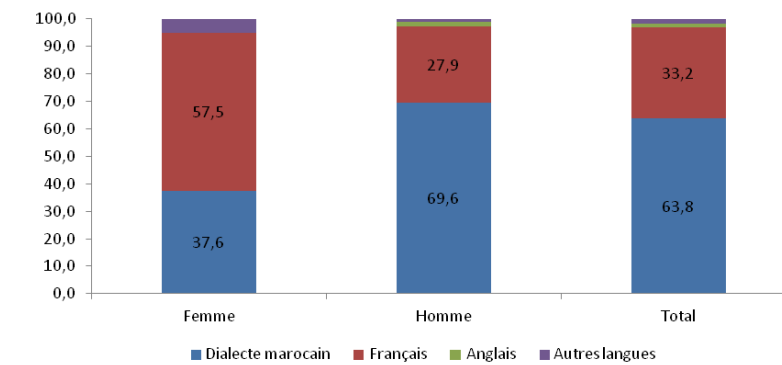
Graphique 35 : Réfugiés selon l'accès à la formation professionnelle et le pays d'origine (%)



Près des deux tiers des réfugiés utilisent le Dialecte Marocain pour communiquer

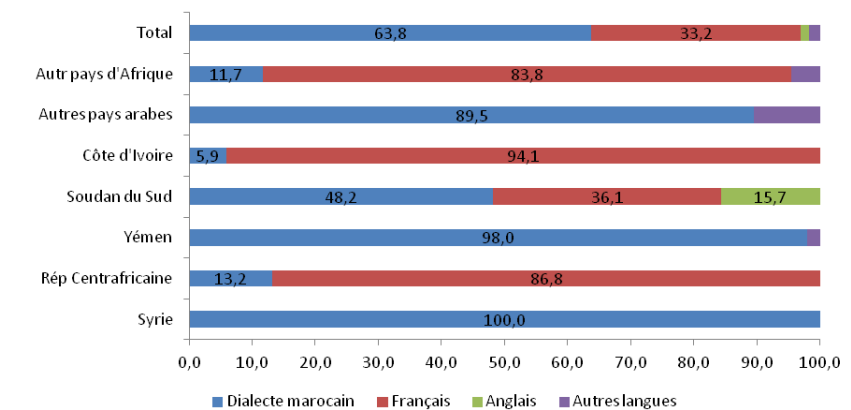
Environ 63,8% des réfugiés au Maroc utilisent principalement le dialecte marocain comme moyen de communication dans leur vie quotidienne, les hommes (69,6%) beaucoup plus que les femmes (37,6%). Le français vient en seconde position avec 33,2%, plus utilisé par les femmes que par les hommes (57,5% contre 27,9% respectivement). Seul 3% des réfugiés communiquent en anglais ou avec d'autres langues.

Graphique 36 : Réfugiés selon la langue principale de communication et le sexe (%)



Selon le pays d'origine, le dialecte marocain est pratiqué par tous les réfugiés syriens installés au Maroc, la quasi-totalité des Yéménites (98,0%), les réfugiés issus d'autres pays Arabes (89,5%) et dans une moindre mesure par les réfugiés originaires du Soudan du Sud (48,2%). La langue française est le moyen de communication principal utilisé par les réfugiés provenant de la Côte d'Ivoire (94,1%), de la République Centrafricaine (86,8%) et d'autres pays d'Afrique (83,8%). L'anglais demeure, par ailleurs, une langue utilisée fréquemment par les ressortissants du Soudan du Sud (15,7%).

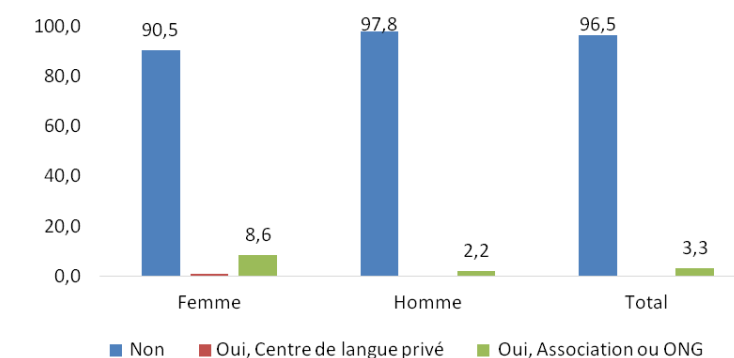
Graphique 37 : Réfugiés selon la langue principale de communication et le pays d'origine (%)



Faible accès à la formation en Dialecte Marocain

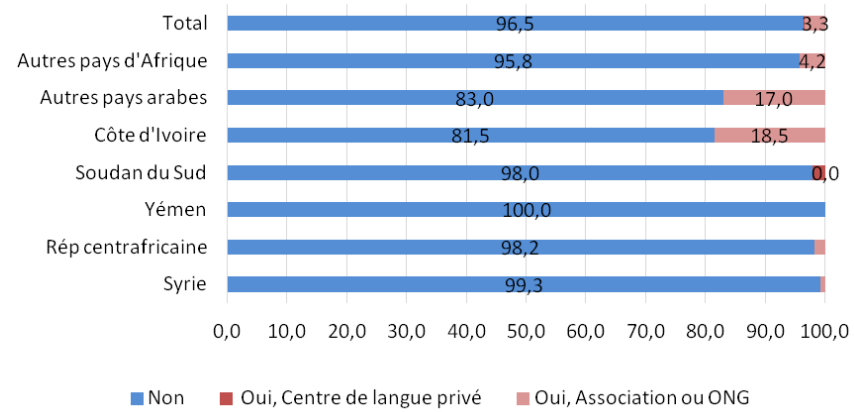
Presque la totalité des réfugiés (96,5%) n'ont reçu aucune formation sur le dialecte marocain, les hommes (97,8%) plus que les femmes (90,5%). Seules 8,6% de femmes réfugiés et 2,2% d'hommes ont pu bénéficier d'une telle formation auprès d'ONG.

Graphique 38 : Réfugiés selon l'accès à la formation en dialecte marocain et le sexe (%)



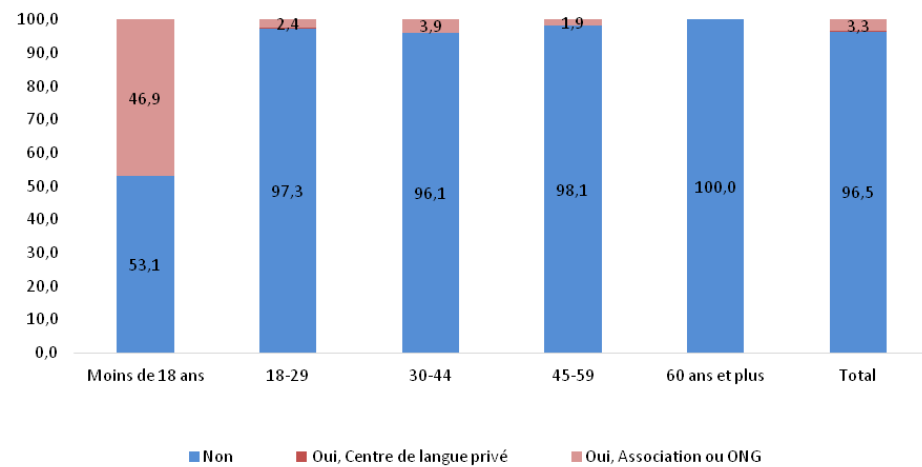
Environ un réfugié ivoirien sur 5 (18,5%) et 17,0% d'autres pays arabes ont reçu une formation sur le dialecte marocain au sein d'une ONG contre seulement 1,8% de Centrafricains et 0,7% de Syriens.

Graphique 39 : Réfugiés selon l'accès à la formation en dialecte marocain et le pays d'origine(%)



Les jeunes réfugiés âgés de moins de 18 ans sont les plus attirés par une formation sur le dialecte marocain avec une part de 46,9% contre seulement 2,4 % des réfugiés âgés de 18-29 ans et 3,9% de ceux de la tranche des 30-44 ans.

Graphique 40 : Réfugiés selon l'accès à la formation en dialecte marocain et l'âge (%)

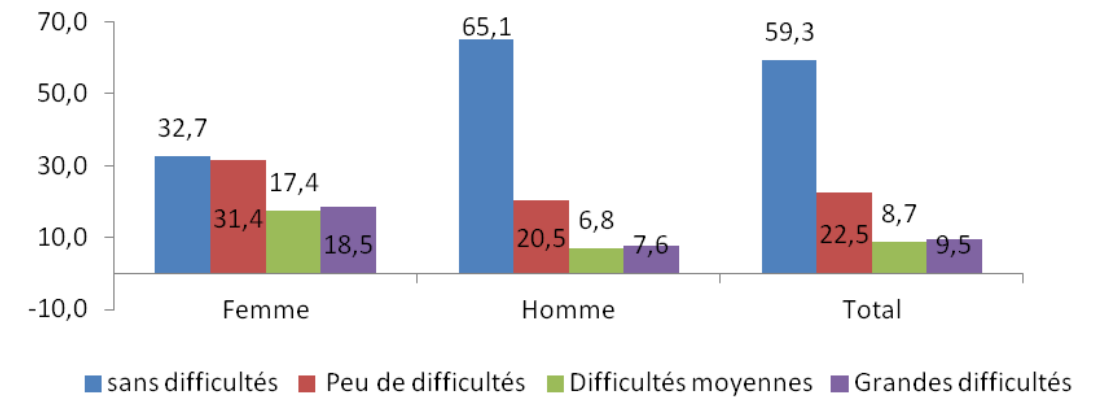


Plus de la moitié des réfugiés ne trouvent aucune difficulté pour communiquer avec leur environnement

Près de 6 réfugiés sur 10 (59,3%) ne se plaignent d'aucune difficulté pour communiquer avec leur environnement, notamment les hommes avec 65,2% plus que les femmes (32,7%).

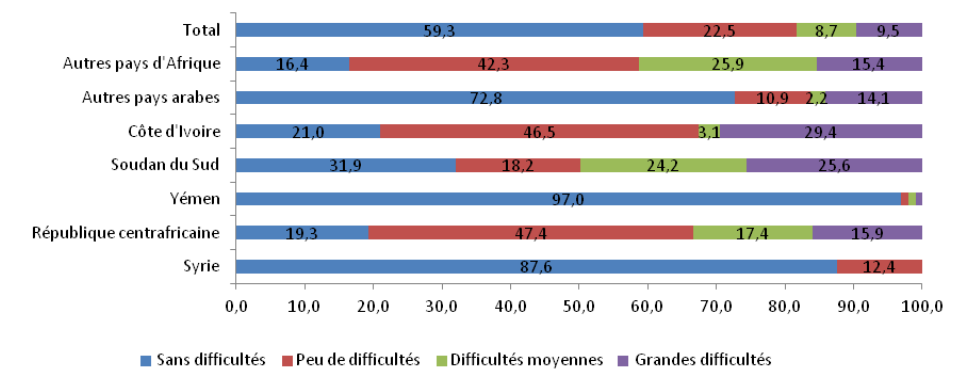
Les réfugiés qui éprouvent de grandes difficultés de communication ne dépassent pas 9,5% notamment les femmes avec 18,5% en comparaison avec les hommes (7,6%).

Graphique 41 : Réfugiés selon le degré de difficultés de communication et le sexe(%)



Naturellement, les réfugiés originaires de pays arabes ne rencontrent aucune difficulté de communication dans le milieu où ils résident au Maroc (97,0% des Yéménites, 87,6% des Syriens et 72,8% des réfugiés d'autres pays arabes). En revanche, ceci dit, de grandes difficultés de communication quant à elles sont éprouvées par 29,4% des réfugiés Ivoiriens, 25,6% des Sud Soudanais et 15,9% des Centrafricains. 47,4% des réfugiés de la République Centrafricaine, 46,5% de la Côte d'Ivoire et 42,3% d'autres pays d'Afrique déclarent rencontrer peu de difficultés pour communiquer avec leur environnement.

Graphique 42 : Réfugiés selon le degré de difficultés de communication et le pays d'origine(%)

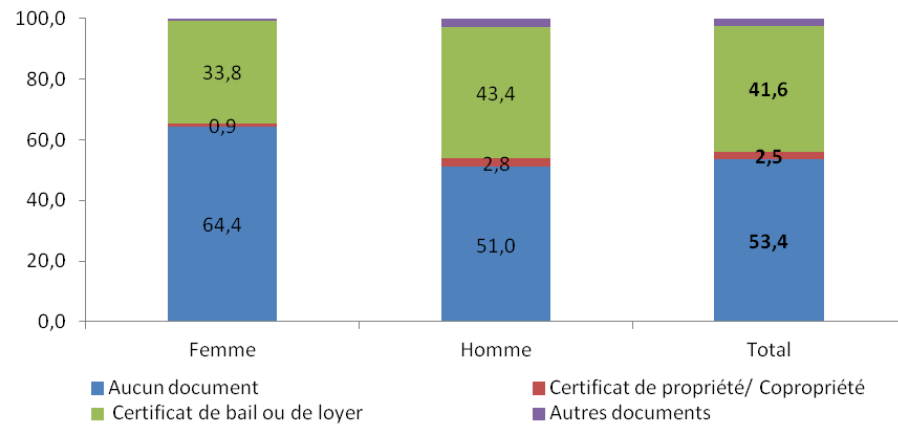


Chapitre 2 : Sécurité et documentation

5 réfugiés sur 10 n'ont aucun document justifiant l'accès au logement au Maroc

Plus de la moitié (53,4%) des réfugiés au Maroc ne disposent d'aucun document justifiant le statut d'occupation de leur logement, les femmes, avec une part de 64,4%, plus que les hommes (51%). Les réfugiés disposant d'un contrat de loyer représentent 41,6% avec un léger avantage pour les hommes (43,4%) en comparaison avec les femmes (33,8%). Ce sont les Yéménites qui viennent en tête avec une part de 58%, suivis des Syriens (49,2%) et des Centrafricains (47,8%). La proportion des réfugiés ayant un certificat de propriété n'est que de l'ordre de 2,5%, en particulier parmi ceux âgés de 60 ans et plus (14,4%) et les Syriens (4,1%).

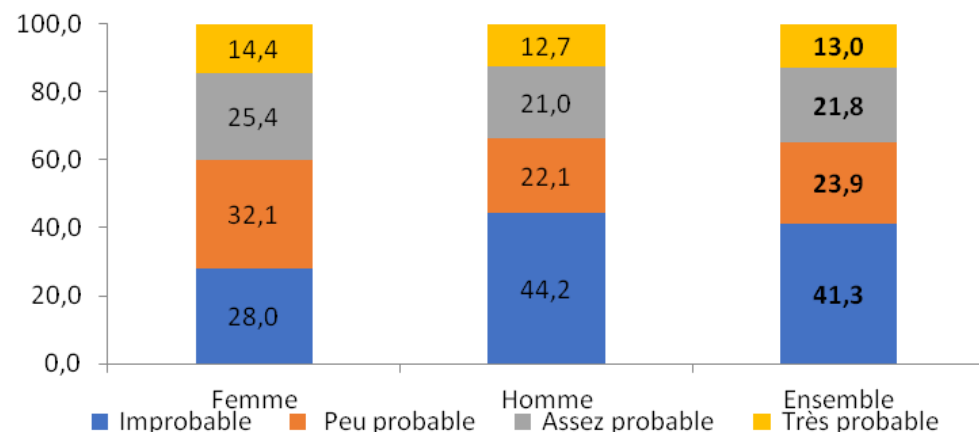
Graphique 43: Répartition des réfugiés selon le sexe et les documents justificatifs de logement (%)



Les deux tiers des réfugiés estiment improbable ou peu probable de perdre leur logement contre leur gré

Un peu plus de 4 réfugiés sur 10 (41,3%) estiment « improbable » de perdre le droit à leur logement au cours des cinq prochaines années contre leur gré. Cette certitude est plus présente parmi les hommes, avec 44,2%, que les femmes (28%). En revanche, 13% seulement des réfugiés au Maroc ont déclaré « très probable » le fait de perdre le droit à leur logement au cours des cinq prochaines années contre leur gré, les femmes avec 14,4% plus que les hommes (12,7%).

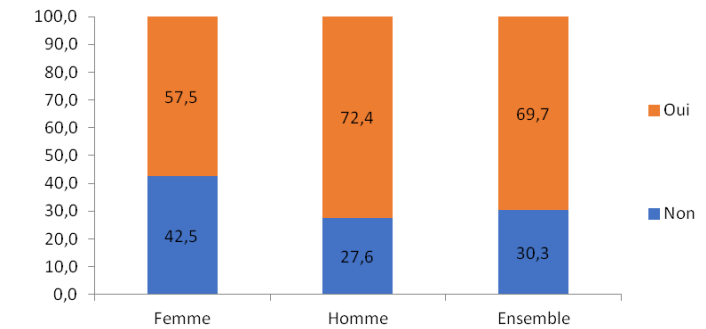
Graphique 44: Répartition des réfugiés selon le sexe et la probabilité de perdre le logement contre leur gré (%)



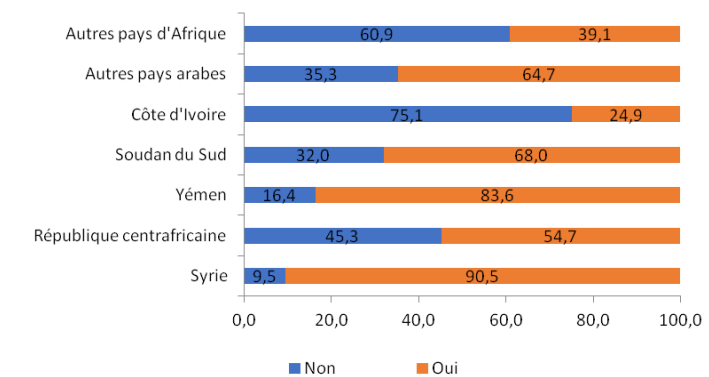
7 réfugiés sur 10 se sentent en sécurité le soir dans leur quartier

Environ 7 réfugiés sur 10 (69,7%) ont déclaré se sentir en sécurité dans leurs quartiers en marchant seuls après la tombée de la nuit. Ce sentiment est relativement plus présent chez les hommes, avec une part de 72,4%, que les femmes (57,5%). Il est exprimé essentiellement par les Syriens avec 90,5% et des Yéménites (83,6%). En revanche, les originaires de Côte d'Ivoire perçoivent un sentiment d'insécurité avec 75,1%, les Centrafricains (45,3%) et les Sud Soudanais (32%).

Graphique 45: Répartition des réfugiés selon le sexe et le sentiment de sécurité dans le quartier en marchant seul après la tombée de la nuit (%)



Graphique 46: Répartition des réfugiés selon le pays d'origine et le sentiment de sécurité dans le quartier en marchant seul après la tombée de la nuit (%)



Les documents officiels les plus possédés par les réfugiés sont le passeport, la carte de séjour valide et l'acte de naissance

Plus de la moitié des réfugiés (56%) disposent d'un titre de séjour valide, les hommes, avec une part de 58,6%, plus que les femmes (43,8%). Ceux disposant d'un titre de séjour expiré représentent 13,6%, les femmes avec 16,8% et les hommes (12,8%).

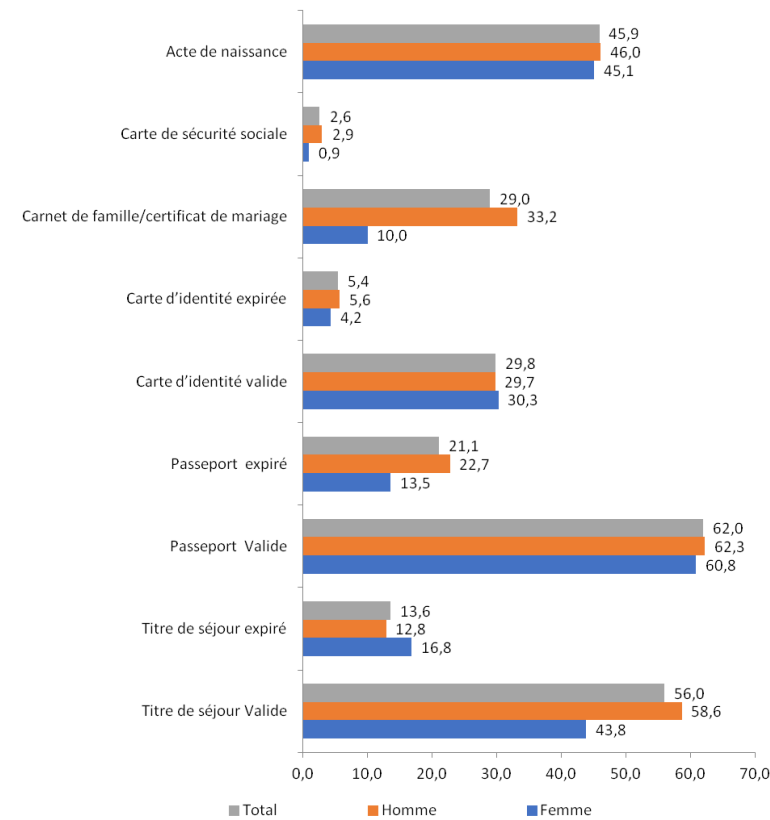
Concernant le Passeport, plus de 6 réfugiés sur 10 (62%) ont déclaré en détenir un valide et 2 sur 10 (21,1%) un expiré, les hommes avec 22,7% et les femmes (13,5%).

Par ailleurs, 45,9% des réfugiés ont déclaré avoir posséder un acte de naissance, 29,8% une carte d'identité valide et 5,4% une carte d'identité expirée.

S'agissant du carnet de famille ou certificat de mariage, 29% des réfugiés le détiennent, les hommes, avec 33,2%, plus que les femmes (10%).

Enfin, seulement 2,6% des réfugiés ont déclaré disposer d'une carte de sécurité sociale, 2,9% parmi les hommes et 0,9% parmi les femmes.

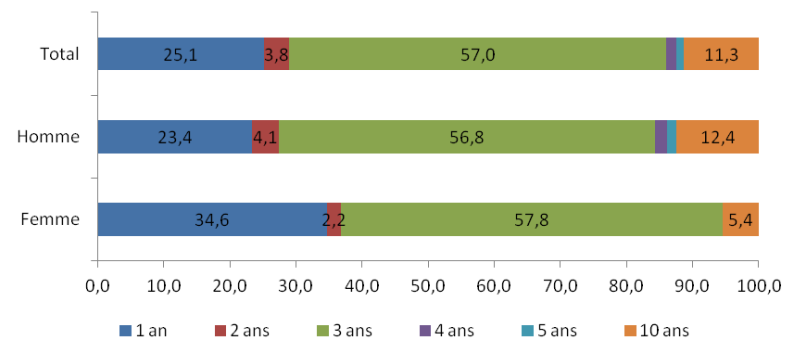
Graphique 47: Répartition des réfugiés selon le sexe et les documents officiels disponibles (%)



Plus de la moitié des titres de séjour ont une durée de 3 ans

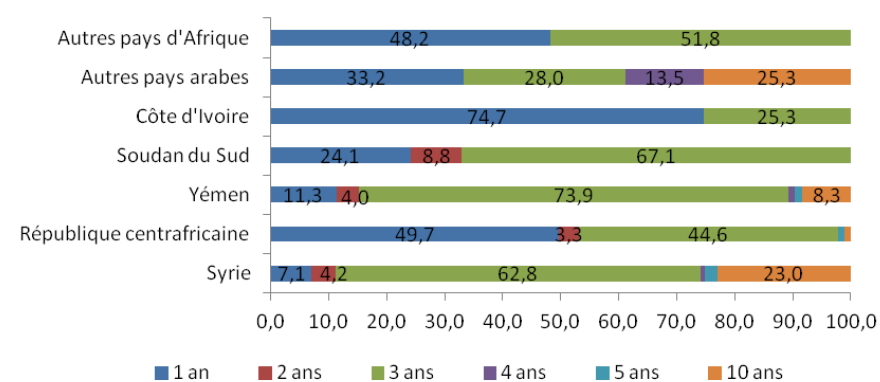
Sur l'ensemble des titres de séjour détenus par les réfugiés, 57% ont une durée de validité de 36 mois, 25,1% une durée de validité d'une année, 3,8% de 2 ans et 11,3% de 10 ans.

Graphique 48: Répartition des réfugiés disposant de titre de séjour valide ou expiré selon sa durée de validité et le sexe (%)



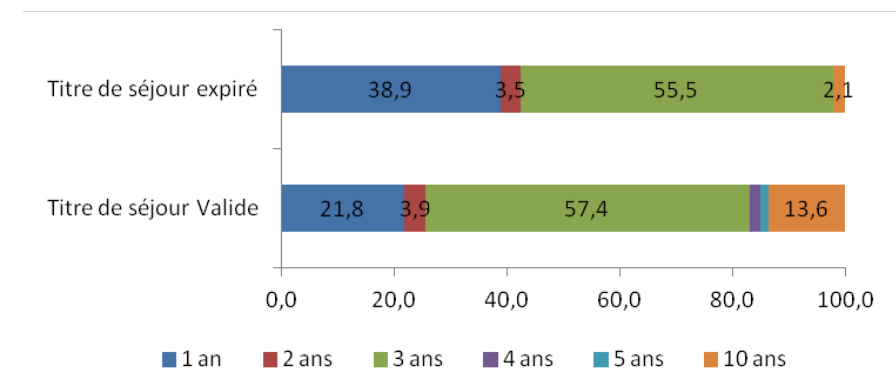
Les réfugiés d'origine Ivoirienne et Centrafricaine sont plus nombreux à disposer d'un titre de séjour de validité annuelle avec respectivement 74,7% et 49,7%. Ceux d'origine Yéménite, Soudanaise du Sud et Syrienne détiennent plus des permis de 36 mois de validité, respectivement 73,9% et 67,1% et 62,8%.

Graphique 49: Répartition des réfugiés disposant de titre de séjour valide ou expiré selon sa durée de validité et le pays d'origine (%)



La durée de validité annuelle est plus prépondérante chez les réfugiés ayant un titre de séjour expiré (38,9%) contre 21,8% parmi ceux disposant d'un titre valide.

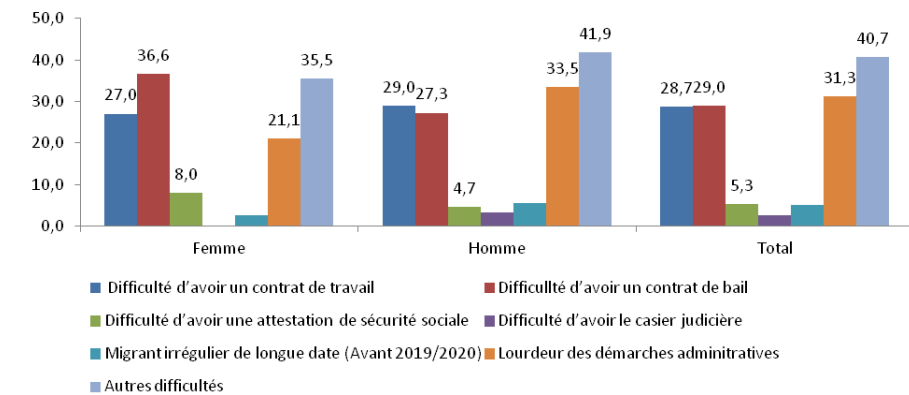
Graphique 50: Répartition des réfugiés disposant de titre de séjour valide ou expiré selon sa durée de validité et le statut légal (%)



La lourdeur des démarches administratives, la difficulté d'avoir des contrats de bail ou de travail sont les principaux obstacles pour l'obtention du titre de séjour

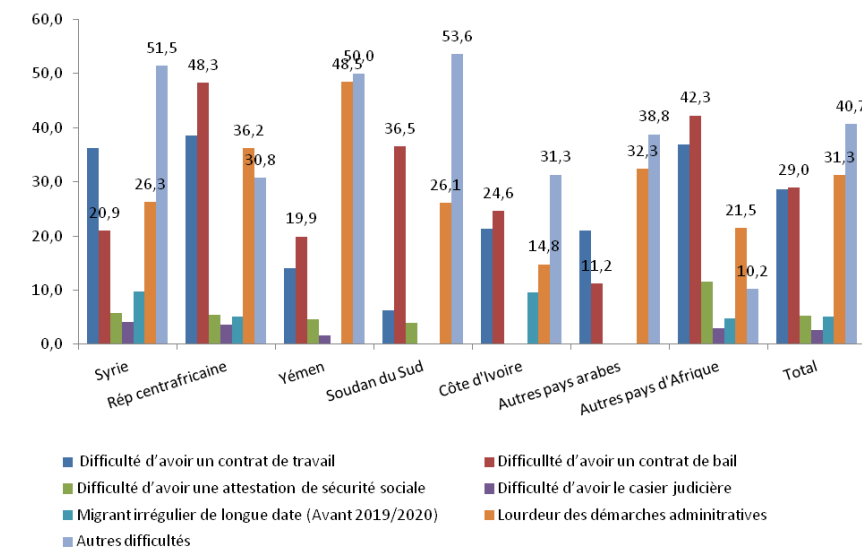
La lourdeur des démarches administratives est considérée comme le premier obstacle pour obtenir un titre de séjour pour 31,3% des réfugiés, les hommes, avec 33,5%, plus que les femmes (21,1%). Les contrats de bail ou de travail sont déclarés en deuxième position par 29% et 28,7% des réfugiés.

Graphique 51: Répartition des réfugiés selon les difficultés rencontrées pour l'obtention du titre de séjour et le sexe (%)



Selon le pays d'origine, 48,5% des yéménites et 36,2% des Centrafricains ont déclaré que la lourdeur des démarches administratives constitue la difficulté principale pour accéder au permis de séjour. Pour plus du tiers des Sud Soudanais (36,5%), c'est la difficulté d'avoir un contrat de bail qui rend difficile l'accès à un titre de séjour valide.

Graphique 52: Répartition des réfugiés selon les difficultés rencontrées pour l'obtention du titre de séjour et l'origine du pays (%)

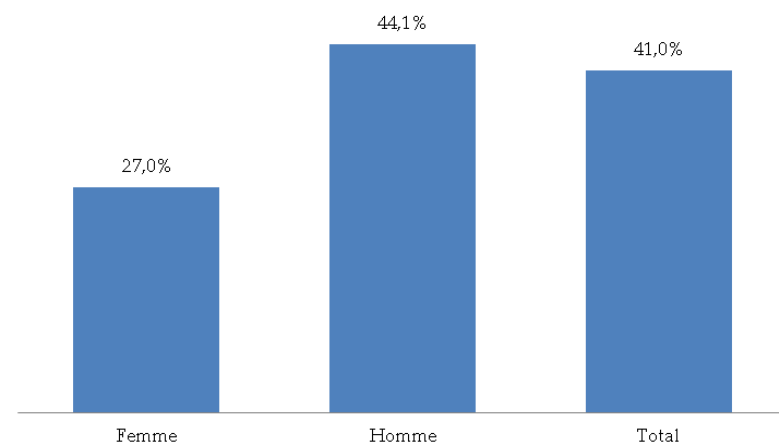


Chapitre 3 : Intégration économique

Environ 4 réfugiés sur 10 ont reçu une aide au Maroc, les hommes plus que les femmes

Les résultats de l'enquête révèlent que 41% des réfugiés au Maroc ont déclaré avoir reçu, au cours des 12 mois précédant l'enquête, des aides de particuliers ou d'organisations marocaines. Les hommes sont plus nombreux à en bénéficier avec une part de 44,1% que les femmes (27%).

Graphique 53: Part des réfugiés ayant reçu des aides au Maroc au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le sexe

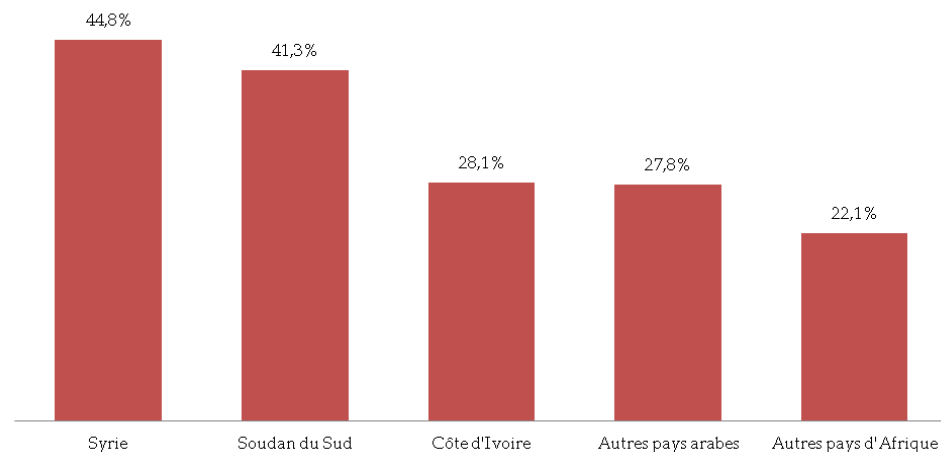


Les réfugiés d'origine yéménite viennent en tête de ceux ayant reçu des aides au Maroc avec une part de 50,1% suivis des Centrafricains (46,7%), des Syriens (44,8%), des Sud Soudanais (41,3%) et des Ivoiriens (28,1%).

Les jeunes de 18 à 29 ans en ont bénéficié à hauteur de 45,1%, suivis des personnes âgées de 45 à 59 ans (44,7%), de celles âgées de 30 à 44 ans (37,8%) alors que les personnes âgées (60 ans et plus) n'ont bénéficié de telles aides qu'à hauteur de 23,6%.

Par ailleurs, bénéficier d'aides au Maroc ne semble pas dépendre de la situation juridique des réfugiés dans ce pays. En effet, le tiers (33,3%) des réfugiés au Maroc ne disposant d'aucun titre de séjour ont pu bénéficier d'aides au cours des 12 mois précédant l'enquête, proportion qui s'élève à 45,3% parmi les réfugiés disposant d'un titre de séjour valide et à 40,4% parmi ceux ayant un document de séjour expiré.

Graphique 54 : Part des réfugiés ayant reçu des aides au Maroc au cours des 12 mois précédant l'enquête selon le pays d'origine

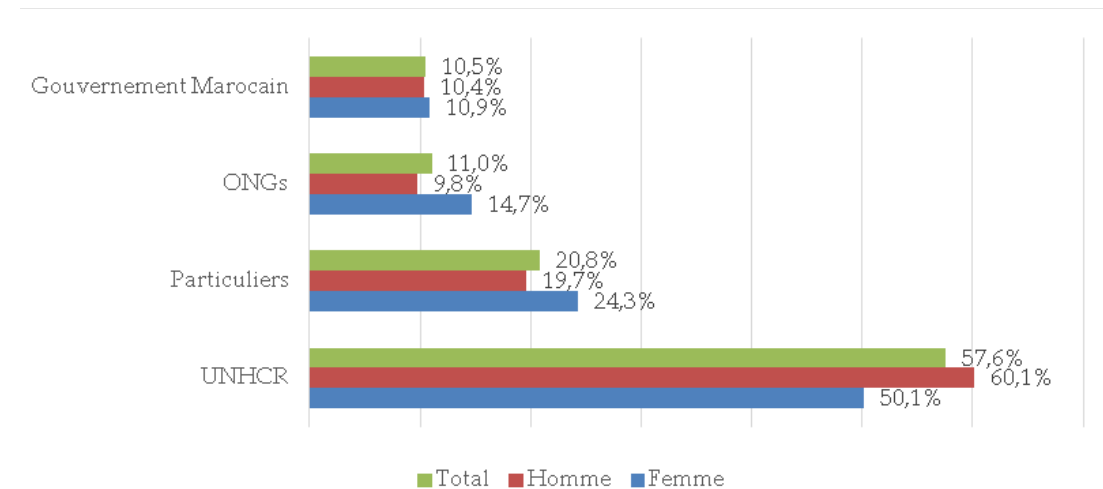


Près de 60% de l'aide reçue par les réfugiés provient de l'UNHCR

L'UNHCR couvre près de 60% (57,6%) des aides reçues par les réfugiés au Maroc, 60,1% pour les réfugiés hommes et 50,1% pour les femmes. Selon le pays d'origine, cette proportion atteint 79% parmi les Ivoiriens, 68,6% les Syriens, 55,1% les Yéménites, 49,9% les Centrafricains et 26,8% les Sud Soudanais.

Les aides fournies par des particuliers marocains viennent en deuxième position avec une part de 20,8%, 24,3% pour les femmes et 19,7% pour les hommes et celles reçues d'organisations marocaines non gouvernementales en troisième position avec une part de 11%. Les aides issues du Gouvernement Marocain représentent une part de 10,5%.

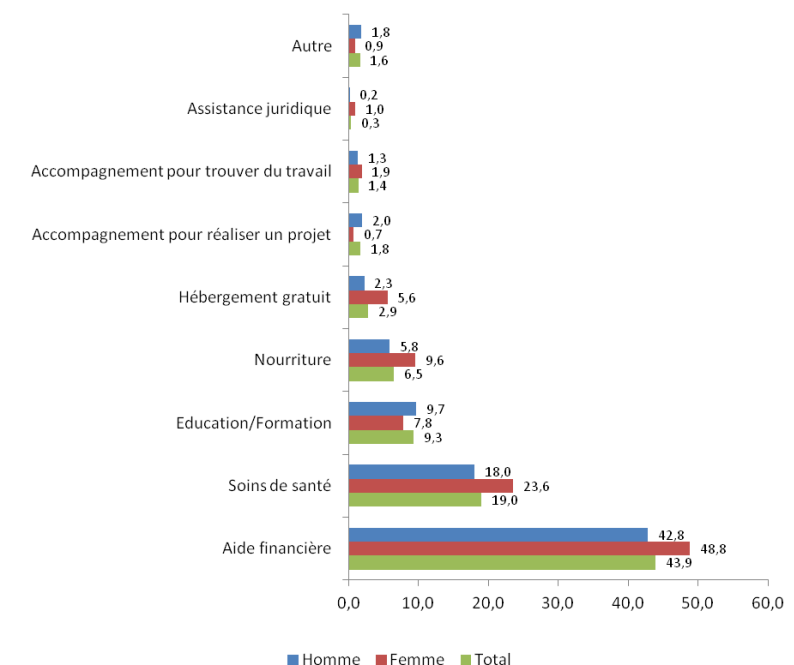
Graphique 55 : Part des réfugiés ayant reçu des aides au Maroc au cours des 12 mois précédant l'enquête selon l'origine de l'aide



Un peu moins de la moitié des aides fournies aux réfugiés est de nature financière

Un peu moins de la moitié (43,9%) des aides reçues par les réfugiés au Maroc au cours des 12 mois précédant l'enquête est de nature financière, relativement plus pour les femmes (48,8%) que les hommes (42,8%). L'aide sous forme de soins de santé vient en deuxième position avec une part de 19%, 23,6% pour les femmes et 18% pour les hommes. En troisième position, les aides liées à l'éducation ou formation représentent 9,3% des aides reçues, 9,7% pour les hommes et 7,8% pour les femmes. Enfin, d'autres types d'aides sont fournis aux réfugiés avec des fréquences moindres telles que la nourriture, avec 6,5%, l'hébergement (2,9%), l'accompagnement pour réaliser un projet (1,8%) ou l'accompagnement pour trouver un emploi (1,4%).

Graphique 56: Part des réfugiés ayant reçu des aides au Maroc au cours des 12 mois précédant l'enquête selon la nature de l'aide (%)



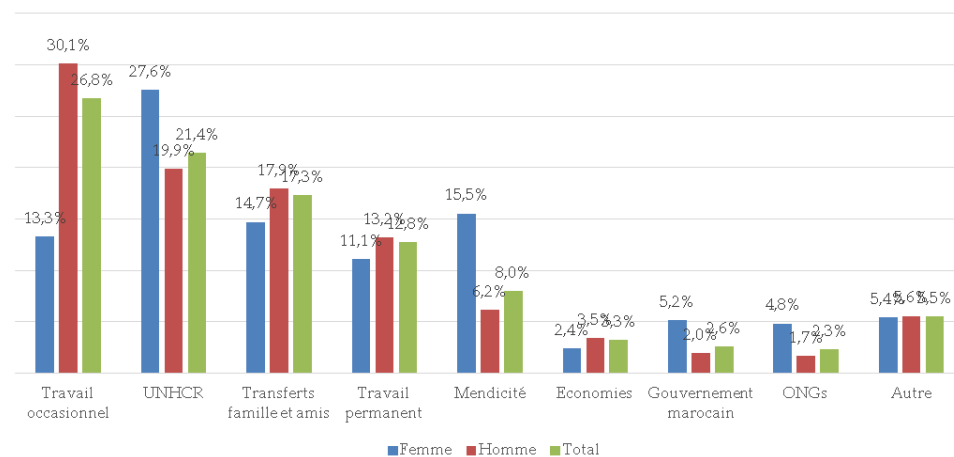
Les emplois occasionnels constituent le quart des sources de revenus des réfugiés au Maroc

Les revenus provenant d'un emploi occasionnel constituent un peu plus du quart (26,8%) des sources de revenu déclarées par les réfugiés au Maroc, relativement plus par les hommes (30,1%) que les femmes (13,3%). Cette source de revenu est déclarée par 35,3% des Syriens, 28,9% de Centrafricains, 21,8% de Yéménites, 17,5% d'Ivoiriens et 12,6% de Sud Soudanais. Elle est particulièrement plus relevée chez les réfugiés ayant un titre de séjour expiré (34,8%) et ceux ne disposant d'aucun titre de séjour au Maroc (26,9%). Le soutien de l'UNHCR constitue la deuxième source de revenu pour les réfugiés au Maroc avec une part de 21,4%, 27,6% parmi les femmes et 19,9% parmi les hommes. Ce sont les Ivoiriens qui en bénéficient les premiers avec une part de 38,4%, suivis des Centrafricains (20,6%), des Syriens (18%), des Yéménites (12,6%) et des Sud Soudanais (6,3%). Selon la situation juridique des réfugiés au Maroc, le soutien de l'UNHCR est déclaré, comme source de revenu, par 17,2% des détenteurs d'un titre de séjour valide, 18,9% d'un titre de séjour expiré et par 29,2% de réfugiés n'ayant aucun titre de séjour au Maroc.

Les transferts de la famille et/ou d'amis représentent 17,3% des sources de revenus déclarées par les réfugiés au Maroc, 17,9% pour les hommes et 14,7% pour les femmes. Les nationalités les plus bénéficiaires des transferts familiaux et d'amis sont les Centrafricains, avec une part de 29,3%, suivis des Yéménites (29%) et des Sud Soudanais (28%). Ces transferts concernent les détenteurs de titres de séjour valide, avec 21,4%, plus que ceux n'ayant aucun titre de séjour (10,9%).

L'emploi permanent constitue la quatrième source de revenu déclarée par les réfugiés au Maroc, avec une proportion de 12,8%, quasi équivalente aussi bien pour les hommes (13,2%) que pour les femmes (11,1%). D'autres sources de revenus sont également citées par les réfugiés au Maroc dont la mendicité, avec 8%, les économies du réfugié (3,3%), le soutien financier du Gouvernement Marocain (2,6%) et celui d'organisations marocaines non gouvernementales (2,3%).

Graphique 57: Répartition des sources de revenu des réfugiés au Maroc selon le sexe

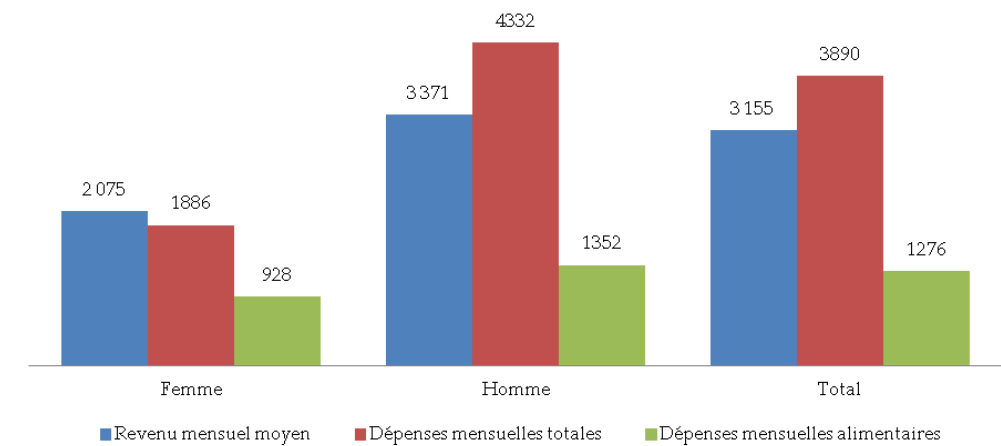


Les réfugiés au Maroc vivent avec un revenu mensuel moyen d'environ 3.000 DH

Les résultats de l'enquête ont révélé que le revenu moyen mensuel des ménages de réfugiés au Maroc était, au cours des 12 mois précédant l'enquête, de 3155 DH, celui déclaré par les hommes est relativement supérieur à celui déclaré par les femmes, respectivement 3371 DH et 2075 DH. Le revenu mensuel le plus élevé est observé chez les Syriens, avec 4871 DH, suivis des Yéménites (2947 DH), des Ivoiriens (2173 DH) et des Sud Soudanais (1705 DH). Selon la situation juridique, le revenu mensuel moyen passe de 2405 DH pour les réfugiés n'ayant aucun titre de séjour au Maroc à 2829 DH pour ceux ayant un titre de séjour expiré, pour se situer à 3614 DH pour les réfugiés disposant d'un titre de séjour valide.

Le revenu mensuel médian est, quant à lieu, de l'ordre de 2500 DH, signifiant que la moitié des réfugiés au Maroc disposent d'un revenu mensuel inférieur à 2500 DH et l'autre moitié dispose d'un revenu mensuel supérieur à ce montant. Ventilé par sexe, le revenu mensuel médian est plus élevé parmi les hommes, avec un montant de 2500 DH, que parmi les femmes (1600 DH). Il est également plus élevé parmi les réfugiés d'origine syrienne, avec un revenu mensuel médian de 4000 DH, les Yéménites (2500 DH) et les Ivoiriens (2000 DH). Il est par contre relativement plus bas parmi les Centrafricains (1500 DH) et les Sud Soudanais (1250 DH).

Graphique 58 : Revenu et dépense mensuels moyens des réfugiés au cours des 12 mois précédant l'enquête



S'agissant des dépenses, les réfugiés au Maroc ont fait savoir que leurs ménages ont dépensé mensuellement en moyenne, au cours des 12 mois précédant l'enquête, 3890 DH, 4332 DH pour les hommes et 3371 DH pour les femmes. En comparaison avec les niveaux de revenu mensuel indiqués ci-haut, ces chiffres révèlent des déficits conséquents atteignant, dans l'ensemble, 734 DH, 961 DH pour les hommes et 189 DH pour les femmes.

4 réfugiés sur 10 jugent leurs revenus en diminution par rapport à la période de Covid-19

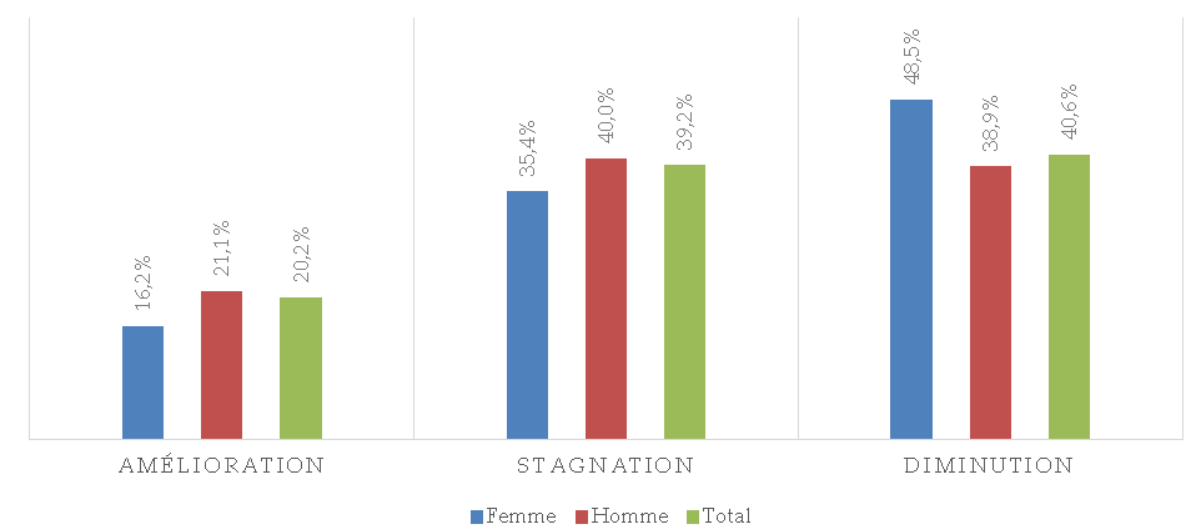
Lors de l'enquête, les réfugiés ont été questionnés sur l'évolution de leur revenu par rapport aux 12 mois précédant l'enquête, soit la période marquée par la pandémie de la Covid-19. En réponse à cette question, 40,6% des réfugiés enquêtés ont fait savoir que leurs revenus ont connu une diminution. Avec une part de 48,5%, les femmes sont relativement plus nombreuses à faire valoir une telle perception de diminution du revenu que les hommes (38,9%).

Selon le pays d'origine, les Ivoiriens sont les plus nombreux à faire un tel constat avec une part de 47,2% suivis des Centrafricains (44%), des Sud Soudanais (38,4%), des Syriens (35,6%) et des Yéménites (32,1%). Cette perception de diminution du revenu par rapport à la période de la Covid-19 est également relevée chez les réfugiés sans titre de séjour au Maroc, avec une part de 47,8%, contre 36,4% parmi ceux ayant un titre de séjour valide.

Il y a lieu de signaler, toutefois, que 39,2% des réfugiés au Maroc perçoivent une stagnation du revenu par rapport à la période de propagation de la pandémie de la Covid-19, proportion atteignant 35,4% parmi les femmes et 40% parmi les hommes.

La part des réfugiés ayant une perception positive de l'évolution du revenu par rapport à la période de propagation de la pandémie de la Covid-19 est de 20,2%, relativement plus élevée parmi les hommes (21,1%) que les femmes (16,2%).

Graphique 59 : Perception des réfugiés au Maroc de l'évolution de leurs revenus par rapport à la période de Covid-19



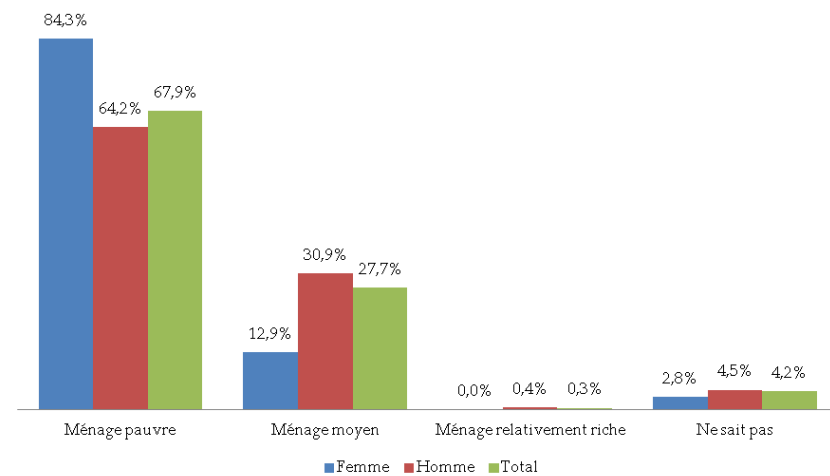
Les deux tiers des réfugiés s'estiment appartenant à des ménages pauvres

Interrogés sur leur perception d'appartenance socio-économique, 67,9% des réfugiés considèrent qu'ils appartiennent à des ménages pauvres, les femmes, avec 84,3%, plus que les hommes (64,2). Selon le pays d'origine, ce sont les Ivoiriens qui s'octroient la première place avec une part de 90,3% suivis des Centrafricains (71%), des Sud Soudanais (70%), des Yéménites (60,7%) et des Syriens (51,5%). Selon la situation juridique au Maroc, la prévalence de la perception d'appartenance à un ménage pauvre passe de 57,9% parmi les réfugiés détenteurs d'un titre de séjour valide à 86% parmi ceux n'ayant aucun titre de séjour.

Par ailleurs, un peu plus du quart (27,7%) des réfugiés au Maroc perçoivent une appartenance à un ménage moyen, les hommes plus que les femmes avec respectivement des proportions de 30,9% et de 12,9%. Ce sont notamment les Syriens qui ont une telle perception avec une part de 44,9% suivis des Yéménites (37,2%), et des Sud Soudanais (20%). Cette perception varie d'une façon significative selon la situation juridique dans le pays d'accueil, passant de 12,9% parmi les réfugiés sans titre de séjour à 36,5% parmi ceux disposant d'un titre de séjour valide.

Enfin, force est de relever que la perception d'appartenir à un ménage riche est presque insignifiante (0,3%) et que 4,2% des réfugiés enquêtés n'ont pas d'avis sur cette question.

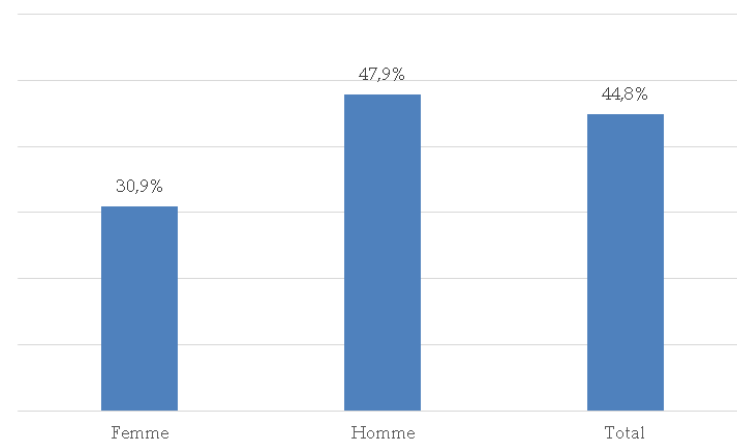
Graphique 60 : Perception des réfugiés de leur appartenance socio-économique



Plus de 4 réfugiés sur 10 ont un compte bancaire

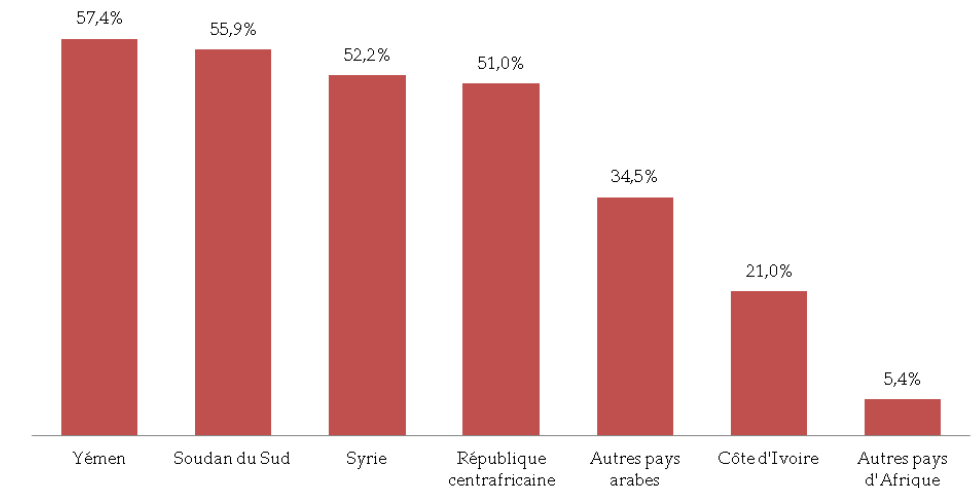
Disposer d'un compte bancaire au Maroc est une caractéristique qui concerne 44,8% des réfugiés installés dans ce pays. Cette proportion est relativement plus élevée parmi les hommes, avec 47,9%, que parmi les femmes (30,9%).

Graphique 61 : Part des réfugiés ayant un compte bancaire selon le sexe



Selon le pays d'origine, le taux d'accès, le plus élevé, au compte bancaire est enregistré parmi les yéménites avec une proportion de 57,4%, suivis des Sud Soudanais (55,9%), des Syriens (52,2%), des Centrafricains (51%) et, enfin, des Ivoiriens (21%).

Graphique 62 : Part des réfugiés ayant un compte bancaire selon le pays d'origine



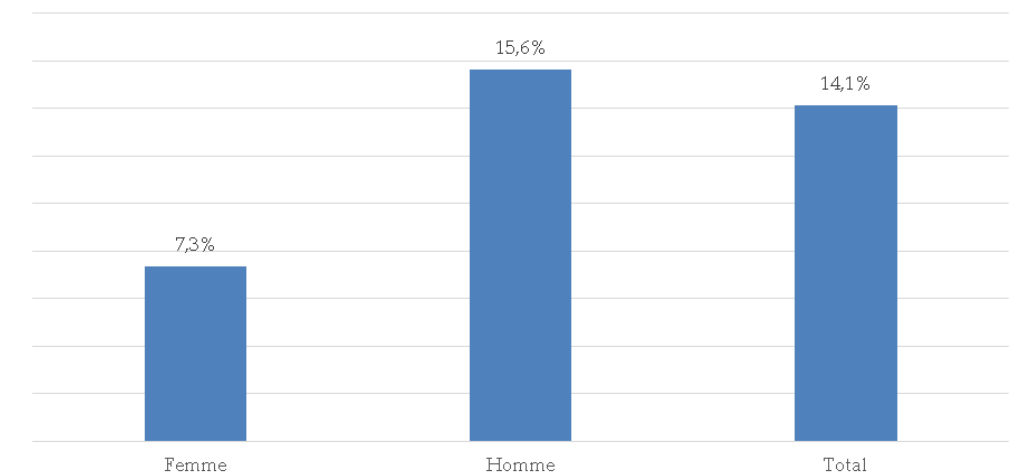
Selon l'âge, ce sont les adultes âgés de 45 à 59 ans qui présentent le taux d'accès au compte bancaire le plus élevé, avec 55,2%, suivis des personnes de la tranche d'âge 30-44 ans avec un taux de 46,8%, des jeunes âgés de 18 à 29 ans et des personnes âgées de 60 ans et plus se partageant le même taux de 41,7%.

Examinée selon la situation juridique dans le pays d'accueil, la part des réfugiés disposant d'un compte bancaire s'élève à 63,4% parmi ceux disposant d'un titre de séjour valide contre 46,1% pour ceux ayant un titre de séjour expiré et seulement 10,1% pour ceux n'ayant aucun titre de séjour au Maroc.

Environ 1 réfugié sur 7 est en mesure d'épargner une partie de son revenu

Les résultats de l'enquête révèlent que les capacités d'épargne des réfugiés au Maroc sont limitées. En effet, à la lecture des données du graphique ci-après, seuls 14,1% des réfugiés sont en mesure d'épargner une partie de leurs revenus. Cette proportion passe du simple, avec niveau de 7,3%, pour les femmes au double, avec 15,6%, pour les hommes.

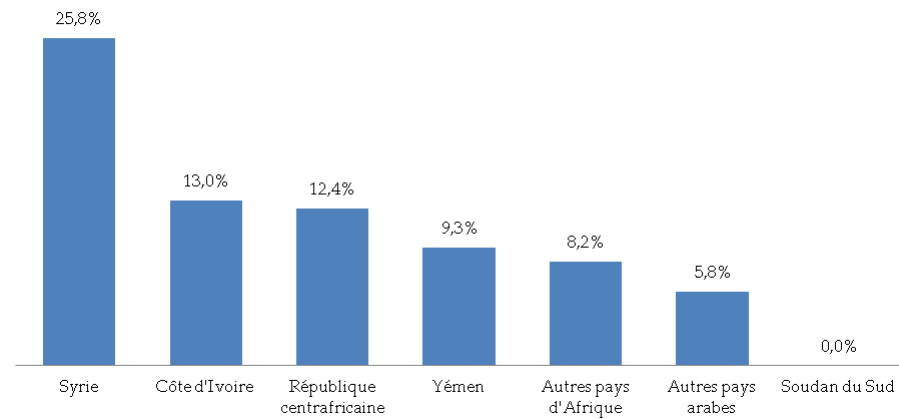
Graphique 63 : Part des réfugiés en mesure d'épargner une partie de leurs revenus selon le sexe



Selon le pays d'origine, ce sont les réfugiés Syriens qui se sont montrés en mesure d'épargner une partie de leurs revenus avec une part de 25,8%, suivis des Ivoiriens (13%), des Centrafricains (12,4%) et, enfin, des Yéménites (9,3%).

Selon l'âge, ce sont les personnes âgées (60 ans et plus) qui se sont déclarées le plus en mesure d'épargner une partie de leurs revenus avec une part de 22% contre 19,7% parmi les personnes âgées de 45 à 59 ans, 18% parmi celles de 30 à 44 ans et seulement 9% parmi les jeunes de 18 à 29 ans.

Graphique 64 : Part des réfugiés en mesure d'épargner une partie de leurs revenus selon le pays d'origine

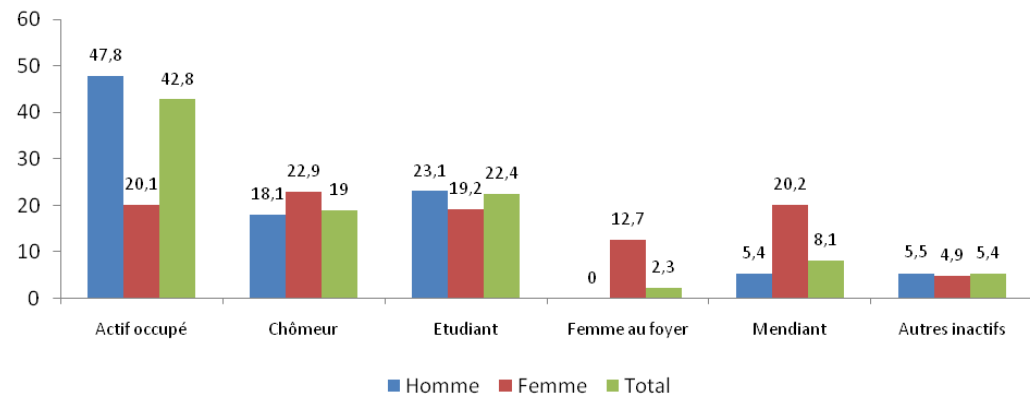


S'agissant de la situation juridique, 17,4% des réfugiés au Maroc disposant d'un titre de séjour valide sont en mesure d'épargner une part de leurs revenus. Cette proportion est de 11,7% pour les réfugiés disposant d'un titre de séjour expiré et de 9,3% pour ceux n'ayant aucun document de séjour.

Environ un réfugié sur 5 est en situation de chômage

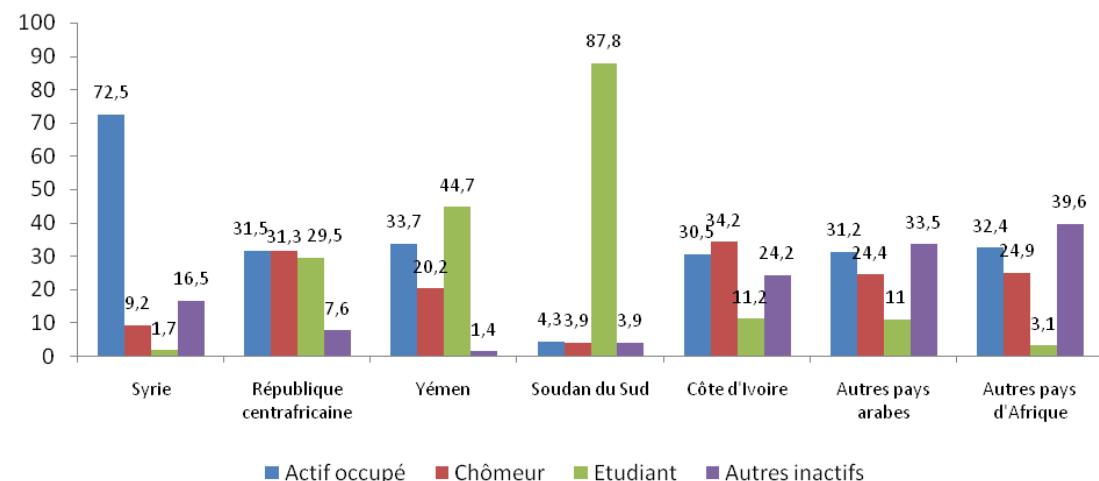
La répartition des réfugiés selon le type d'activité montre que 42,8% d'entre eux sont pourvus d'un emploi, 47,8% parmi les hommes et 20% parmi les femmes.

Graphique 65 : Répartition des réfugiés selon le type d'activité et le sexe (%)



Environ un réfugié sur 5 (19%) est à la recherche d'un emploi, les femmes (22,9%) relativement plus que les hommes (18%). La part des chômeurs s'élève à 34,2% parmi les Ivoiriens, 31,3% parmi les originaires de la Centrafrique et 20,2% parmi les Yéménites. Elle atteint son niveau le plus bas parmi les réfugiés du Soudan du Sud et de la Syrie avec respectivement 4,3% et 9,2%.

Graphique 66 : Répartition des réfugiés selon le type d'activité et le pays d'origine (%)

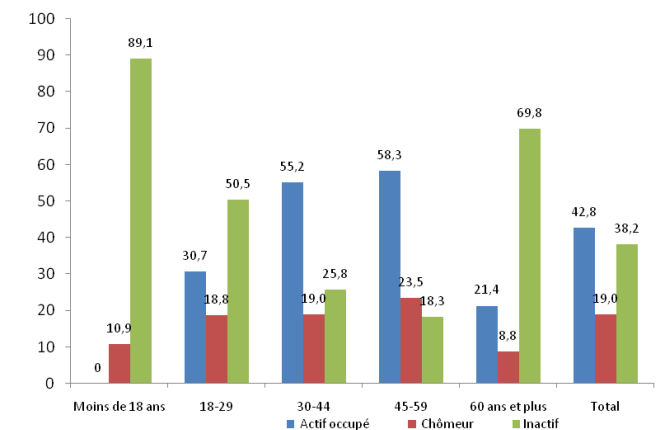


Par ailleurs, plus d'un tiers des réfugiés (38,2%) est en situation d'inactivité, les femmes, avec 57%, relativement plus que les hommes (34,1%). La part la plus élevée des inactifs est enregistrée parmi les réfugiés du Soudan du Sud avec 91,7%.

L'exercice d'une activité économique est plus prononcé parmi les Syriens avec 72,5% et plus faible parmi les Centrafricains (31,5%), les Yéménites (33,7% et surtout parmi les ressortissants du Soudan du Sud (4,3%).

Environ un réfugié actif occupé sur cinq est une personne âgée de 60 ans et plus (21,4%), la tranche d'âge 45-59 ans est la plus représentée parmi les actifs occupés (58,3%) suivie de celle des 30-44 ans avec 55,2% et enfin des 18-29 ans avec 30,7%. Le chômage est plus prononcé chez la catégorie des 45-59 ans avec 23,5%, suivie des 30-44 ans avec 19%. L'inactivité intéresse plus les moins de 18 ans (89,1%) et la population âgée de 60 ans et plus, avec 69,8%.

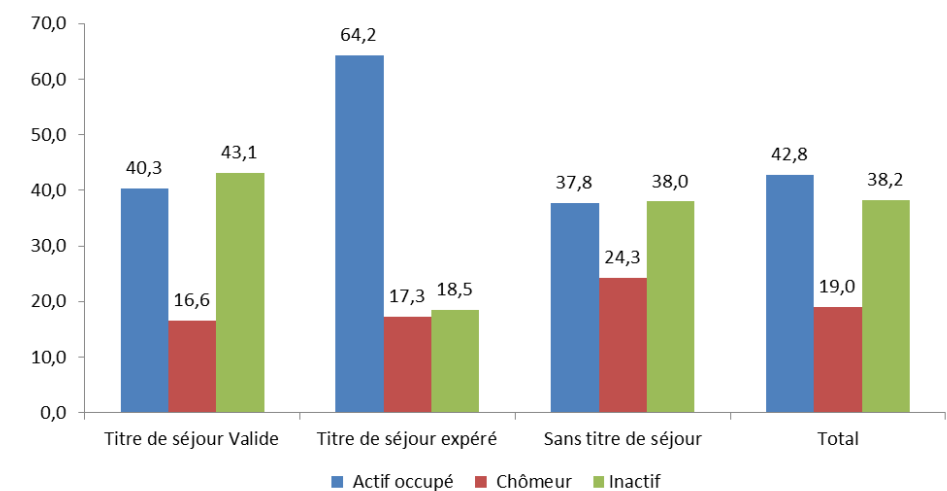
Graphique 67 : Répartition des réfugiés selon le type d'activité et le groupe d'âge (%)



Plus de 6 réfugiés actifs occupés sur dix ont un titre de séjour expiré

Parmi les réfugiés disposant d'un titre de séjour expiré au moment de l'enquête, 64,2% sont des actifs occupés contre 40,3% parmi ceux ayant un titre de séjour valide et 37,8% parmi ceux sans titre de séjour. La part des chômeurs est plus élevée parmi les réfugiés sans titre de séjour (24,3%) que parmi ceux dont le titre de séjour est valide ou expiré (16,6% et 17,3% respectivement). Les inactifs quant à eux sont plus représentés parmi les réfugiés avec titre de séjour valide (43,1%) que parmi les sans titre de séjour (38%) et surtout parmi ceux dont le titre de séjour a expiré (18,5%).

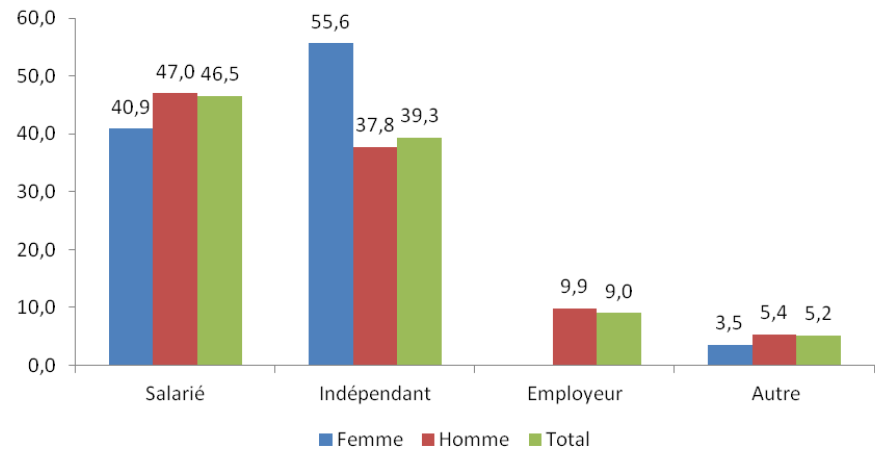
Graphique 68 : Répartition des réfugiés selon le type d'activité et la disposition d'un titre de séjour (%)



Le salariat et le travail indépendant prédominent le statut professionnel des réfugiés

Plus de 4 réfugiés sur 10 (46,5%) sont des salariés, 47% parmi les hommes et 40,9% parmi les femmes. Quatre réfugiés sur 10 (39,3%) exercent un emploi indépendant, les femmes (55,6%) plus que les hommes (37,8%). Enfin, seulement un réfugié sur 10 (9,0%) est un employeur.

Graphique 69: Répartition des réfugiés selon la situation dans la profession et le sexe (%)



Le salariat prédomine particulièrement parmi les centrafricains (64,3%) suivi des syriens (45,7%), des ivoiriens (44,1%) et enfin des yéménites (37,5%). Par contre, les indépendants représentent presque la moitié des yéménites, des ivoiriens et des soudanais du Sud avec respectivement 48,9%, 46,8% et 46,7%. Les employeurs ne représentent que 9% des réfugiés actifs occupés dont la majorité sont syriens.

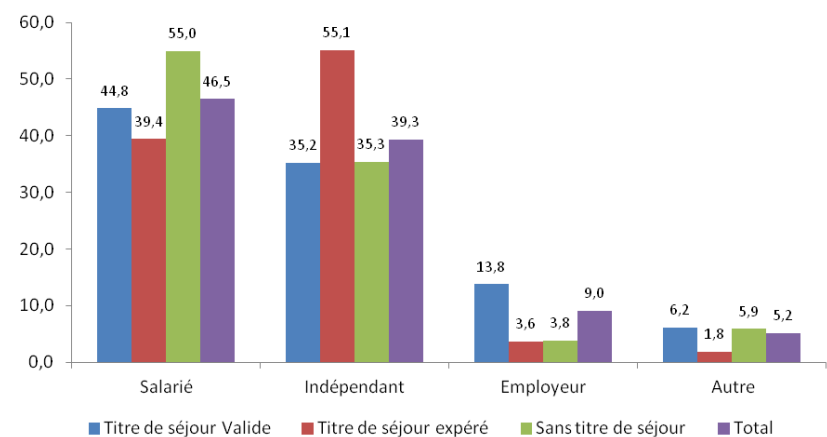
Graphique 70: Répartition des réfugiés selon la situation dans la profession et le pays d'origine (%)



D'autre part, le statut de salarié est plus fréquent parmi les réfugiés âgés de 18-29 ans avec 63%, suivis de ceux âgés de 30-44 ans avec 39,1% et enfin de ceux âgés de 45-59 ans avec 37,8%. Les indépendants sont en majorité des personnes âgées de 60 ans et plus (60%).

A noter que 55% des salariés ne disposent pas d'un titre de séjour, 39,4% ont un titre expiré et 44,8% d'entre eux ont un titre de séjour valide. Ces proportions s'élèvent chez les indépendants à 35,3%, 55,1% et 35,2% respectivement.

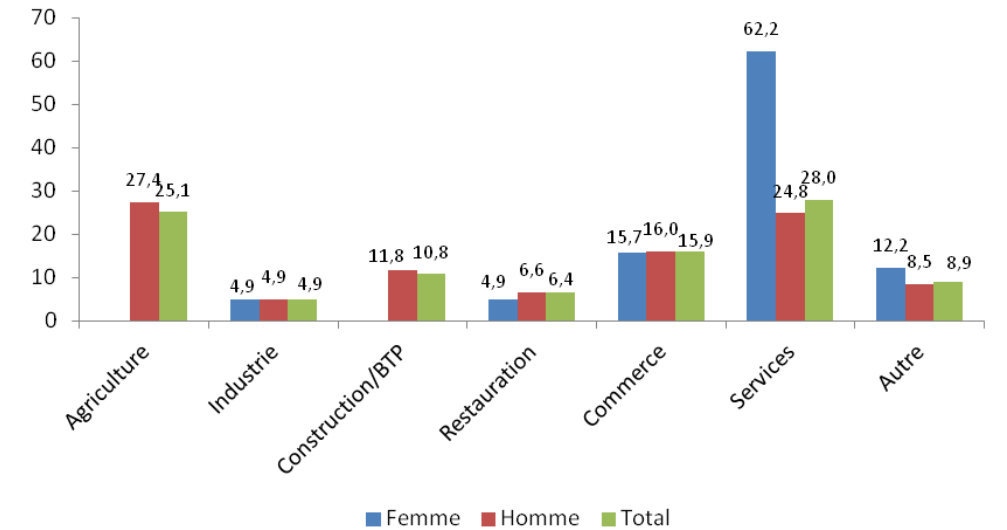
Graphique 71 : Situation dans la profession des réfugiés selon la disposition d'un titre de séjour (%)



Les services et la construction sont les principaux secteurs d'activité des réfugiés

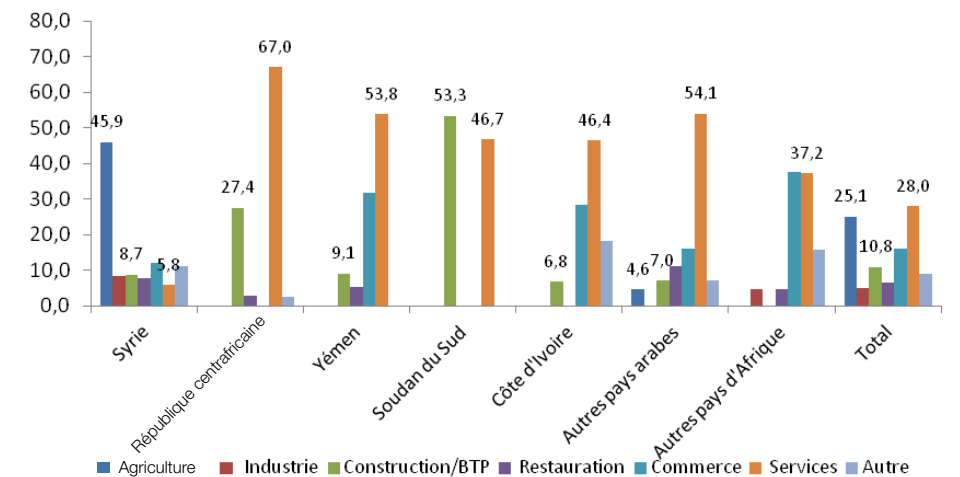
Le secteur des services est le premier pourvoyeur d'emploi pour les réfugiés au Maroc avec 28,0%, beaucoup plus pour les femmes avec 62,2% que les hommes (24,8%). Le secteur de l'agriculture vient en deuxième position avec 25,1% suivi du commerce (15,9%), de la construction (10,8%), de la restauration (6,4%) et de l'industrie (4,9%).

Graphique 72 : Répartition des réfugiés selon le secteur d'activité et le sexe (%)



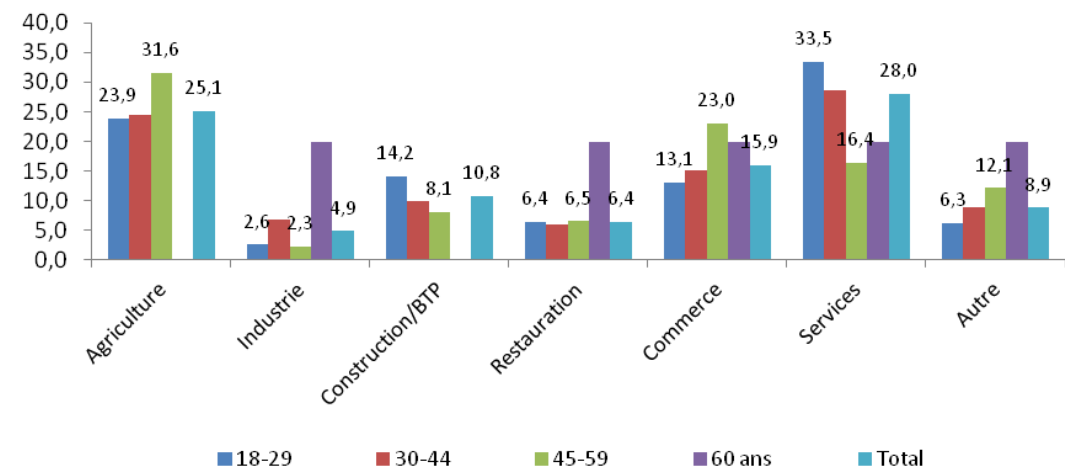
La répartition des réfugiés selon le pays d'origine et le secteur d'activité montre que 45,9% des syriens exercent dans l'agriculture et 12,2% dans le commerce. Les centrafricains sont plus présents dans le commerce (67%) et la construction (27,4%). Les yéménites sont attirés par les services (53,8%) et le commerce (31,8%). Les Soudanais du Sud s'impliquent, quant à eux, dans les services (46,7%) et la construction (53,3%) et les ivoiriens dans les services (46,4%) et le commerce (28,5%).

Graphique 73 : Répartition des réfugiés selon le secteur d'activité et le pays d'origine et (%)



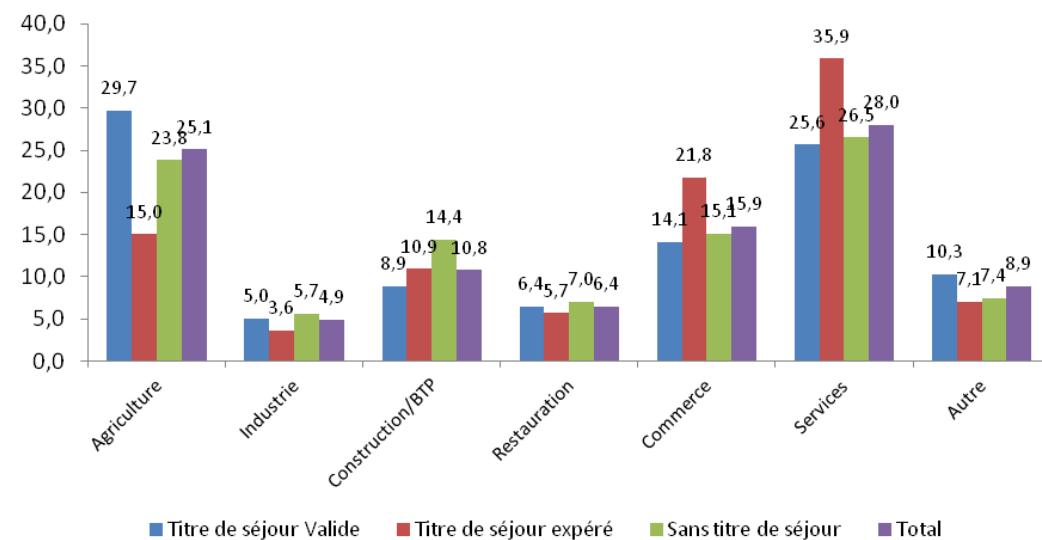
Selon l'âge, les réfugiés âgés de 18 à 29 ans sont employés relativement plus dans les services (33,5%) et l'agriculture (23,9%). Ceux âgés de 30 à 44 ans exercent dans le secteur des services à raison de 28,7% et de l'agriculture (24,6%). Enfin, environ 31,6% des réfugiés de la tranche 45-59 ans exercent dans le secteur agricole et 23% sont dans celui du commerce.

Graphique 74 : Répartition des réfugiés selon le secteur d'activité et le groupe d'âge (%)



Les réfugiés disposant d'un titre de séjour valide sont plus présents dans le secteur agricole (29,7%) et dans celui des services (25,6%). Ces proportions s'élèvent respectivement à 23,8% et 26,5% parmi ceux qui n'ont aucun titre de séjour et à 15% et 35,9% parmi ceux ayant un titre de séjour expiré.

Graphique 75 : Répartition des réfugiés selon le secteur d'activité et la disposition d'un titre de séjour (%)



Concernant les avantages dont bénéficient les réfugiés salariés au niveau de leur travail, on remarque que seulement 12,7% sont couverts d'un contrat de travail (48,5% des ivoiriens et 31,7% des yéménites), 9,1% d'une assurance maladie (20,8% d'ivoiriens), 6,5% bénéficient d'allocations familiales, 8,9% d'un congé annuel payé et 6,9% d'un congé de maladie payé.

En dépit de la disposition d'un titre de séjour, 83,8% des réfugiés de cette catégorie ne disposent pas d'un contrat de travail et 88,1% n'ont pas d'assurance maladie. D'une manière générale, plus de 8 réfugiés sur 10 ne bénéficient d'aucun avantage quel que soit leur situation juridique au Maroc, avec ou sans titre de séjour.

Tableau 76: Réfugiés salariés selon les avantages dont ils bénéficient et le sexe (%)

Avantages dont ils bénéficient ou non ?	Homme	Femme	Total	
Contrat de travail	Non	87,0	91,5	87,3
	Oui	13,0	8,5	12,7
Assurance maladie	Non	89,2	91,5	89,4
	Oui	9,1	8,5	9,1
	Ne sait pas	1,7	0	1,5
Allocation familiale	Non	93,0	100	93,5
	Oui	7,0	0	6,5
Congés annuel payés	Non	90,2	91,5	90,3
	Oui	9,0	8,5	8,9
	Ne sait pas	0,9	0	0,8
Congés de maladies payés	Non	91,4	91,5	91,4
	Oui	6,8	8,5	6,9
	Ne sait pas	1,8	0	1,7
Congés de maternité ou de paternité payés	Non	97,3	100	97,5
	Oui	2,7	0	2,5
Allocation pour accident de travail ou d'invalidité	Non	93,2	91,5	93,0
	Oui	3,7	8,5	4,0
	Ne sait pas	3,1	0	2,9
Pension de Retraite	Non	94,5	91,5	94,2
	Oui	5,5	8,5	5,8
Indemnité de chômage	Non	100,0	91,5	99,4
	Ne sait pas	0,0	8,5	0,6

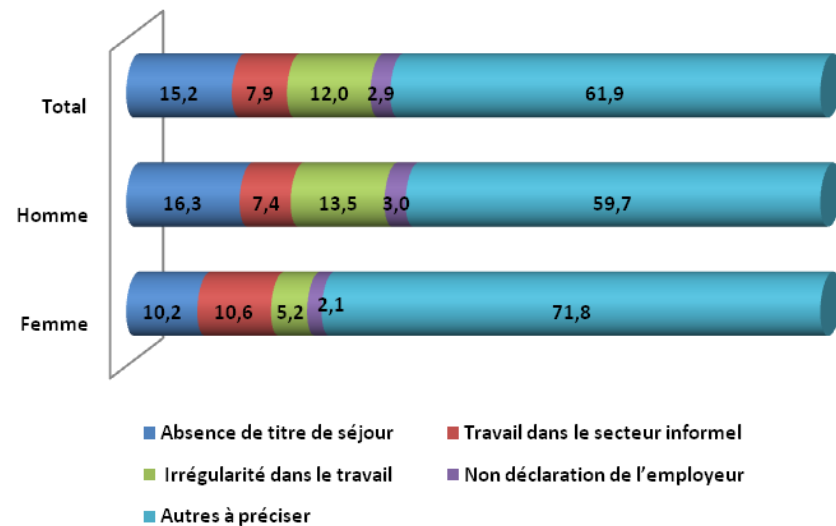
Chapitre 4 : Protection sociale

La quasi-totalité des ménages des réfugiés n'a reçu aucun soutien de la part du gouvernement au cours des 12 mois précédant l'enquête

Une infime minorité des réfugiés affirme avoir bénéficié d'un soutien de la part du Gouvernement au cours des 12 mois précédant l'enquête. Le soutien fourni par le Gouvernement touche notamment aux prestations de protection sociale en espèces, avec une part de 1,2%, aux allocations familiales (0,7%), aux pensions de retraite (0,3%), aux prestations d'invalidité et aux allocations pour accident de travail (0,2%).

Interrogés sur les raisons les empêchant d'accéder au soutien du Gouvernement, les réfugiés avancent, en premier lieu, l'absence d'un titre de séjour, avec une part de 15,3%, les hommes plus concernés (16,2%) que les femmes (11%). Cette proportion atteint 19,2% parmi les réfugiés d'origine ivoirienne contre 5,9% pour ceux originaires du Soudan du Sud.

Graphique 77: Répartition des ménages des réfugiés n'ayant pas bénéficié d'un soutien du Gouvernement selon la cause et le sexe (en %)



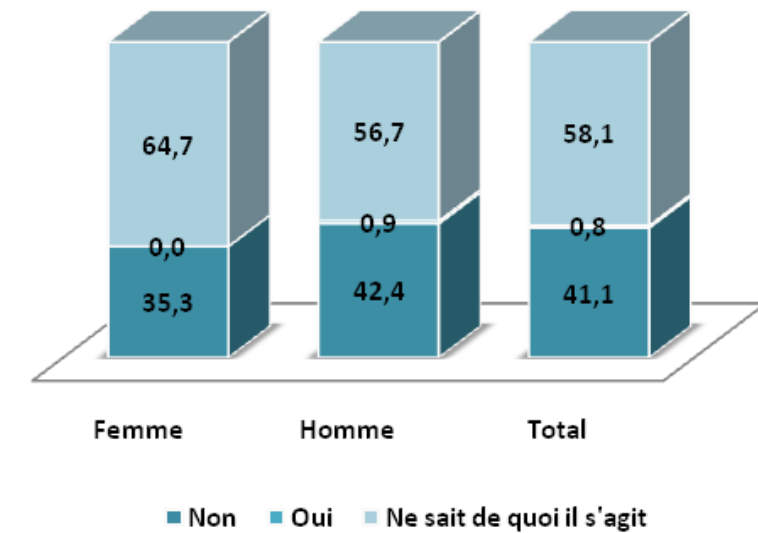
D'autres raisons sont citées par les réfugiés dont particulièrement l'irrégularité dans le travail avec 12,3% (13,9% pour les hommes et 5,1% pour les femmes), la nature informelle du travail exercé avec 8% (7,5% pour les hommes et 10,4% pour les femmes) et la non déclaration du réfugié par l'employeur avec une part de 2,8% (2,9% pour les hommes et 2,0% pour les femmes).

Environ 6 réfugiés sur 10 ne connaissent même pas l'existence de registres sociaux marocains

Interrogés s'ils sont inscrits ou pas sur les registres sociaux au Maroc, en particulier le registre national de la population et le registre social unifié, près de 6 réfugiés sur 10 (58,1%) ne sont pas au courant de ces programmes, les femmes, avec une part de 64,7%, relativement plus que les hommes (56,7%). Cette proportion atteint 63,1% parmi les réfugiés originaires de la République Centrafricaine, 59,7% parmi ceux du Soudan du Sud, 59,3% parmi les Ivoiriens et 58% les Syriens.

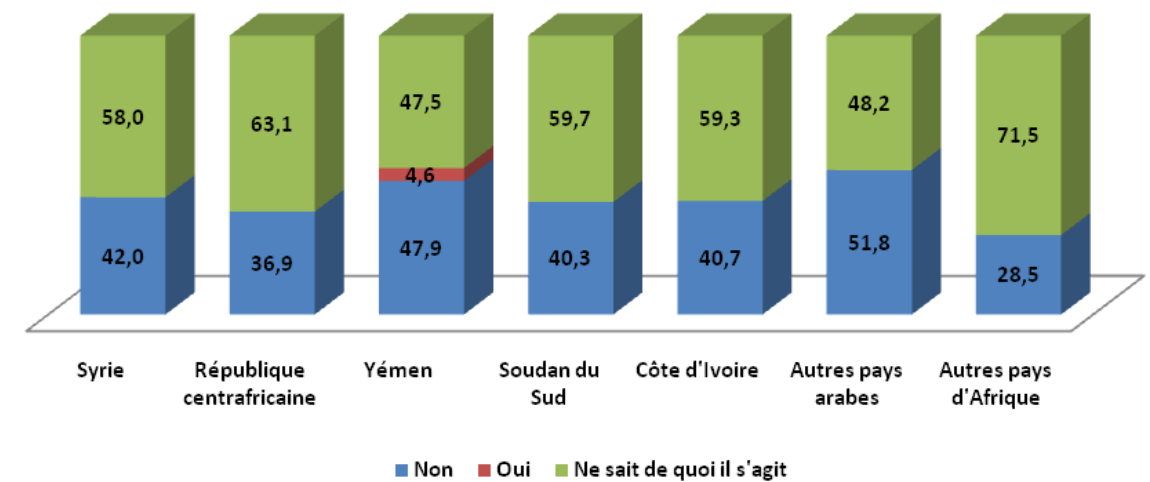
Il est à signaler, toutefois, qu'une infime minorité de l'ordre de 0,8% des réfugiés est affiliée à ces registres sociaux marocains, notamment les Yéménites avec une proportion atteignant 4,6%.

Graphique 78 : Réfugiés connaissant, inscrits et non inscrits aux registres sociaux nationaux par sexe (en %)



Il est à signaler, toutefois, qu'une infime minorité de l'ordre de 0,8% des réfugiés est affiliée à ces registres sociaux marocains, notamment les Yéménites avec une proportion atteignant 4,6%.

Graphique 79 : Réfugiés connaissant, inscrit et non inscrit aux registres sociaux nationaux par nationalité (en %)

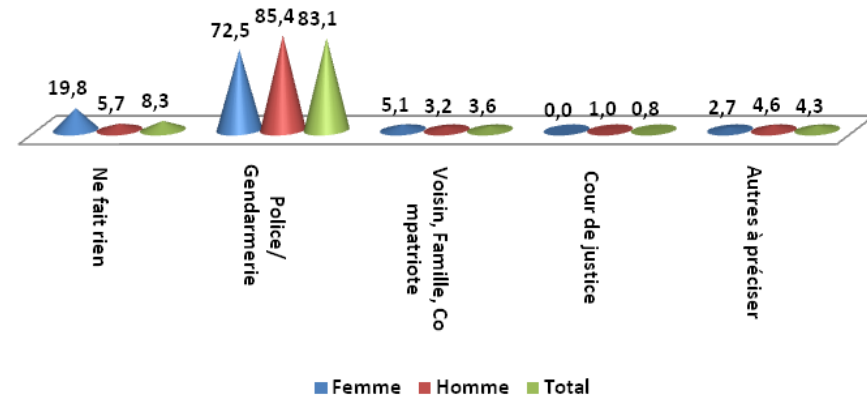


En cas de vol, d'agression, de conflits ou de différends, les réfugiés au Maroc s'adressent en premier lieu à la Police ou à la Gendarmerie Royale

Au cas où les réfugiés ou l'un des membres de leur famille sont victimes d'agressions, de vols, de conflits ou de différends, ils s'adressent en premier lieu aux services de la police nationale ou de la Gendarmerie Royale, avec une proportion de 83,1%, les hommes, avec une part de 85,4%, significativement plus que les femmes (72,5%).

Les réfugiés, qui s'adressent, dans de telles situations, à leurs voisins, leurs membres de la famille ou leurs compatriotes représentent 3,6%, 3,2% parmi les hommes et 5,1% les femmes.

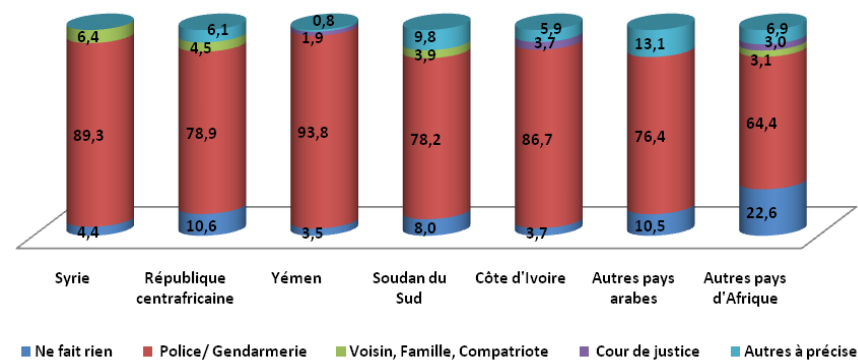
Graphique 80 : Répartition des réfugiés selon le choix de recours en cas d'agression, vol ou conflit et le sexe (en %)



Ce sont les originaires du Yémen qui s'adressent le plus aux services de la police nationale ou de la Gendarmerie Royale avec une proportion de 93,8%, suivis des Syriens (89,3%), des Ivoiriens (86,7%) et des Centrafricains (78,9%).

Il est à souligner, toutefois, que, dans de telles situations, 8,3% des réfugiés au Maroc ne font rien, particulièrement les femmes (19,8%) en comparaison avec les hommes (5,7%).

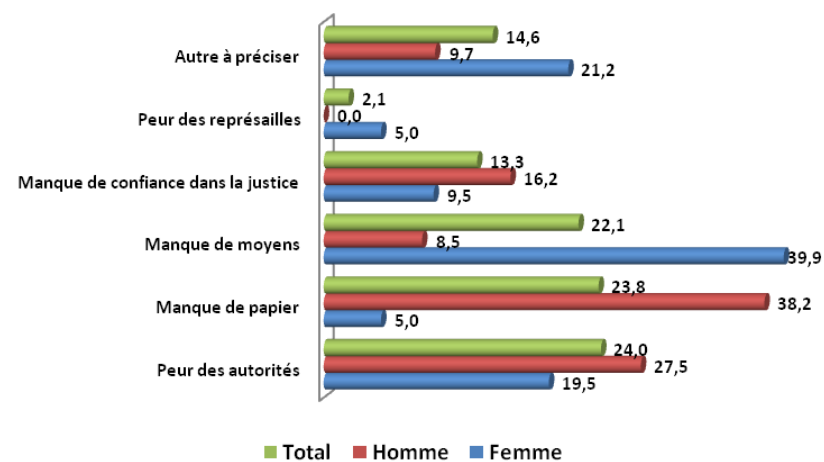
Graphique 81 : Répartition des réfugiés selon le choix de recours en cas d'agression, vol ou conflit et la nationalité (en %)



La peur des autorités et le fait de ne pas disposer de papiers sont les raisons qui poussent les réfugiés à ne rien faire en cas de vol, d'agression, de conflits ou de différends

Pour les réfugiés ayant déclaré ne rien faire en cas de vol, d'agression, de conflits ou de différends, les principales raisons évoquées sont la peur des autorités, avec une part de 24% (27,5% pour les hommes et 19,5% pour les femmes), la situation juridique au Maroc en étant des sans papiers avec une part de 23,8%, particulièrement les hommes (38,2%) plus que les femmes (5%), le manque de moyens avec 22,1% (39,9% pour les femmes et 8,5% pour les hommes), le manque de confiance dans la justice avec 13,3% (16,2% pour les hommes et 9,5% pour les femmes).

Graphique 82 : Répartition des réfugiés ayant déclaré ne rien faire en cas de vol, agression ou conflit d'un membre de leur famille par sexe (en %)

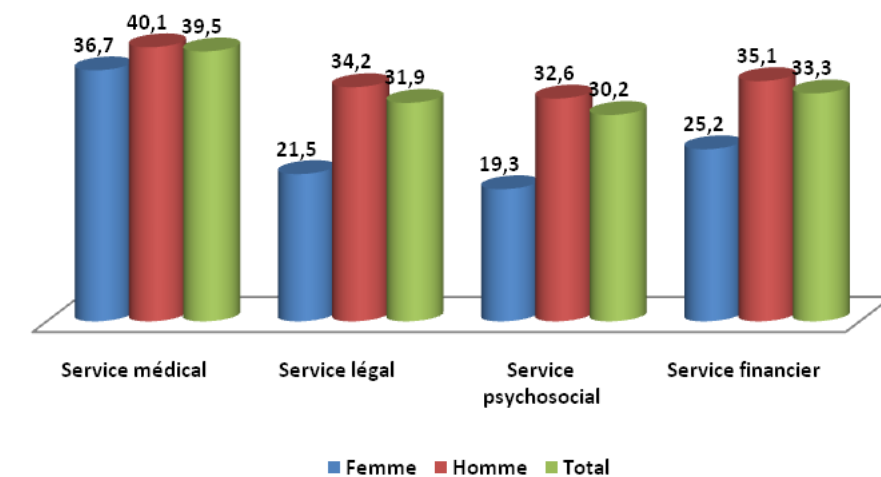


Chapitre 5 : Services pour les survivants de la violence basée sur le genre (VBG)

2 réfugiés sur 5 sont en mesure d'orienter les membres de leur communauté vers le service médical de VBG et un peu moins du tiers vers le service psychosocial.

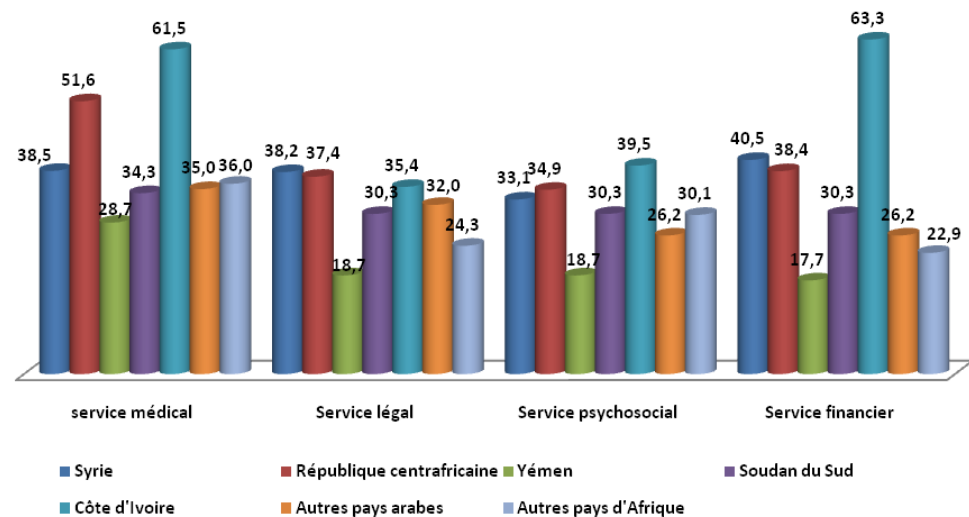
Interrogés s'ils sont en mesure d'informer les membres de leur communauté sur les services fournis aux survivants de la violence basée sur le genre, les réfugiés au Maroc ont cité, pour 39,5% d'entre eux, le service médical, 31,9% le service légal, 30,2% le service psychosocial et 33,3% le service financier. Les hommes ont déclaré connaître ces services plus que les femmes, avec un écart relativement notable pour le service psychosocial, avec 13,3 points (32,6% pour les hommes et 19,3% pour les femmes). Cet écart n'est, cependant, que de 3,4 points pour le service médical.

Graphique 83: Répartition des réfugiés qui connaissent les services de VBG selon le sexe (en%)



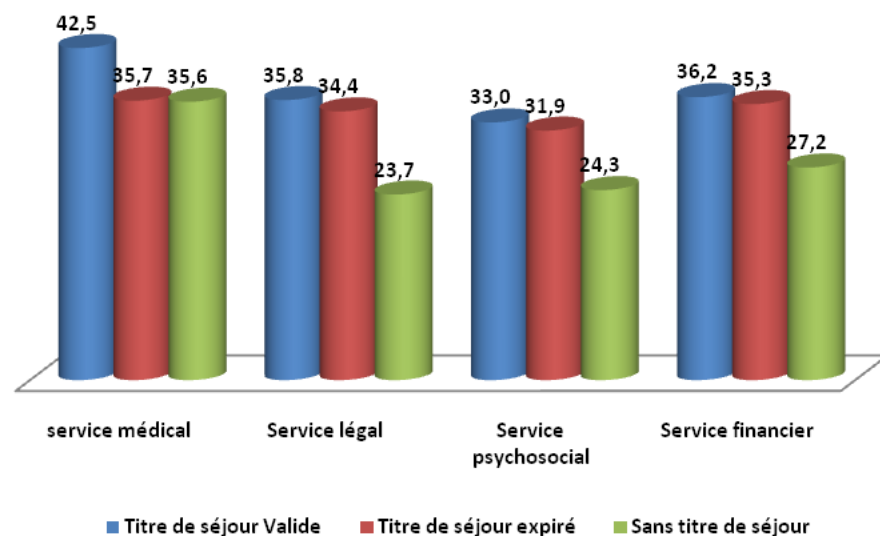
Environ 2 réfugiés syriens sur 3 (63,3%) sont au courant du service financier dédié aux survivants de la violence basée sur le genre et sont en mesure d'en informer les membres de leur communauté. Cette proportion est de 61,5% pour le service médical. En revanche, la communauté des Yéménites semble la moins informée de ces services avec des proportions relativement limitées atteignant 28,7% pour le service médical et 17,7% pour le service financier.

Graphique 84 : Répartition des réfugiés qui connaissent les services de VBG selon la nationalité (en%)



Selon la situation juridique, 42,5% des réfugiés disposant d'un titre de séjour valide sont au courant du service médical fourni aux survivants de la violence basée sur le genre contre 35,7% parmi les détenteurs d'un titre de séjour expiré et 35,6% parmi ceux ne disposant d'aucun titre de séjour.

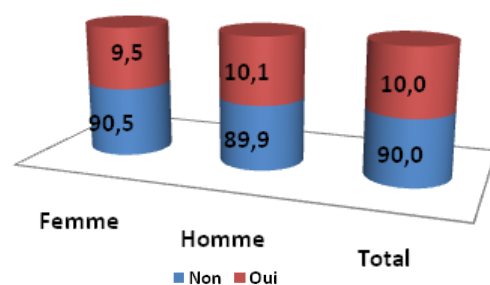
Graphique 85 : Répartition des réfugiés qui connaissent les services de VBG selon la disponibilité du titre de séjour (en %)



Un réfugié sur 10 déclare avoir accédé à au moins un des services des survivants de la violence basée sur le genre durant les 12 mois précédant l'enquête

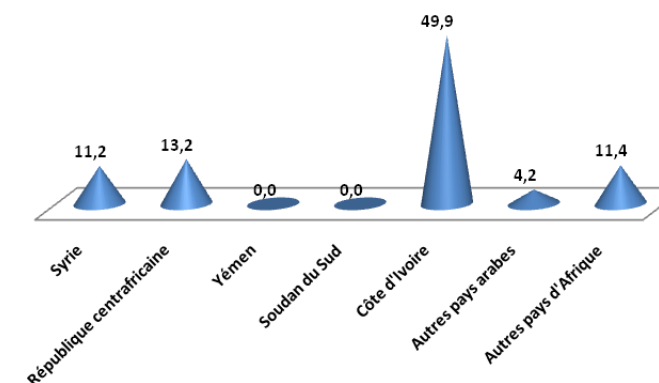
Environ 10% des réfugiés ont déclaré avoir accédé, durant les 12 mois précédant l'enquête, à l'un des services de la violence basée sur le genre, les hommes légèrement plus que les femmes, respectivement 10,1% et 9,5%. A noter que cette proportion reflète les réponses des personnes qui ont accédé aux services sans forcément être survivantes de la VBG.

Graphique 86 : Réfugiés selon l'accès à l'un des services de VBG durant les 12 derniers mois et le sexe (en %)



Selon le pays d'origine, près de la moitié des Ivoiriens (49,9%) ont accédé à l'un des services de la violence basée sur le genre, suivis, de loin, par les Centrafricains (13,2%) et les Syriens (11,2%).

Graphique 87: Réfugiés ayant accédé à l'un des services de VBG durant les 12 dernier mois selon la nationalité (en %)



Un réfugié sur cinq ayant accédé aux services des survivants de la violence basée sur le genre durant les 12 derniers mois déclare être insatisfait de la qualité de ces services

Environ 1 réfugié sur 5 (20,6%) parmi ceux ayant accédé aux services de la violence basée sur le genre durant les 12 mois précédant l'enquête ont déclaré être insatisfaits de la qualité de ces services, les femmes (34%) relativement plus que les hommes (17,9%). La part des réfugiés s'estimant peu satisfaits est de 23,5%, sans différence significative entre femmes et hommes.

Graphique 88: Répartition des réfugiés ayant bénéficié de l'un des services de VBG durant les 12 dernier mois selon le degré de satisfaction et le sexe (en %)

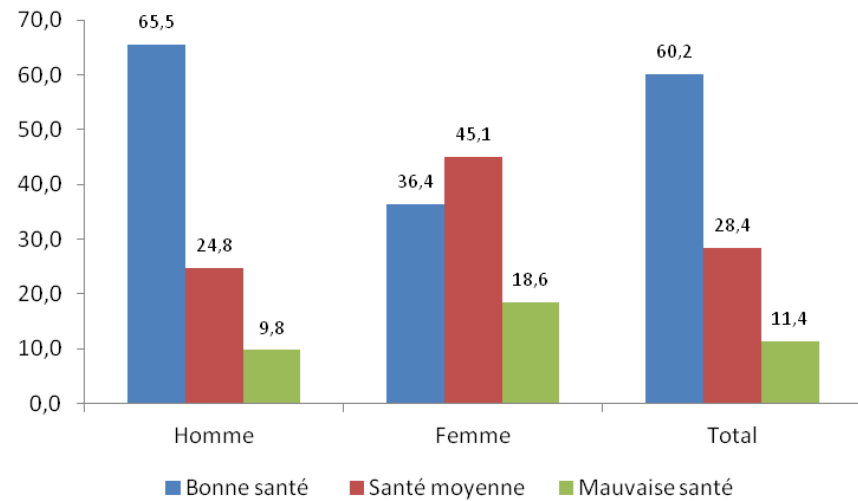


Chapitre 6 : Santé et accès aux services de santé

Etat de santé des réfugiés : plus de 6 réfugiés sur 10 se déclarent en bonne santé

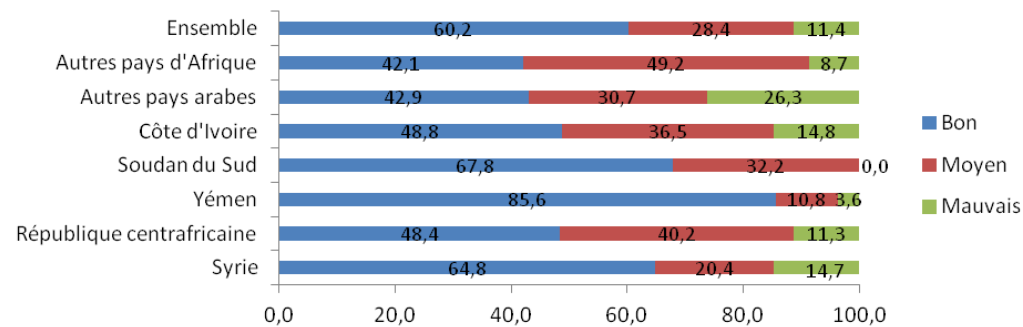
Selon leurs déclarations, 6 réfugiés sur 10 sont en bonne santé au moment de l'enquête (60,2%), les hommes plus que les femmes, avec respectivement 65,5% et 36,4%. Environ un réfugié sur 10 (11,4%), juge cependant, sa santé en mauvais état, notamment les femmes avec une part de 18,6% en comparaison des hommes (9,8%).

Graphique 89: Réfugiés selon l'état de santé et le sexe (%)



Selon le pays d'origine, l'incidence de la mauvaise santé est la plus élevée parmi les réfugiés originaires des ivoiriens (14,8%) et des Syriens (14,7%). L'incidence la plus faible est observée parmi les Yéménites (3,6%).

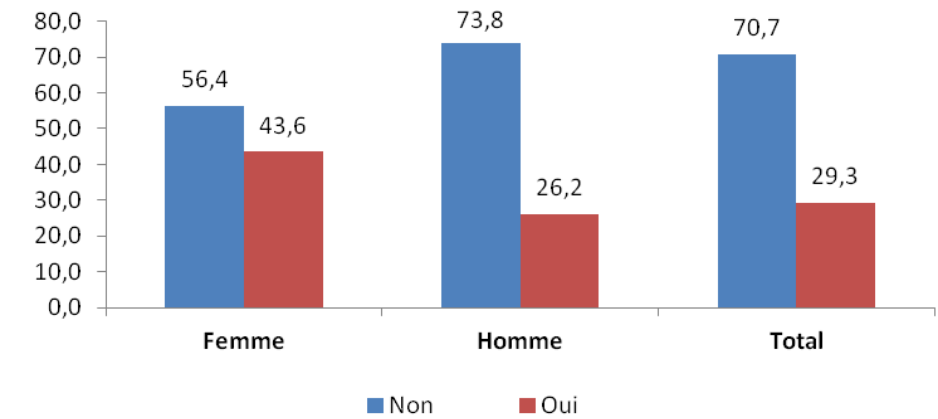
Graphique 90: Réfugiés selon l'état de santé et le pays d'origine (%)



Un peu moins du tiers des réfugiés souffre de maladies chroniques

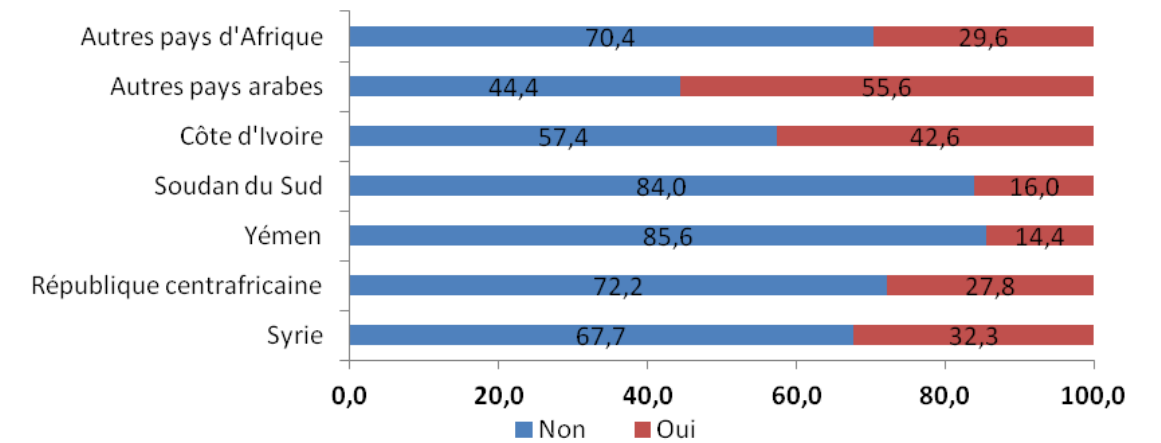
Presque 3 réfugiés sur 10 (29,3%) s'estiment souffrant de maladies ou de problèmes chroniques de santé. Cette incidence est plus prononcée parmi les femmes (43,6%) que les hommes (26,2%).

Graphique 91: Réfugiés selon les maladies ou problèmes de santé chroniques et le sexe (%)



Ce sont, en particulier, les réfugiés d'origine ivoirienne, avec 42,6%, et Syrienne (32,3%) qui souffrent le plus de maladies chroniques. Il en est de même pour les réfugiés âgés de 60 ans et plus (82,9%) et les jeunes de moins de 18 ans (57,8%).

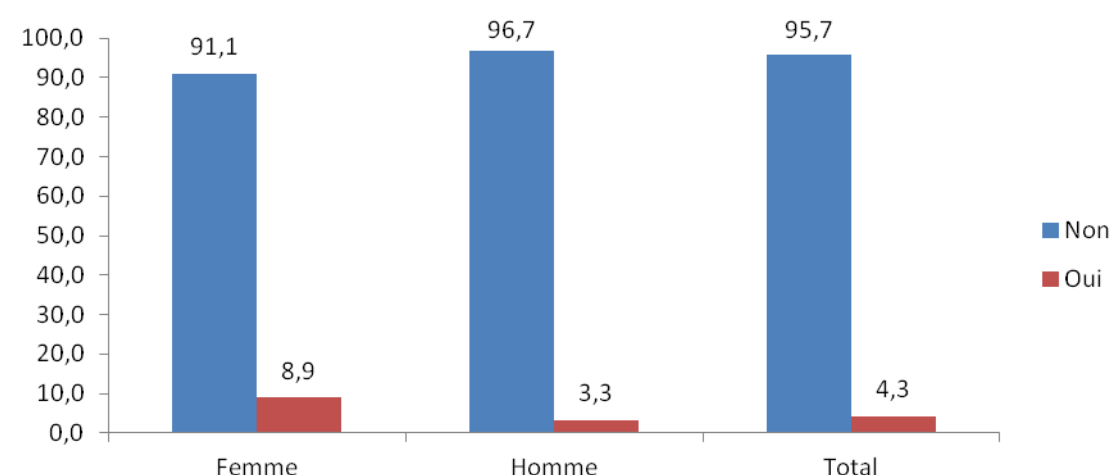
Graphique 92: Réfugiés selon les maladies ou problèmes de santé chronique ou à caractère durable et le pays d'origine (%)



Les troubles mentaux ou problèmes psychologiques sont très peu fréquents

Une minorité (4,3%) des réfugiés (ou membre de leur famille) s'est déclaré souffrant de troubles mentaux ou de problèmes psychologiques, 8,8% parmi les femmes et 3,3% parmi les hommes.

Graphique 93: Réfugiés (ou membre du ménage) selon qu'ils souffrent des troubles mentaux ou problèmes psychologiques et le sexe (%)



La ventilation selon l'âge montre que presque un réfugié âgé de 60 ans et plus sur 10 (9,8%) est atteint de troubles mentaux ou de problèmes psychologiques et 6,9% parmi ceux dont l'âge est compris entre 30 et 44 ans.

Difficultés à réaliser les activités de la vie quotidienne

Difficultés de vision

Aucun réfugié interviewé n'est dans l'incapacité totale de vision. Toutefois, seulement 4% ont de grandes difficultés de vision (4,6% parmi les femmes contre 3,8% parmi les hommes) et 14,7% ont des difficultés légères (19,1% parmi les femmes contre 13,7% parmi les hommes).

Selon le pays d'origine, 25,6% des réfugiés Centrafricains ont des difficultés légères ou grandes de vision. Cette proportion s'élève à 25,4% parmi ceux des autres pays d'Afrique, 22,9% parmi les Ivoiriens, 20,2% parmi les Syriens et seulement 6,7% parmi les Yéménites.

Difficultés d'audition

L'analyse des résultats de l'enquête montre que 95,3% des réfugiés n'ont pas de difficultés auditives (96,1% parmi les femmes et 95,1% parmi les hommes) et 4,7% ont seulement des difficultés allant de légères à grandes (4% parmi les femmes contre 4,8% parmi les hommes).

Selon le pays d'origine, plus de 1 réfugié sur 10 originaires des autres pays d'Afrique estime avoir des difficultés auditives allant de légères à grandes (14%) et cette proportion se situe à 6,6% parmi les Syriens et à moins de 3,4% parmi les réfugiés d'autres nationalités.

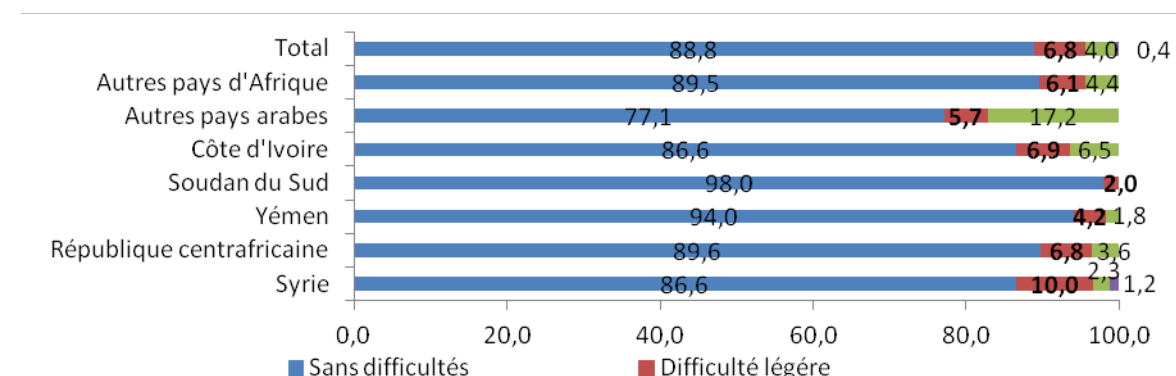
Selon l'âge, parmi les réfugiés âgés de 60 ans et plus, une personne sur 10 (9,2%) a de grandes difficultés auditives et presque 2 sur 10 (17,1%) ont des difficultés légères. Toutefois, le handicap auditif devient de moins en moins intense pour les autres tranches d'âge. En effet, 5,7% parmi les réfugiés âgés de 45 à 59 ans estiment avoir des difficultés auditives (les deux difficultés réunies), 4,6% parmi ceux âgés de 30 à 44 ans, 2,8% parmi ceux dont l'âge se situe entre 18 et 29 ans.

Difficultés de mobilité : la majorité des réfugiés n'ont pas de problème de mobilité

En général, près de 9 réfugiés sur 10 n'ont pas de problèmes de mobilité (88,8%), 10,8% déclarent avoir des difficultés légères à grandes (14,1% parmi les femmes contre 10,0% parmi les hommes) et seulement 0,4% ont une incapacité totale à marcher ou à monter les escaliers (1,2% pour les femmes contre 0,2% pour les hommes).

L'examen des résultats par pays d'origine montre qu'à l'exception des Syriens dont une proportion de 1,2% ont déclaré être dans l'incapacité totale de marcher ou de monter les escaliers et des réfugiés des autres pays Arabes dont 17,2% ont de grandes difficultés de mobilité, l'intensité de ce handicap est généralement légère pour les autres nationalités (6,9% pour les Ivoiriens, 6,8% pour les Centrafricains et 6,1% pour les réfugiés des autres pays d'Afrique).

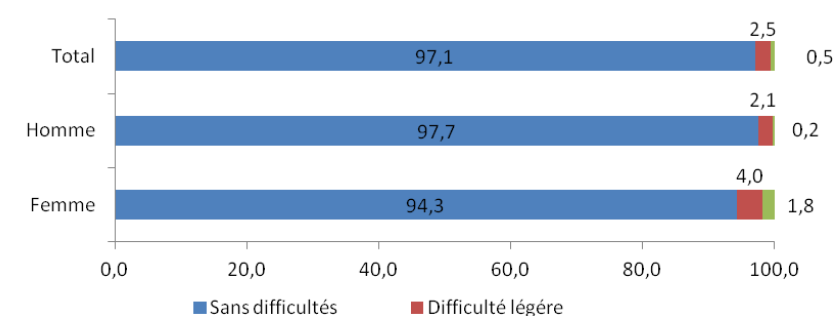
Graphique 94: Réfugiés selon le degré de difficultés de mobilité et le pays d'origine (%)



Difficultés de concentration ou problèmes de mémoire

Aucun réfugié n'est dans l'incapacité totale de se concentrer ou de mémoriser, 0,5% ont de grandes difficultés (1,8% parmi les femmes contre 0,2% parmi les hommes) et 2,5% ont des difficultés légères (4% parmi les femmes contre 2,1% parmi les hommes).

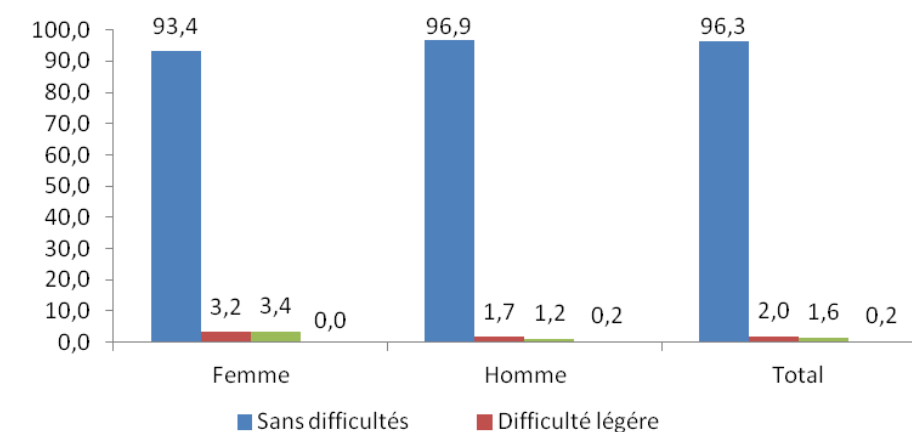
Graphique 95: Réfugiés selon le degré de difficultés de concentration ou de mémoire et le sexe (%)



Difficultés à prendre soin de soi

Seulement 0,2% des Chefs de ménage réfugiés sont incapables de prendre soin de soi et 3,6% ont des difficultés légères ou grandes (6,8% parmi les femmes et 2,9% parmi les hommes).

Graphique 96: Chefs de ménage réfugiés selon le degré de difficultés de prendre soin de soi et le sexe (%)



Difficultés à communiquer dans sa langue habituelle

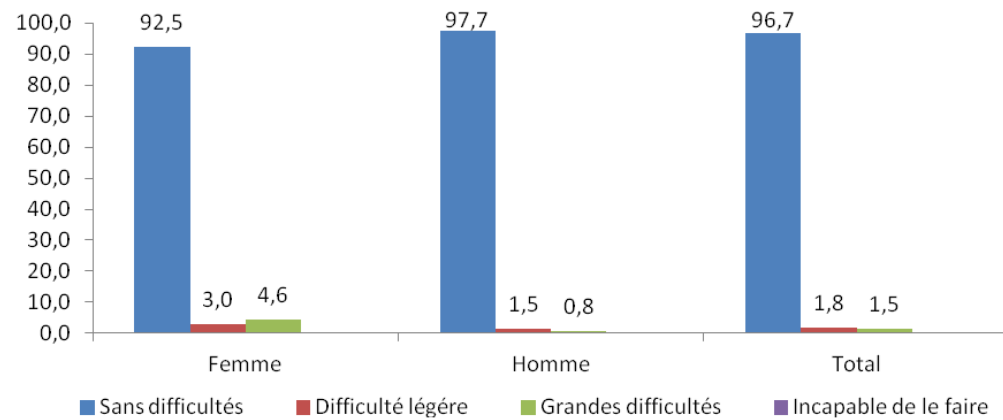
Très faible proportion de réfugiés ayant des difficultés de communication dans leur langue habituelle

0,6% de réfugiés ont beaucoup de difficultés à communiquer dans leur langue habituelle (1,6% pour les hommes et 0,9% pour les femmes) et 1,5% ont peu de difficultés (0,2% pour les hommes et 2,4% pour les femmes).

Presque une femme réfugiée sur 10 estime avoir des difficultés à comprendre les autres ou se faire comprendre

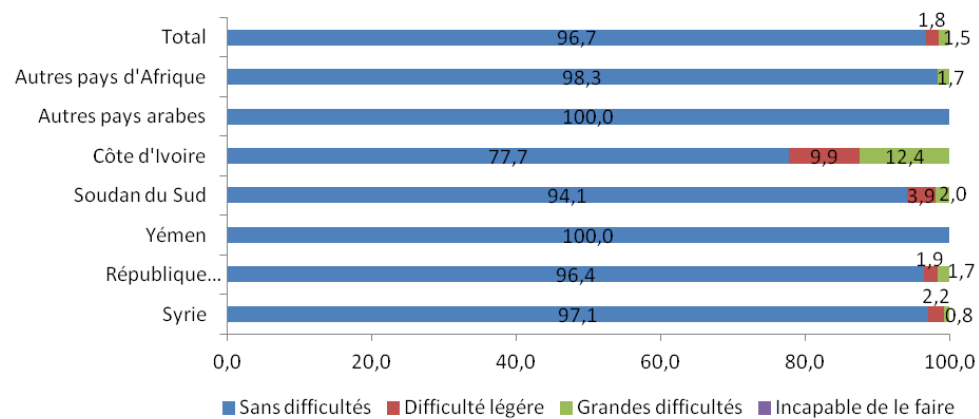
Seuls 3,3% des réfugiés rencontrent des difficultés à comprendre les autres ou à se faire comprendre (7,6% parmi les femmes et 2,6% parmi les hommes).

Graphique 97: Réfugiés selon le degré de difficultés à comprendre les autres ou à se faire comprendre et le sexe et (%)



Un peu plus de 2 Ivoiriens sur 10 (22,3%) éprouvent des difficultés pour comprendre les autres ou se faire comprendre. Par contre, ces difficultés restent faiblement ressenties parmi les réfugiés des autres nationalités (moins de 5,9%).

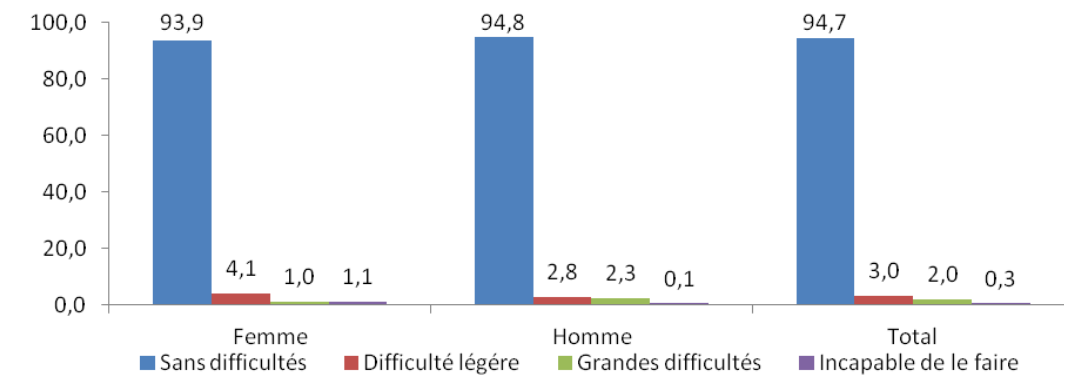
Graphique 98 : Réfugiés selon le degré de difficultés à comprendre les autres ou se faire comprendre et le pays d'origine (%)



Moins de 0,3% des réfugiés sont incapable de soulever une bouteille d'eau de 2 litre jusqu'au niveau des yeux

0,3% des réfugiés sont dans l'incapacité de soulever une bouteille d'eau de 2 litre jusqu'au niveau des yeux (1,1% parmi les femmes et 0,1% parmi les hommes), 2% éprouvent beaucoup de difficultés et 3% peu de difficultés.

Graphique 99: Réfugiés selon le degré de difficultés à Soulever une bouteille d'eau de 2 litres jusqu'au niveau des yeux et le sexe (%)

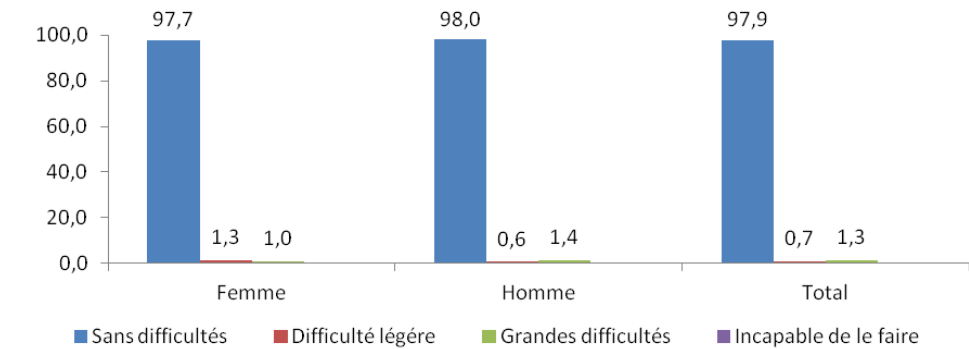


A l'exception des Sud-Soudanais et de Yéménites qui n'éprouvent pas de difficultés à soulever une bouteille d'eau de 2 litre jusqu'au niveau des yeux, moins de 2 réfugiés sur 10 confirment avoir des difficultés allant de légères à grandes, notamment ceux des autres pays Arabe (16,4%).

Absence d'incapacité d'utiliser les doigts ou les mains pour ramasser de petits objets parmi les réfugiés

Aucun réfugié n'a déclaré être dans l'incapacité d'utiliser ses doigts ou ses mains pour ramasser de petits objets et seuls 2% éprouvent avoir peu ou beaucoup de difficultés (2,3% pour les femmes et 2% pour les hommes).

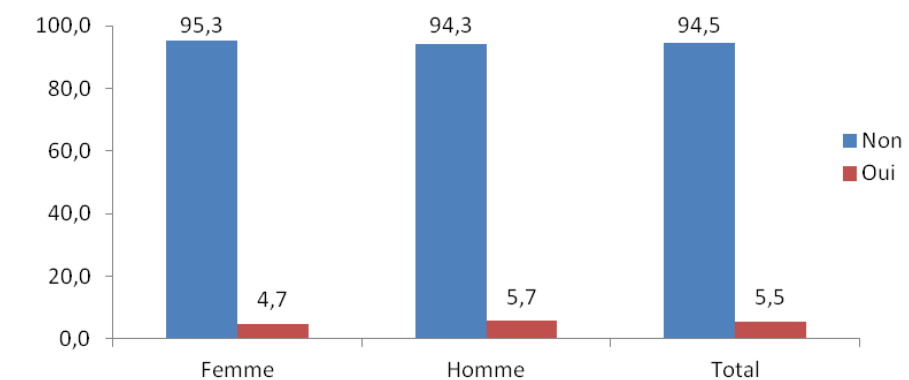
Graphique 100: Réfugiés selon le degré de difficultés à utiliser les doigts ou les mains et le sexe (%)



Faible couverture médicale pour les réfugiés

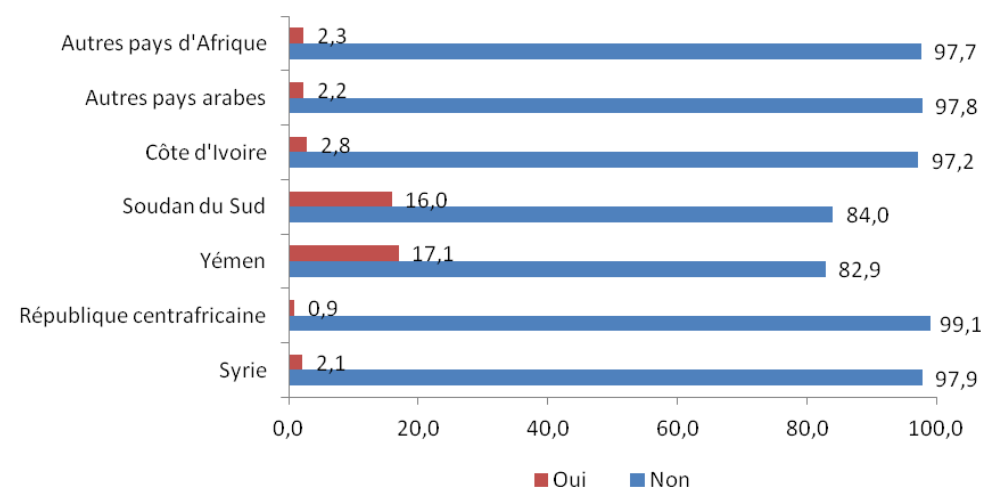
Moins d'un réfugié sur dix (5,5%) dispose d'une assurance maladie obligatoire et relativement plus d'hommes (5,7%) en disposent que de femmes (4,7%).

Graphique 101: Réfugiés selon l'adhésion à une assurance maladie obligatoire et le sexe (%)



Près de 2 Yéménites sur 5 (17,1%) et de 2 Sud-Soudanais sur 5 (16,0%) disposent d'une assurance maladie obligatoire. Cette proportion reste très faible pour les autres nationalités (moins de 2,8%).

Graphique 102: Réfugiés selon la disposition d'une assurance maladie obligatoire et le pays d'origine (%)



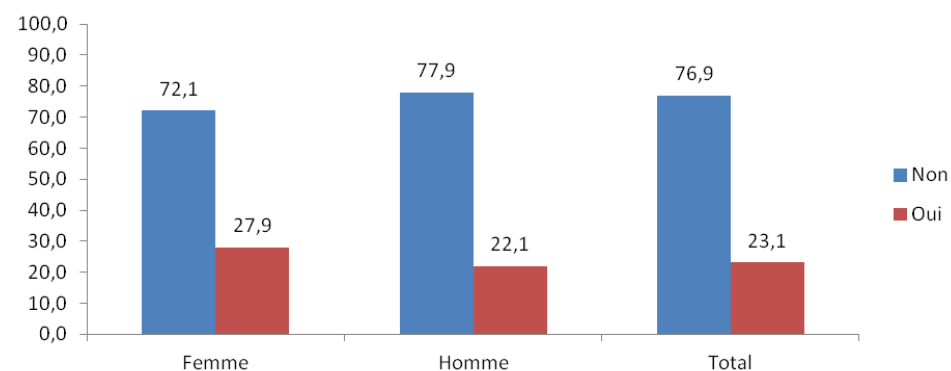
A noter que les personnes âgées (60 ans et plus) et les jeunes (moins de 18 ans) ne disposent d'aucune couverture médicale. Cette proportion ne dépasse pas les 7% pour les réfugiés d'âge intermédiaire. Près d'un réfugié sur 10 (9,1%) ayant un titre de séjour valide dispose d'une assurance maladie. Cette proportion reste relativement faible pour les sans titre (0,9%) ou dont le titre de séjour a expiré (1,2%).

Accès aux soins de santé

2 réfugiés sur 10 ont eu besoin de services de santé auxquels ils n'ont pas pu accéder, au cours des 30 jours précédant l'enquête

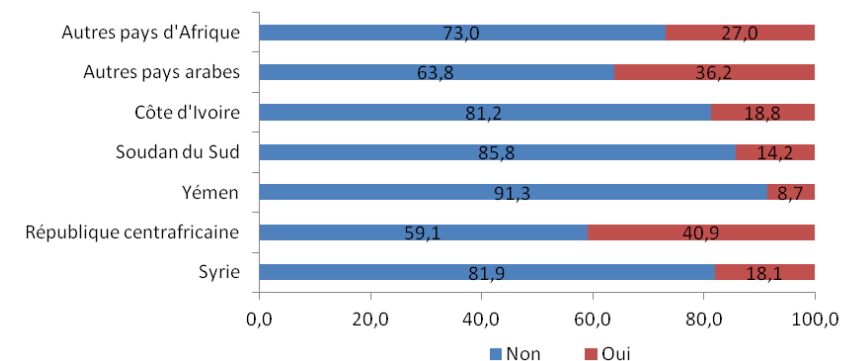
Un peu plus de 2 réfugiés sur 10 (23,1%) ont eu besoin, au cours des 30 jours précédant l'enquête, de services de santé auxquels ils n'ont pas pu avoir accès (27,9% de femmes et 22,1% d'hommes).

Graphique 103: Réfugiés selon qu'ils ont eu besoin de services de santé auxquels ils n'ont pas pu accéder au cours des 30 derniers jours et le sexe (%)



Ce sont les réfugiés Centrafricains (40,9%), ceux provenant d'autres pays Arabes (36,2%) et d'autres pays d'Afrique (27%) qui ont eu le plus besoin de services de santé sans pouvoir y accéder.

Graphique 104: Réfugiés selon qu'ils ont eu besoin de services de santé auxquels ils n'ont pas pu accéder au cours des 30 derniers jours et le pays d'origine (%)

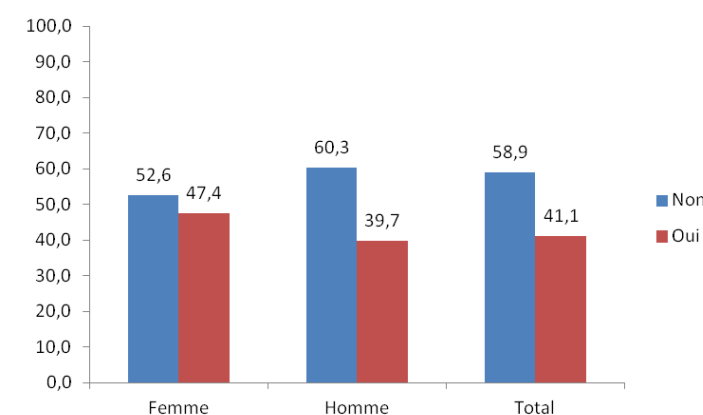


Selon la situation juridique au Maroc, un peu plus de 3 réfugiés ayant un titre de séjour expiré sur 10 (31,2%) n'ont pas pu accéder aux services de santé, malgré le besoin, et plus de 2 sur 10 pour ceux disposant d'un titre, valide ou expiré.

Près de la moitié des femmes réfugiées ont reçu des soins ou des services de santé au cours des 3 mois précédant l'enquête

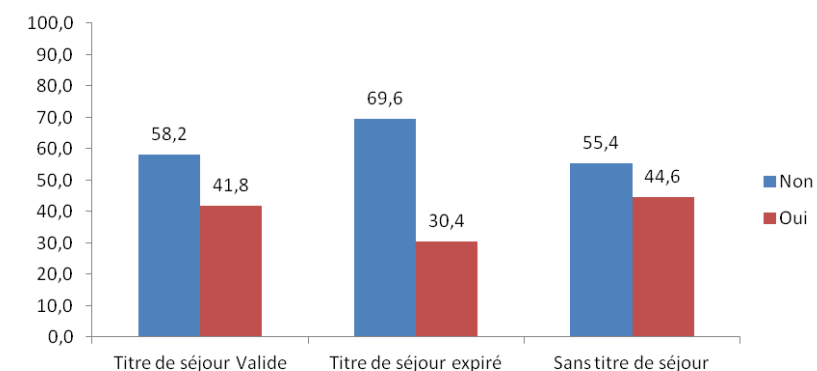
Plus de 4 réfugiés sur 10 (41,1%) ont reçu des soins ou des services de santé au cours des 3 mois précédant l'enquête, les femmes, avec 47,4%, ont en bénéficié plus que les hommes (39,7%).

Graphique 105: Réfugiés selon la réception de soins ou de services de santé et le sexe (%)



Près de la moitié (44,6%) des réfugiés sans titre de séjour ont reçu des soins au cours des trois mois précédant l'enquête. Cette proportion est de 41,8% pour les réfugiés ayant un titre valide et de 30,4% pour ceux ayant un titre expiré.

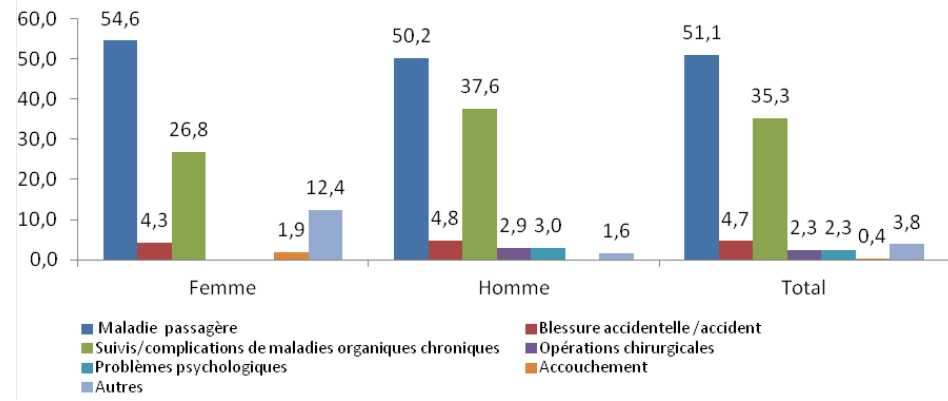
Graphique 106: Réfugiés selon la réception de soins ou de services de santé et le titre de séjour (%)



Les maladies passagères sont la principale raison du recours aux soins de santé

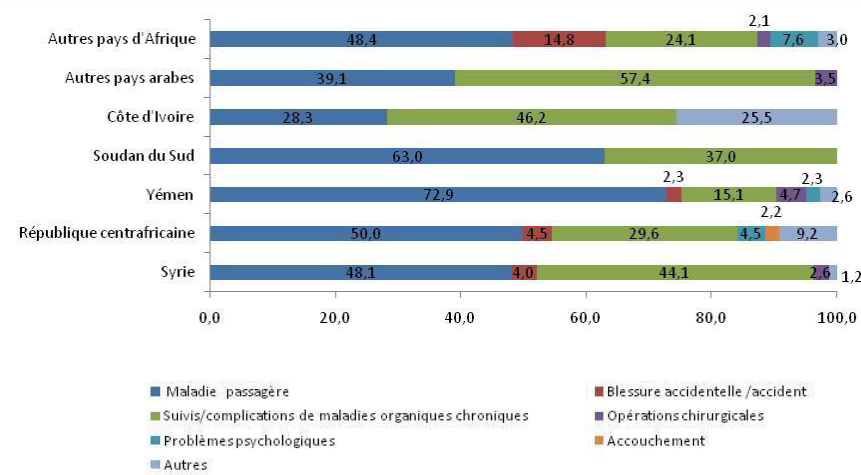
Parmi les 41,1% des réfugiés qui ont accédé aux soins de santé, au cours des trois mois précédant l'enquête, les maladies passagères constituent la raison principale pour 51,1% des réfugiés, (54,6% pour les femmes et 50,2% pour les hommes). La deuxième raison touche aux complications de maladies organiques chroniques pour 35,3% des réfugiés (26,8% de femmes et 37,6% d'hommes).

Graphique 107: Réfugiés selon la raison principale de réception de soins de santé et le sexe (%)



De même les maladies passagères restent-elles la raison principale de consultation pour la plupart des nationalités, notamment pour les yéménites (72,9%) et les Sud-Soudanais (63,0%). A l'opposé, ce sont les complications des maladies organiques chroniques qui prévalent pour les réfugiés des autres pays Arabes (57,4%) et les Ivoiriens (46,2%).

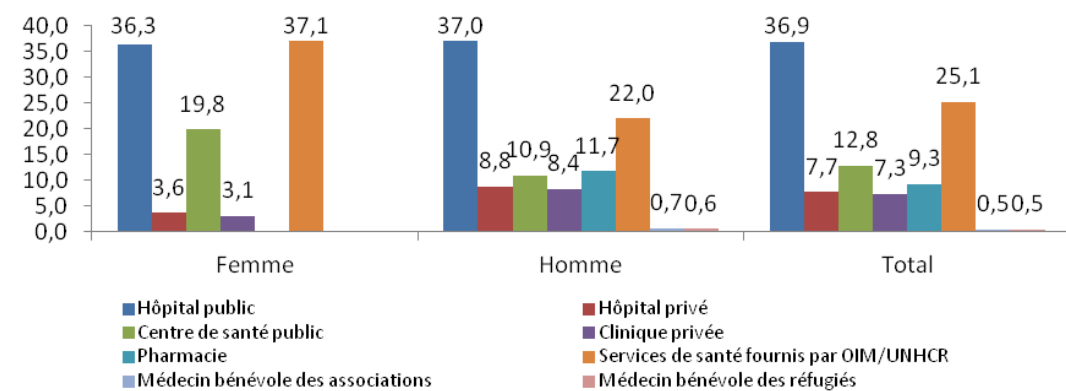
Graphique 108: Réfugiés selon la raison principale de réception de soins de santé et le pays d'origine (%)



Les hôpitaux et les centres de santé publics sont les principaux offreurs de soins de santé pour les réfugiés

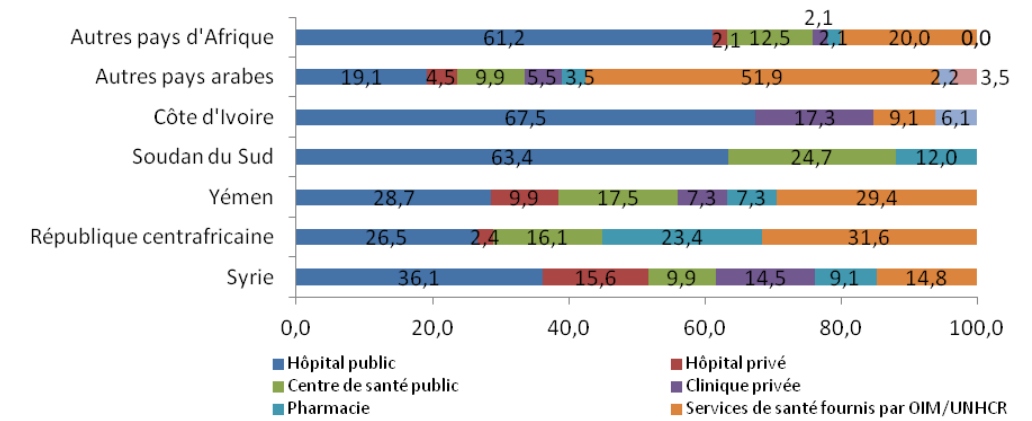
Les réfugiés ayant reçu des soins de santé recourent principalement aux hôpitaux ou centres de santé publics avec une part de 49,7% (56,1% parmi les femmes et 47,9% parmi les hommes), suivis des services de santé fournis par l'UNHCR/OIM avec 25,1% (37,1% pour les femmes et 22% les hommes) et des hôpitaux et cliniques privés avec 15,0% (6,7% pour les femmes et 17,2% pour les hommes).

Graphique 109: Réfugiés selon le lieu de réception des soins de santé et le sexe (%)



A l'exception des réfugiés des autres pays Arabes qui s'adressent principalement aux services de santé fournis par l'UNHCR/OIM (51,9%) et aux hôpitaux ou centres de santé publics (29,0%), les réfugiés provenant d'autres pays recourent en premier lieu aux hôpitaux ou centres de santé publics, notamment les ivoiriens (67,5%) et les Sud-Soudanais (88,1%), et en second lieu aux services de santé fournis par l'UNHCR/OIM notamment les Centrafricains (31,6%) et les Yéménites (29,1%).

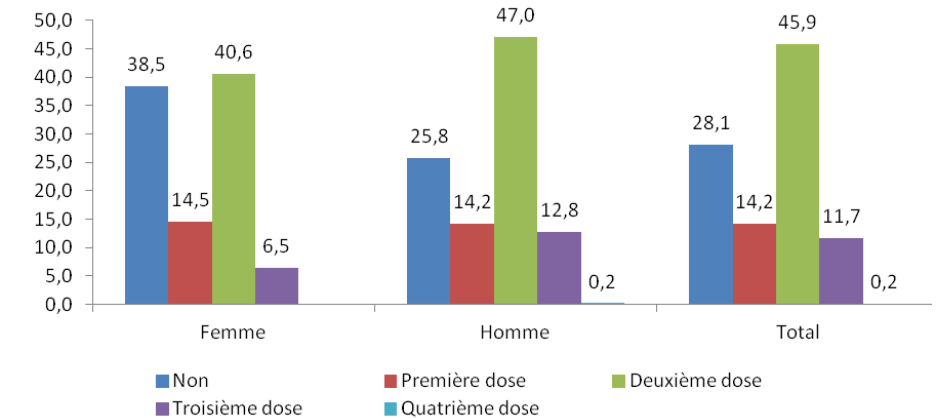
Graphique 110: Réfugiés selon le lieu de réception des soins de santé et le pays d'origine (%)



Plus des deux tiers des réfugiés sont vaccinés contre la COVID-19

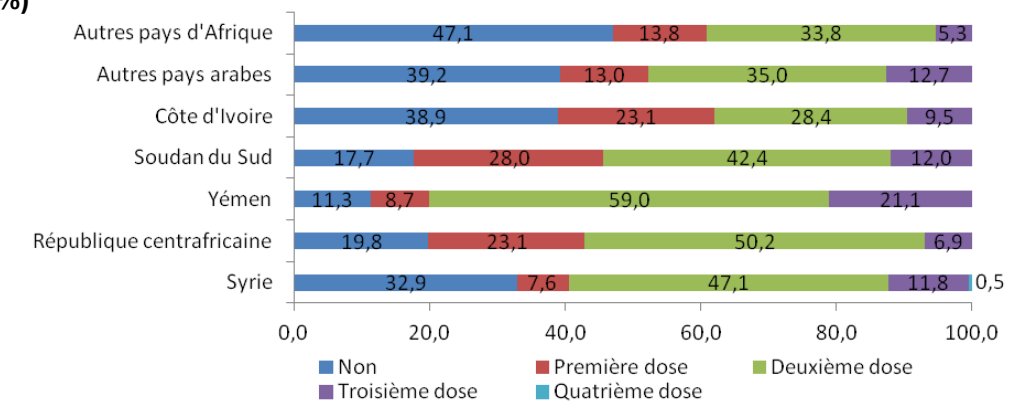
Un peu moins des trois quarts (71,9%) des réfugiés ont reçu, au moins, une dose du vaccin contre la COVID-19 (74,2% parmi les hommes contre 61,5% parmi les femmes). La part des réfugiés ayant reçu 2 doses a atteint 45,9% celle des réfugiés ayant reçu 3 doses a enregistré 11,7% alors que 0,2% d'entre eux ont reçu 4 doses.

Graphique 111 : Réfugiés selon le nombre de doses prises du vaccin contre la COVID-19 et le sexe (%)



Selon le pays d'origine, le taux de vaccination le plus élevé a été enregistré parmi les Yéménites (88,7%), les Sud-Soudanais (82,3%) et les Centrafricains (80,2%).

Graphique 112: Réfugiés selon le nombre de doses prises du vaccin contre la COVID-19 et le pays d'origine (%)



Selon l'âge, la proportion des réfugiés ayant reçu au moins une dose passe de 70,5% pour les réfugiés âgés entre 30 et 44 ans à 82,4% pour ceux âgés de 60 ans et plus.

La vaccination contre la COVID-19 est relativement liée à la disposition d'un titre de séjour. En effet, 84,8% des réfugiés ayant un titre de séjour valide ont reçu au moins une dose, contre 65,6% pour ceux disposant d'un titre expiré et seulement 51,2% pour les réfugiés n'ayant aucun titre de séjour au Maroc.

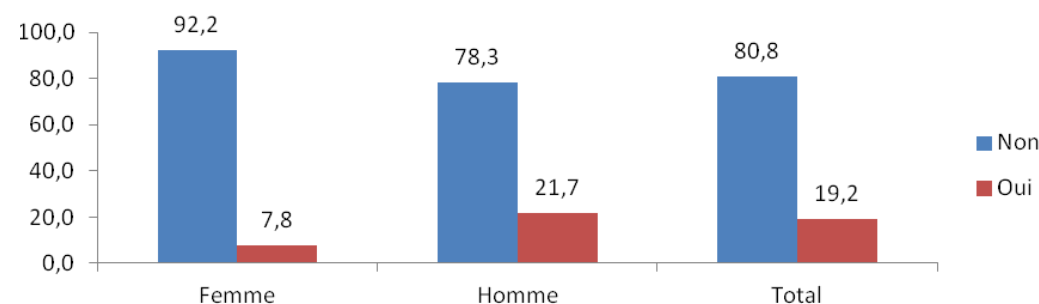
Seuls 2 réfugiés sur 10 ont changé leur projet migratoire suite à la pandémie de la COVID-19

Il semble que la pandémie de la COVID-19 n'ait eu que peu d'effets sur le projet migratoire des réfugiés. En effet, seuls 2 réfugiés sur 10 (19,2%) ont changé leur projet migratoire, les hommes avec 21,7%, plus que les femmes (7,8%). Cette proportion atteint 19,8% parmi les Syriens et 30,7% parmi les Centrafricains.

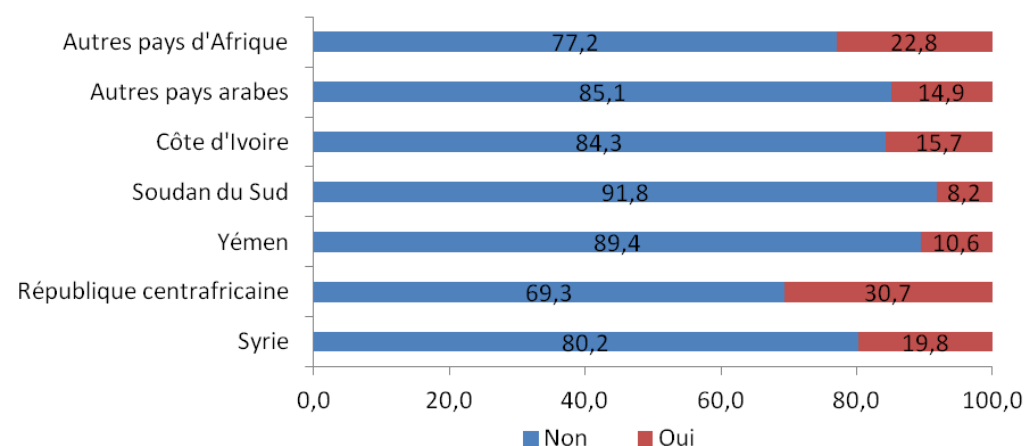
Le changement du projet migratoire a affecté beaucoup plus les tranches d'âge intermédiaires (20,6%) que celles des jeunes de moins de 18 ans (10,9%) et des personnes âgées (4,3%).

De même, les réfugiés sans titre de séjour (23,2%) et ceux ayant un titre expiré (21,0%) sont plus concernés par le changement du projet migratoire que ceux disposant d'un titre de séjour valide (donner le chiffre).

Graphique 113: Réfugiés selon le changement du projet migratoire suite à la pandémie COVID-19 et le sexe (%)



Graphique 114: Réfugiés selon le changement du projet migratoire suite à la pandémie COVID-19 et le pays d'origine (%)

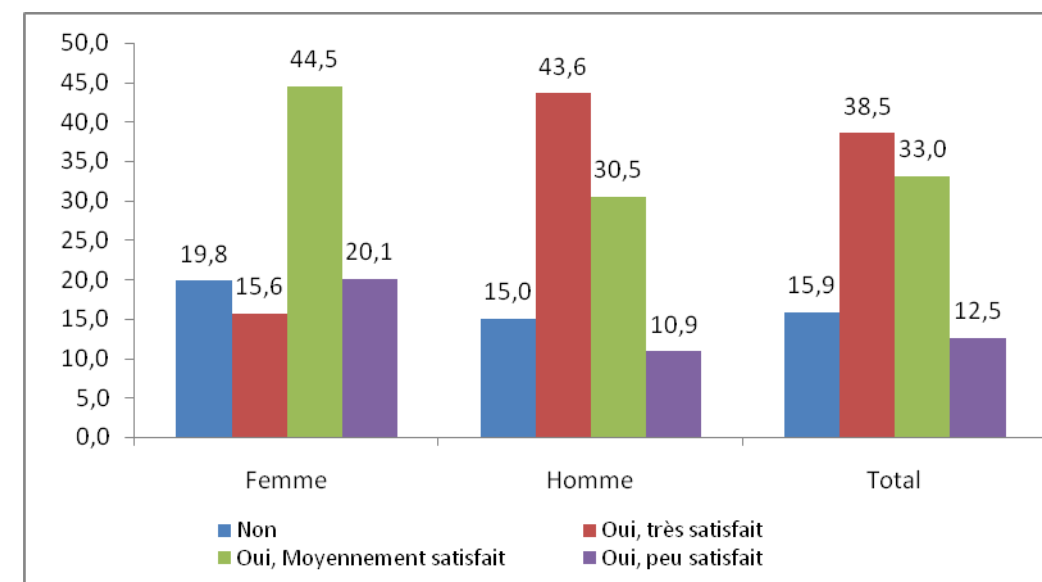


Chapitre 7 : Vivre ensemble et inclusion sociale

Forte satisfaction des réfugiés Arabes et Sud-Soudanais au Maroc

Les résultats de l'enquête révèlent que 71,5% des réfugiés sont satisfaits de leur séjour au Maroc (38,5% très satisfaits et 33% moyennement satisfaits). Le degré de satisfaction est plus relevé parmi les hommes (74,1%) que parmi les femmes (64,6%).

Graphique 115: Réfugiés selon le degré de satisfaction du séjour au Maroc et le sexe (%)

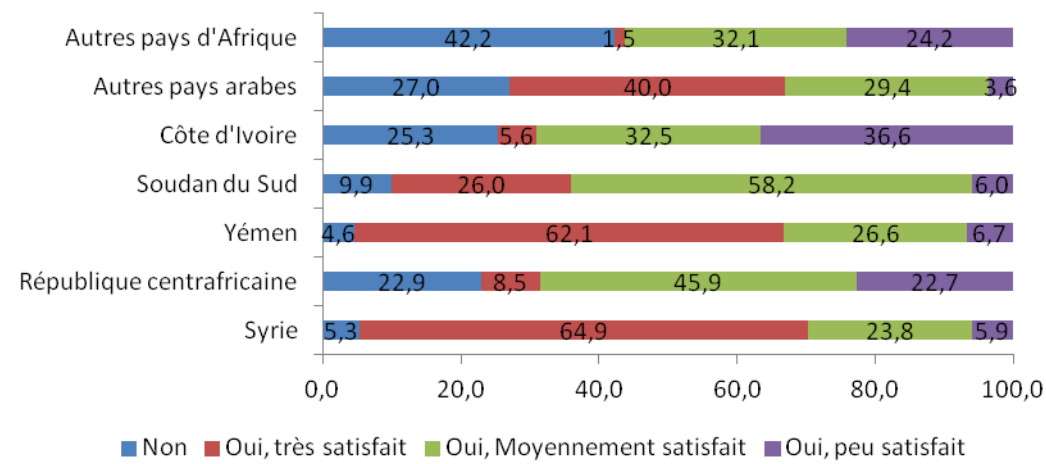


La satisfaction des réfugiés est plus prononcée par les Syriens (88,8%), les Yéménites (88,7%) et les Sud-Soudanais (84,2%) que les Ivoiriens (38,1%).

Le degré de satisfaction des réfugiés augmente en fonction de l'âge. En effet, si les moins de 18 ans se déclarent totalement insatisfaits de leur séjour au Maroc, la proportion des réfugiés satisfaits passe de 63,8% pour les jeunes de 18 à 29ans à 95,0% pour les personnes âgées (60 ans et plus).

En revanche, le niveau de satisfaction décroît selon la situation juridique des réfugiés au Maroc, passant de 79% pour ceux ayant un titre de séjour valide à 70,2% pour ceux ayant un titre expiré pour s'établir à 58,5% pour les réfugiés sans titre de séjour au Maroc.

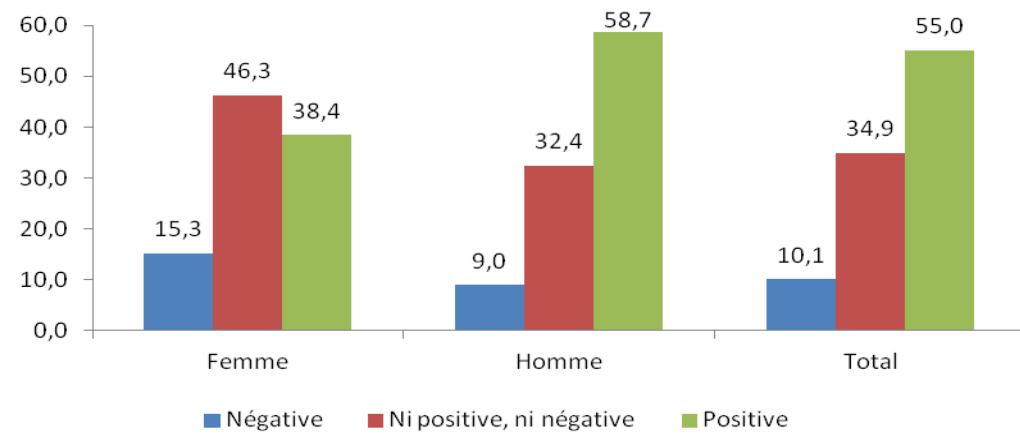
Graphique 116: Réfugiés selon le degré de satisfaction du séjour au Maroc et le pays d'origine (%)



Plus de la moitié des réfugiés perçoivent une attitude positive des Marocains

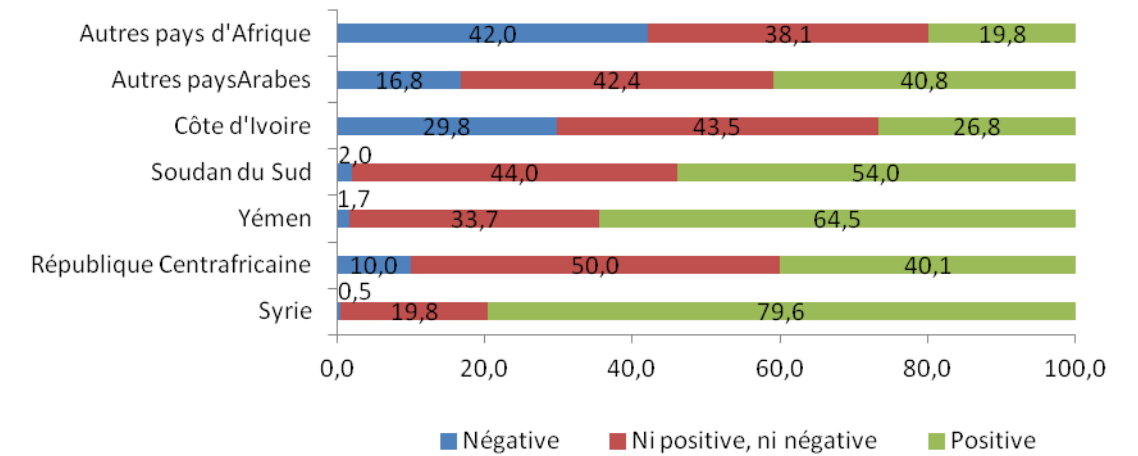
Environ 55% des réfugiés estiment que les Marocains ont, envers eux, une attitude positive (les hommes plus que les femmes avec respectivement 58,7% et 38,4%). Le tiers d'entre eux (34,9%) perçoivent cette attitude ni positive ni négative alors que 10,1% perçoivent plutôt une attitude négative.

Graphique 117: Réfugiés selon la perception de l'attitude des Marocains et le sexe (%)



Les Syriens sont les plus nombreux à exprimer l'attitude positive des marocains envers eux (79,6%), suivis des Yéménites (64,5%) et les Sud-Soudanais (54,0%).

Graphique 118: Réfugiés selon la perception de l'attitude des Marocains et le pays d'origine (%)

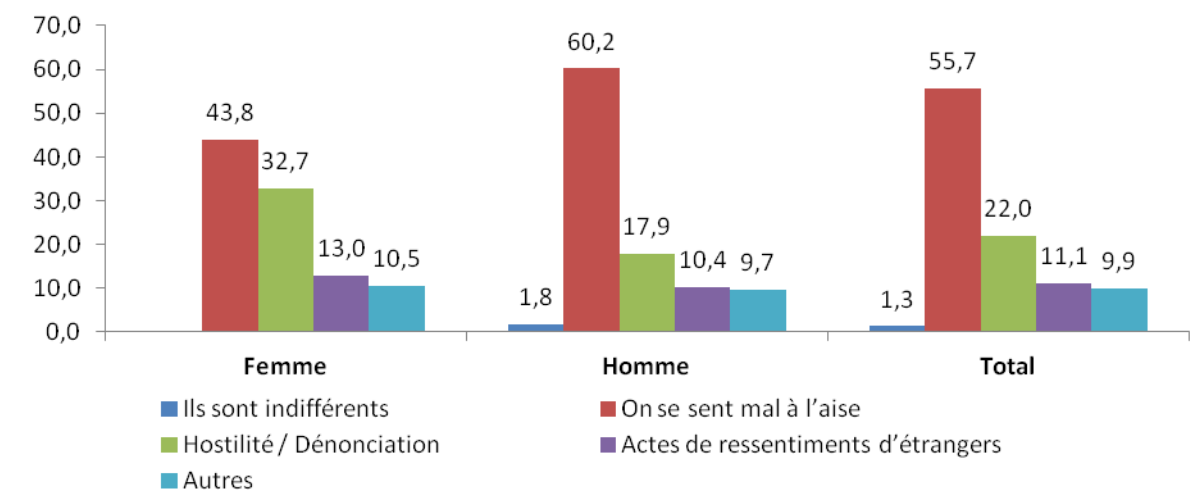


La perception des réfugiés de l'attitude des marocains, envers ces derniers, est jugée positive par 61,5% des réfugiés ayant un titre de séjour valide, 52,7% de ceux disposant d'un titre expiré et 44% des réfugiés sans titre de séjour au Maroc.

Se sentir mal à l'aise est la raison principale de l'attitude négative des Marocains envers les réfugiés

Parmi les 10,1% des réfugiés percevant une attitude négative des Marocains, 55,7% le justifient par le fait de se sentir mal à l'aise, 22,0% par l'hostilité/dénonciation, 11,1% par les actes de ressentiments d'étrangers et seulement 1,3% par l'indifférence.

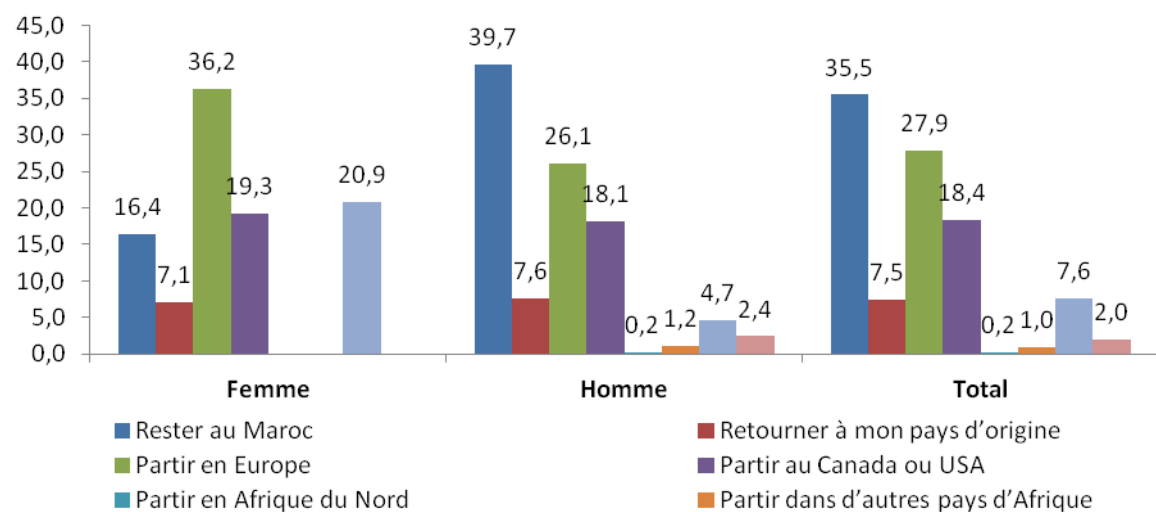
Graphique 119: Réfugiés selon les raisons de l'attitude négative des marocains et le sexe (%)



Intentions migratoires futures : Plus du tiers des réfugiés préfèrent rester au Maroc

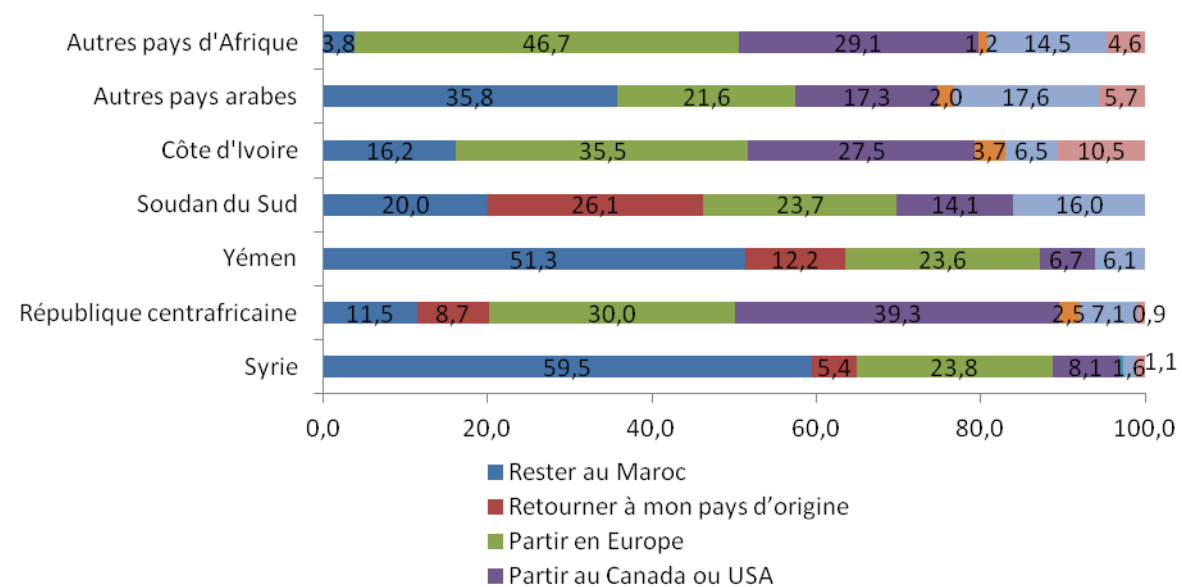
L'intention de rester au Maroc concerne plus du tiers des réfugiés (35,5%), 39,7% parmi les hommes et 16,7% parmi les femmes. Presque la moitié (46,3%) préfèrent partir en l'Europe ou au Canada/USA, 44,2% des hommes et 55,5% de femmes. Le retour au pays d'origine n'intéresse que 7,5% des réfugiés au Maroc, 7,6% parmi les hommes et 7,1% les femmes. Enfin, 3,2% ont l'intention de partir vers d'autres destinations en Afrique.

Graphique 120: Réfugiés selon l'intention migratoire future et le sexe (%)



Les intentions migratoires futures des réfugiés varient selon le pays d'origine. Les Arabes ont, le plus, exprimé l'intention de rester au Maroc avec, en particulier, 59,5% de Syriens et 51,3% de Yéménites.. Les Africains, par contre, ont surtout l'intention de partir en Europe notamment les Ivoiriens avec une part de 35,5% et les Centrafricains (30,0%). Le retour au pays d'origine intéresse le quart (26,1%) des ressortissants du Soudan du Sud, 12,2% de Yéménites, 8,7% de Centrafricains et 5,4% de Syriens.

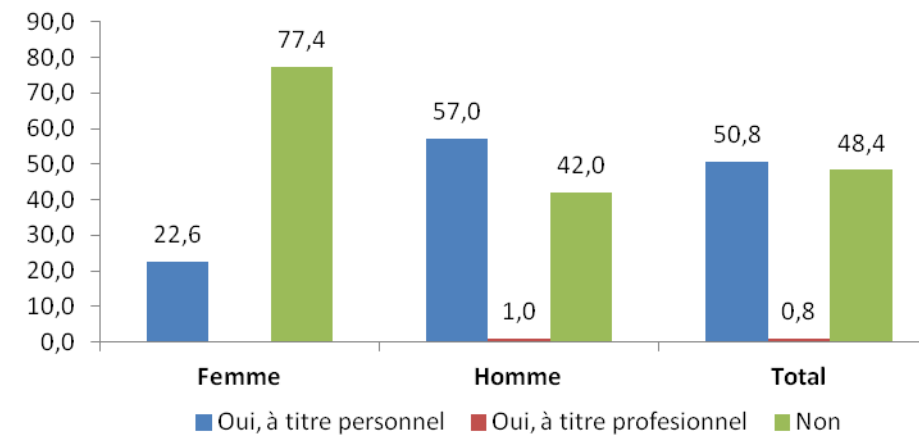
Graphique 121: Réfugiés selon l'intention migratoire future et le pays d'origine (%)



Plus de la moitié des réfugiés pratiquent une activité sportive

50,8% des réfugiés pratiquent du sport à titre personnel, plus d'hommes (57%) que de femmes (22,6%). Cependant, seulement 0,8% le font à titre professionnel.

Graphique 122: Réfugiés selon la pratique d'une activité sportive et le sexe (%)

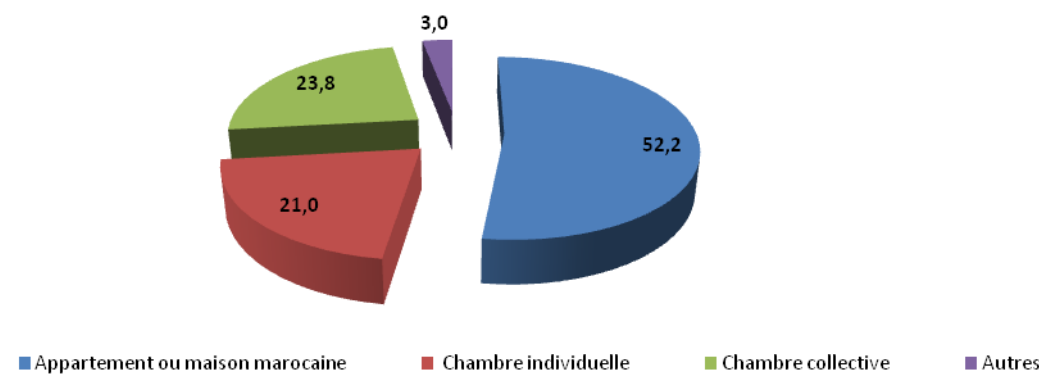


Chapitre 8 : Conditions d'habitation et difficultés d'accès au logement

Presque le quart des réfugiés habite une chambre collective

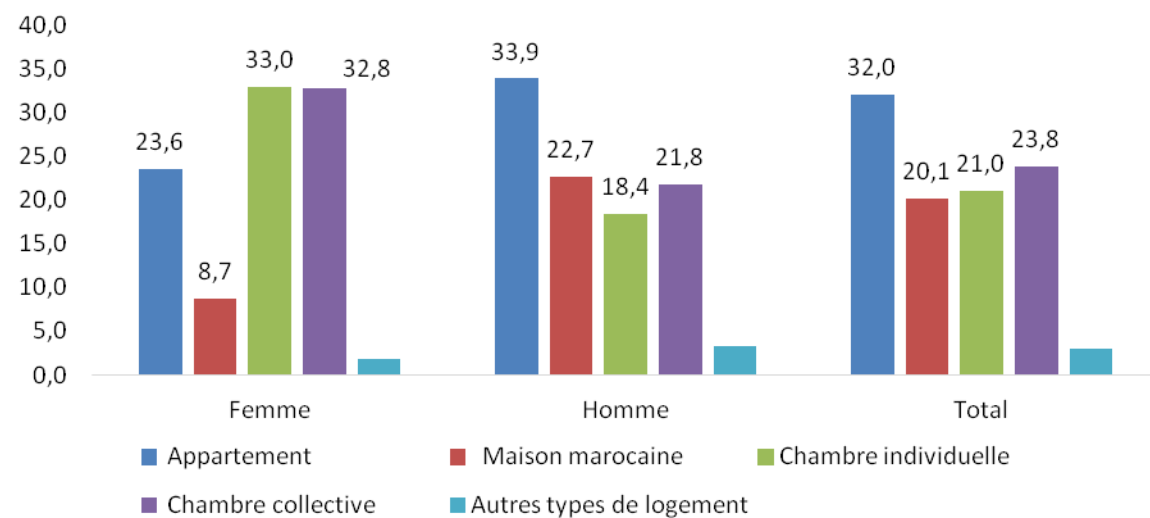
Plus de la moitié des réfugiés (52,2%) occupent des appartements ou des maisons marocaines, 21,0% une chambre individuelle et 23,8% une chambre collective.

Graphique 123: Répartition des réfugiés selon le type de logement occupé (%)



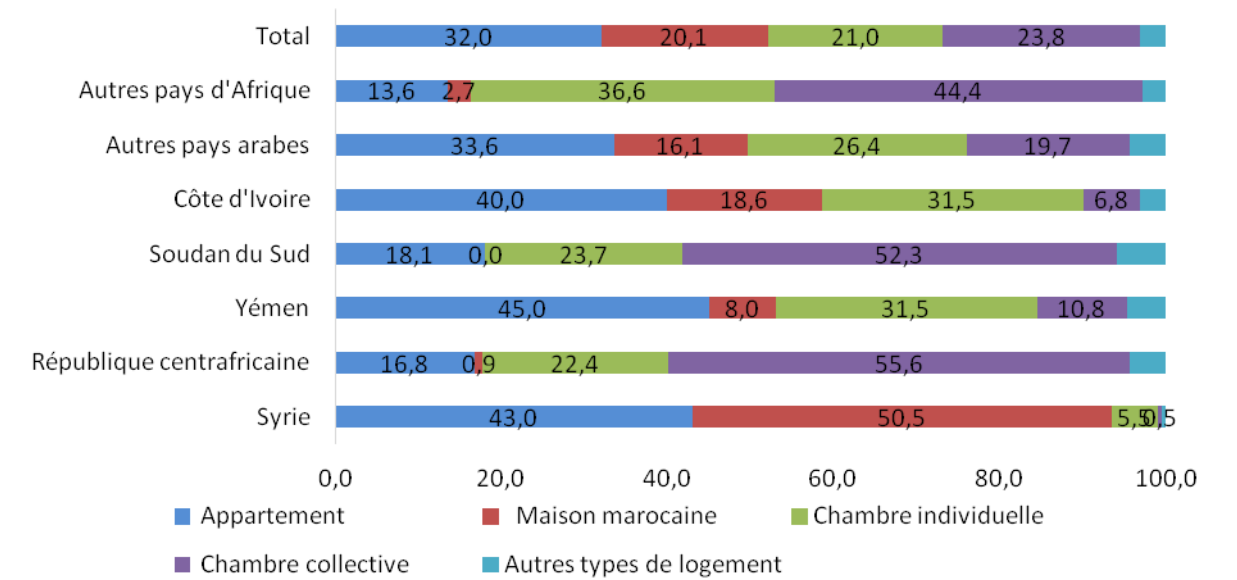
Selon le sexe, les appartements abritent relativement plus les hommes (33,9%) que les femmes (23,6%). Cette même tendance a été observée au niveau des maisons marocaines (22,7% parmi les hommes contre 8,7% parmi les femmes). En revanche, 32,8% des femmes occupent une chambre collective et 33% une chambre individuelle contre 21,8% et 18,4% respectivement pour les hommes.

Graphique 124: Répartition des réfugiés selon le type de logement occupé et le sexe(%)



Selon le pays d'origine, ce sont les Yéménites (45,0%), les Syriens (43,0%) et les Ivoiriens (40,0%) qui occupent le plus des appartements. Les maisons marocaines attirent en particulier les Syriens (50,5%). Les chambres collectives intéressent plus les réfugiés Centrafricains (55,6%), les Sud Soudanais (52,3%) et les ressortissants d'autres pays d'Afrique (44,4%).

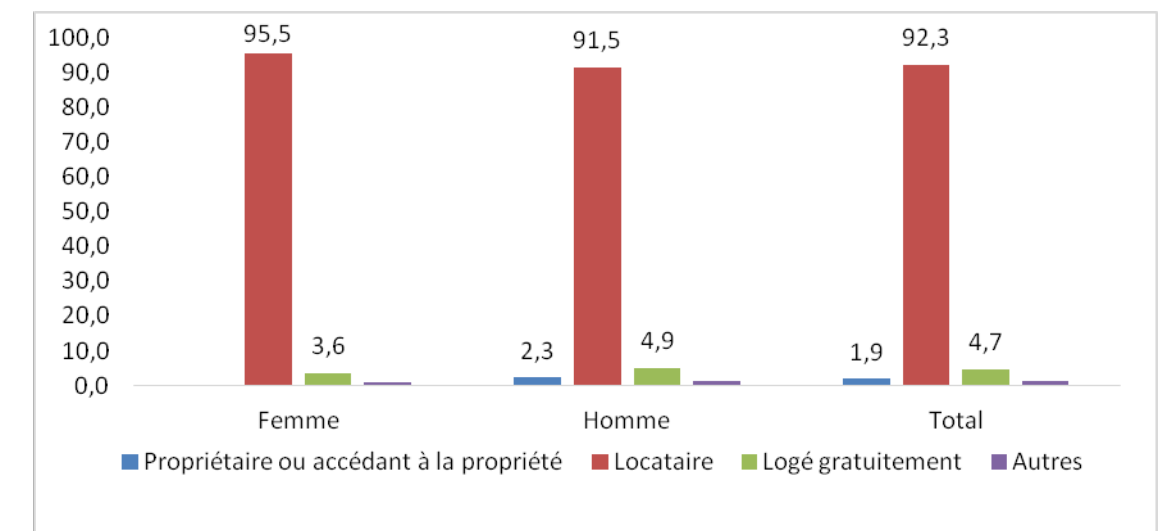
Graphique 125 : Répartition des réfugiés selon le type de logement et le pays d'origine (%)



La location est le statut d'occupation le plus fréquent

Presque la totalité des réfugiés (92,3%) sont locataires de leurs logements (95,5% parmi les femmes et 91,5% parmi les hommes), 4,7% sont logés gratuitement et seulement 1,9% des réfugiés sont propriétaires de leurs logements.

Graphique 126: Répartition des réfugiés selon le statut d'occupation du logement et le sexe (%)

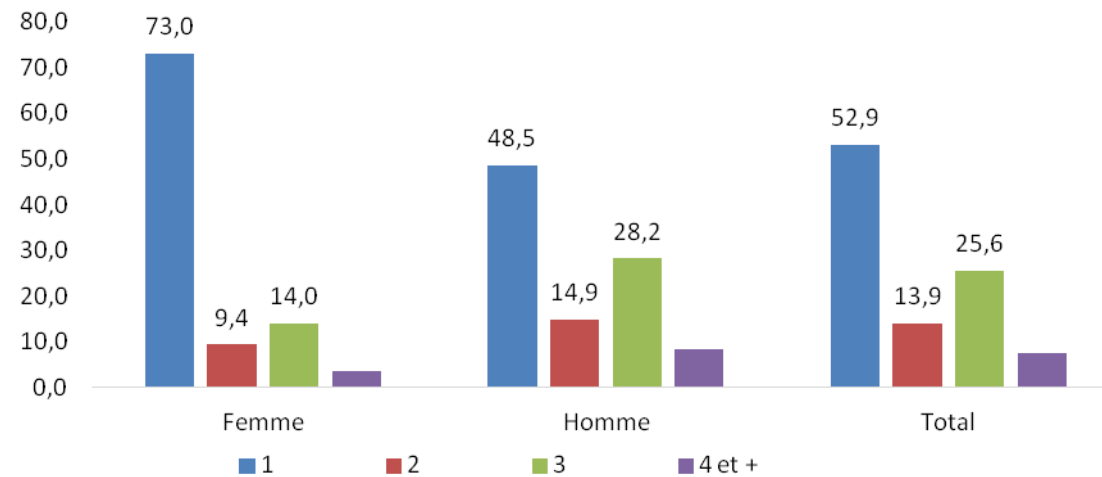


La location est le statut d'occupation dominant chez la quasi-totalité des réfugiés provenant de différents pays.

Le logement d'une seule pièce est le plus dominant

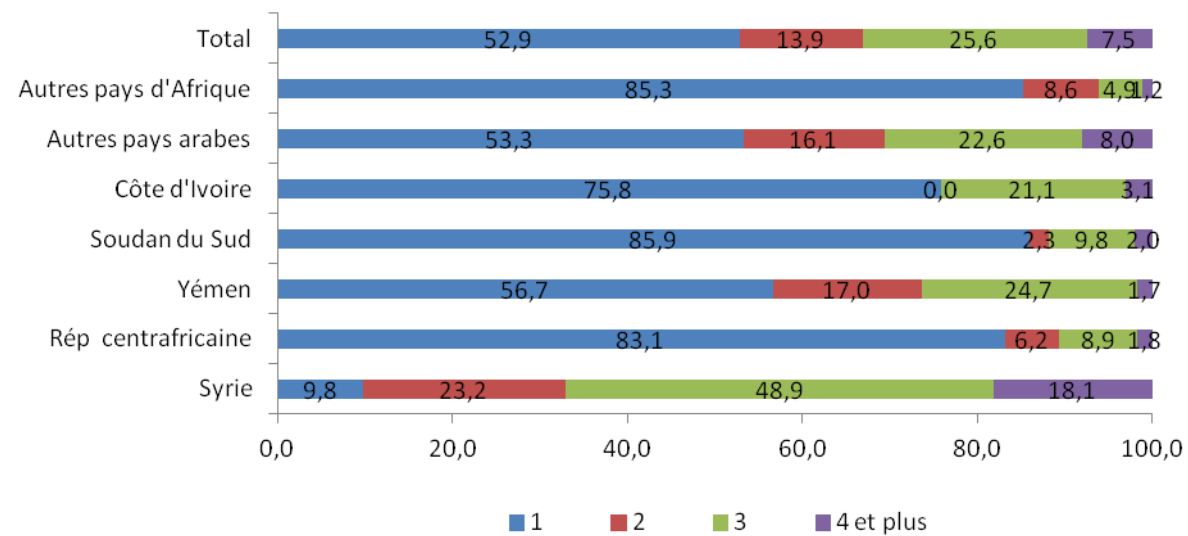
Plus de la moitié des réfugiés (52,9%) occupent des logements d'une seule pièce. Cette proportion est plus élevée chez les femmes (73%) que les hommes (48,5%). En revanche, les logements de 3 pièces sont relativement plus le fait des hommes (28,2%) que des femmes (14%).

Graphique 127: Répartition des réfugiés selon le nombre de pièces occupées et le sexe (%)



Selon le pays d'origine, 85,9% des réfugiés provenant du Soudan du Sud, 83,1% de la République Centrafricaine, 85,3% des pays d'Afrique et 75,8% de la Côte d'Ivoire occupent des logements d'une seule pièce. Par contre, presque la moitié des Syriens (48,9%) vivent dans des logements de 3 pièces et 18,1% dans un logement de plus de 4 pièces.

Graphique 128: Répartition des réfugiés selon le nombre de pièces occupées et le pays d'origine (%)

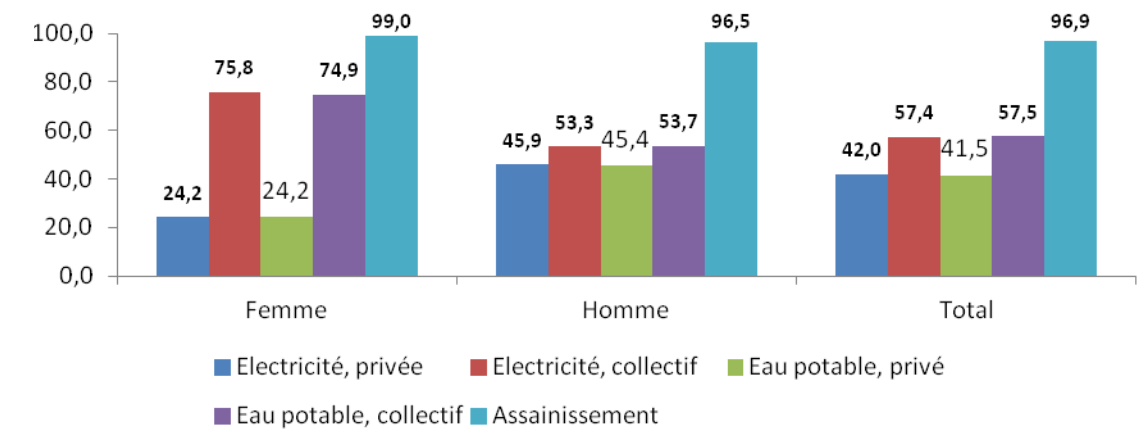


Accès quasi- généralisé aux services de base

La quasi-totalité des réfugiés occupent des logements reliés aux réseaux d'électricité, d'eau potable et d'assainissement avec respectivement 99,4%, 99% et 96,9%. Ce constat reste valable aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

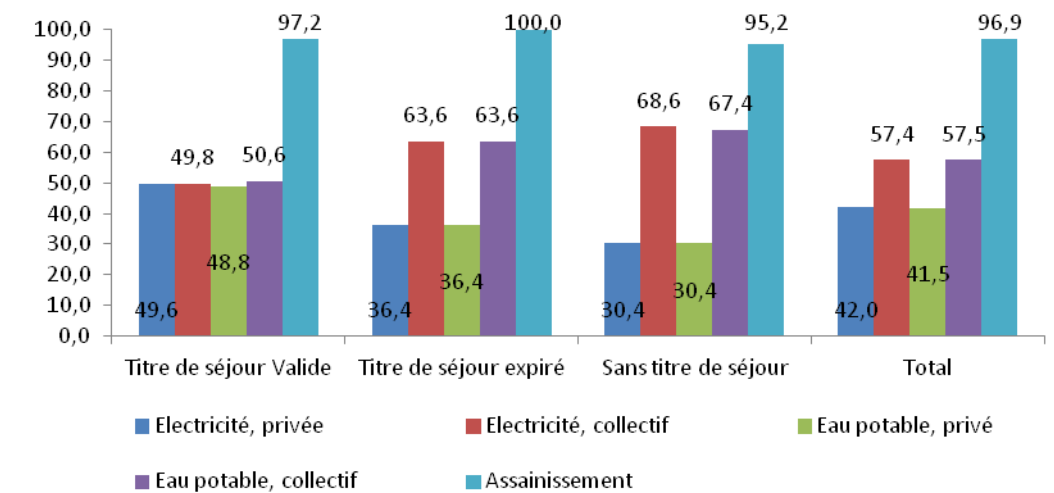
Plus de la moitié des réfugiés (57,5%) bénéficient de l'eau potable et de l'électricité à titre collectif, les femmes plus que les hommes.

Graphique 129: Répartition des réfugiés selon l'accès à l'électricité, eau et assainissement et le sexe(%)



Plus de 6 réfugiés sur 10 ne disposant pas de titre de séjour ou ayant un titre expiré, occupent des logements reliés à un compteur commun d'eau potable et d'électricité.

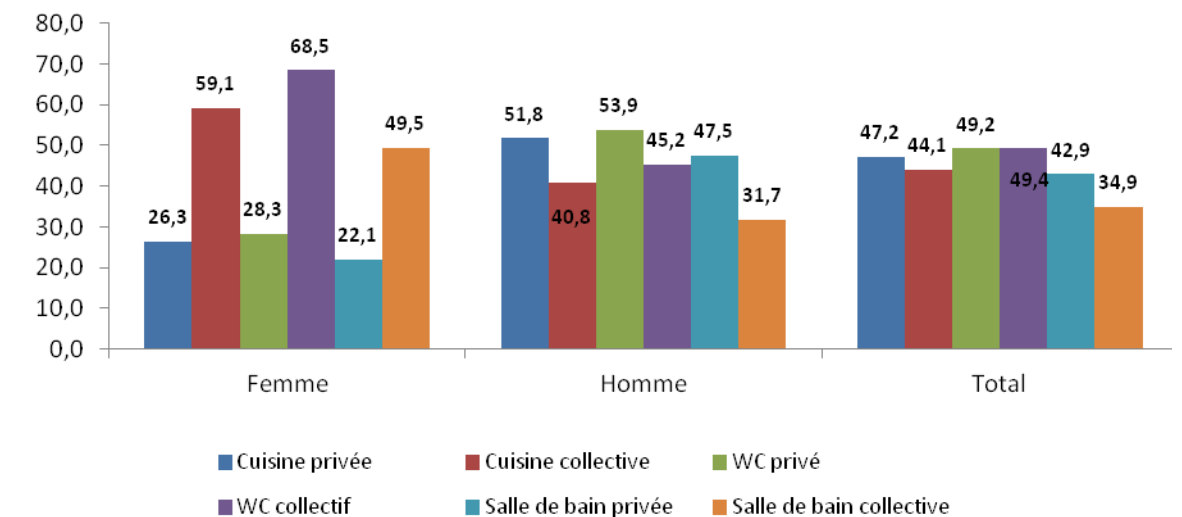
Graphique 130 : Répartition des réfugiés selon l'accès à l'électricité, eau et assainissement et le titre de séjour (%)



Accès des réfugiés aux équipements de base

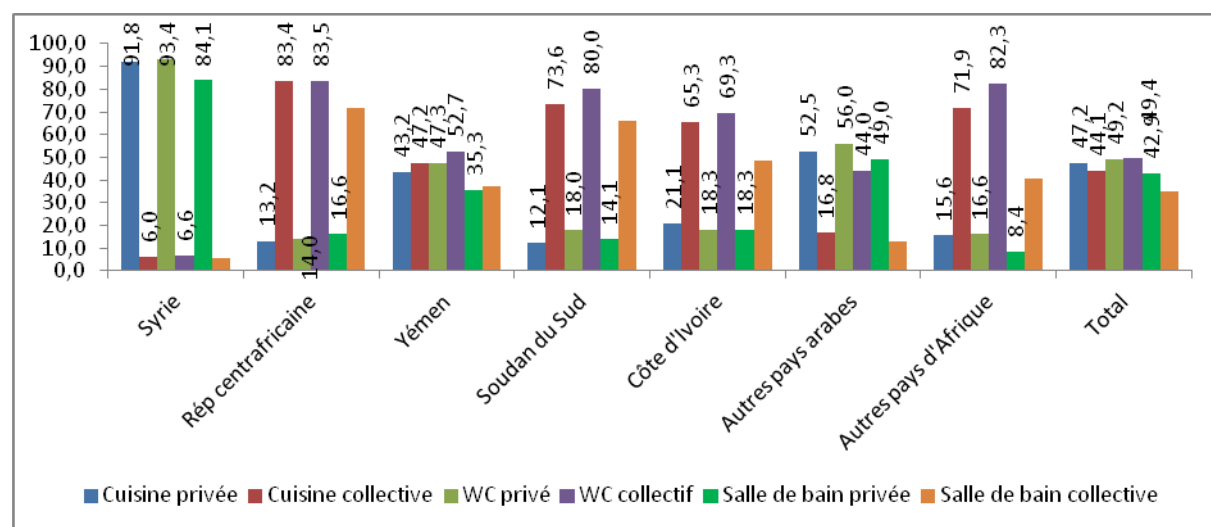
Plus de 9 réfugiés sur 10 (91,3%) occupent des logements disposant d'une cuisine (92,6% parmi les hommes et 85,4% parmi les femmes), 98,6% d'un cabinet d'aisance (W.C) et 77,8 % d'une salle de bain privée ou collective (79,2 pour les hommes et 71,6% pour les femmes).

Graphique 131 : Répartition des réfugiés selon les équipements de base et le sexe (%)



Les syriens bénéficient plus des équipements à titre privé, dans le sens où 91,8% d'entre eux disposent d'une cuisine privée, 93,4% d'un W.C privé et 84,1% d'une salle de bain privée.

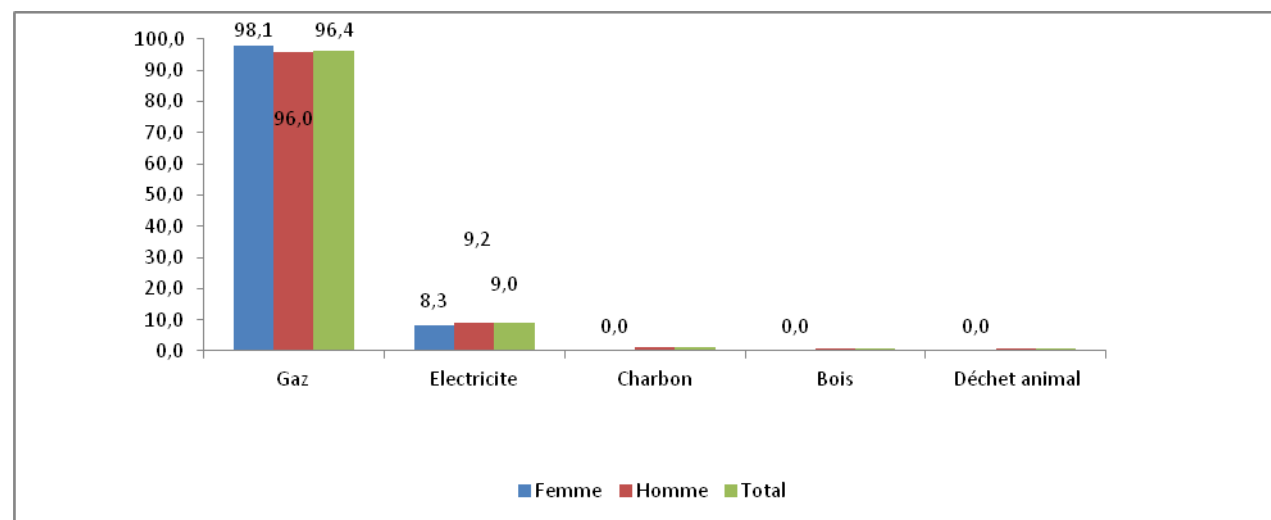
Graphique 132 : Répartition des réfugiés selon les équipements de base et le pays d'origine (%)



Le gaz est le moyen de cuisson le plus utilisé par la quasi-totalité des réfugiés

La quasi-totalité des réfugiés (96,4%) utilise le gaz comme énergie de cuisson, aussi bien par les hommes (96,0%) que les femmes (98,1%). L'électricité est utilisée par 9% des réfugiés (9,2% parmi les hommes et 8,3% parmi les femmes) et les autres modes d'énergie de cuisson (charbon, bois et déchets organiques) sont quasiment insignifiants.

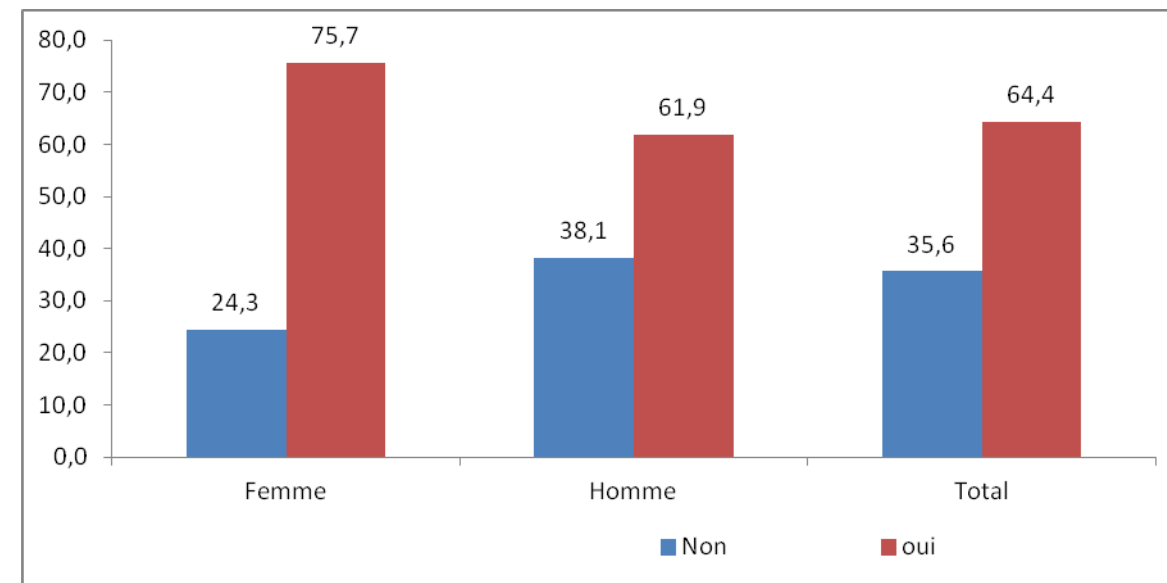
Graphique 133: Répartition des réfugiés selon le mode de cuisson utilisé et le sexe (%)



Plus de 6 réfugiés sur 10 déclarent avoir des difficultés pour accéder au logement

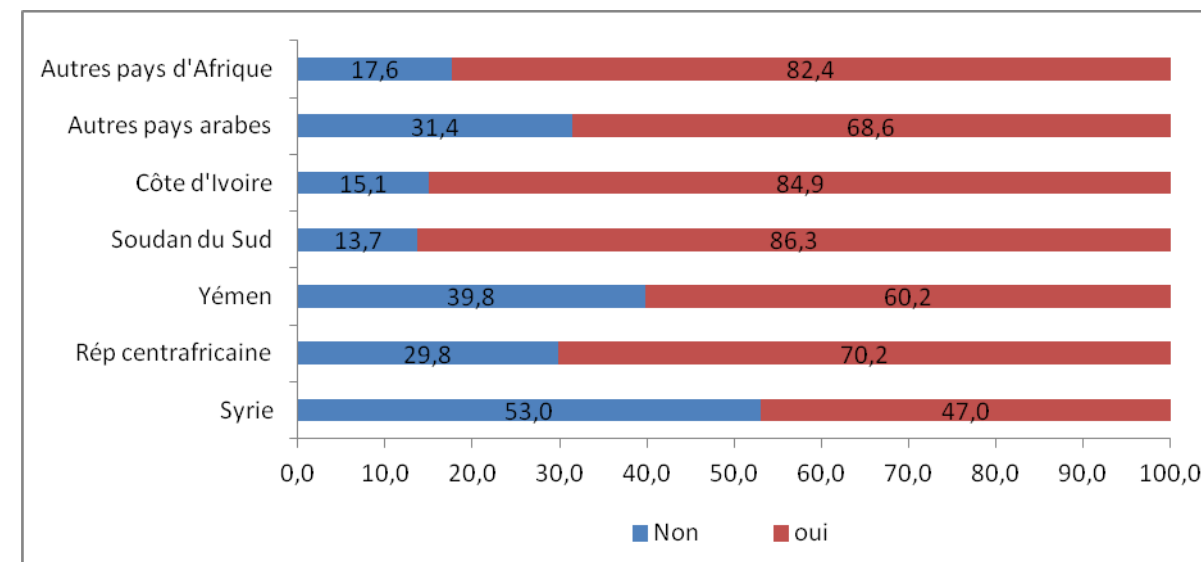
Accéder au logement présente des difficultés pour 64,4% des réfugiés au Maroc, les femmes, avec une part de 75,7%, relativement plus que les hommes (61,9%).

Graphique 134 : Répartition des réfugiés selon la difficulté d'accès au logement et le sexe (%)



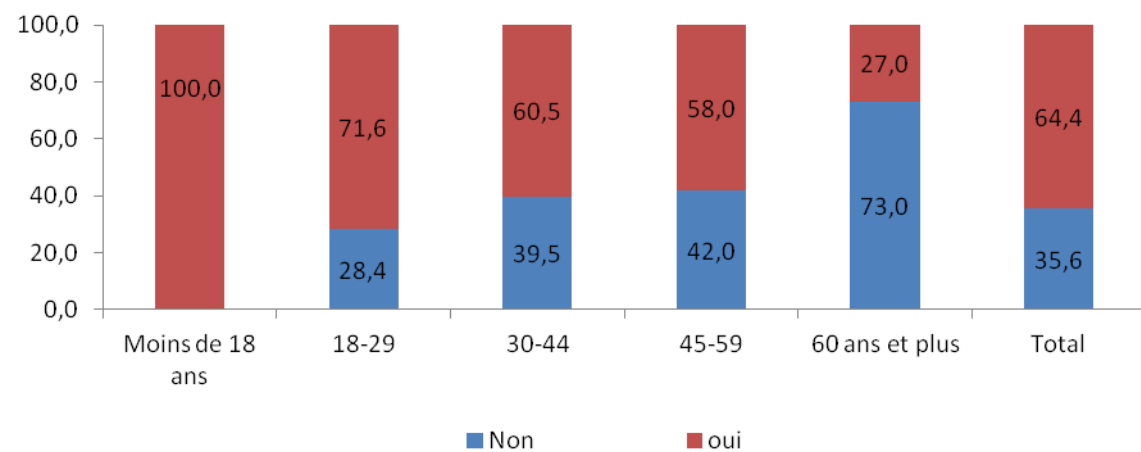
Si, plus de la moitié des Syriens (53,0%) et environ 4 Yéménites sur 10 (39,8%) déclarent accéder au logement sans difficultés, 86,3% des Sud Soudanais, 84,9% des Ivoiriens et 70,2% des Centrafricains déclarent par contre avoir rencontrer quelques difficultés pour accéder au logement.

Graphique 135 : Répartition des réfugiés selon la difficulté d'accès au logement, et le pays d'origine(%)



Selon l'âge, presque tous les réfugiés âgés de moins de 18 ans et 71,6% de ceux âgés de 18 à 29 ans rencontrent des difficultés pour accéder à un logement, contre seulement 27% parmi les réfugiés âgés de 60 ans et plus.

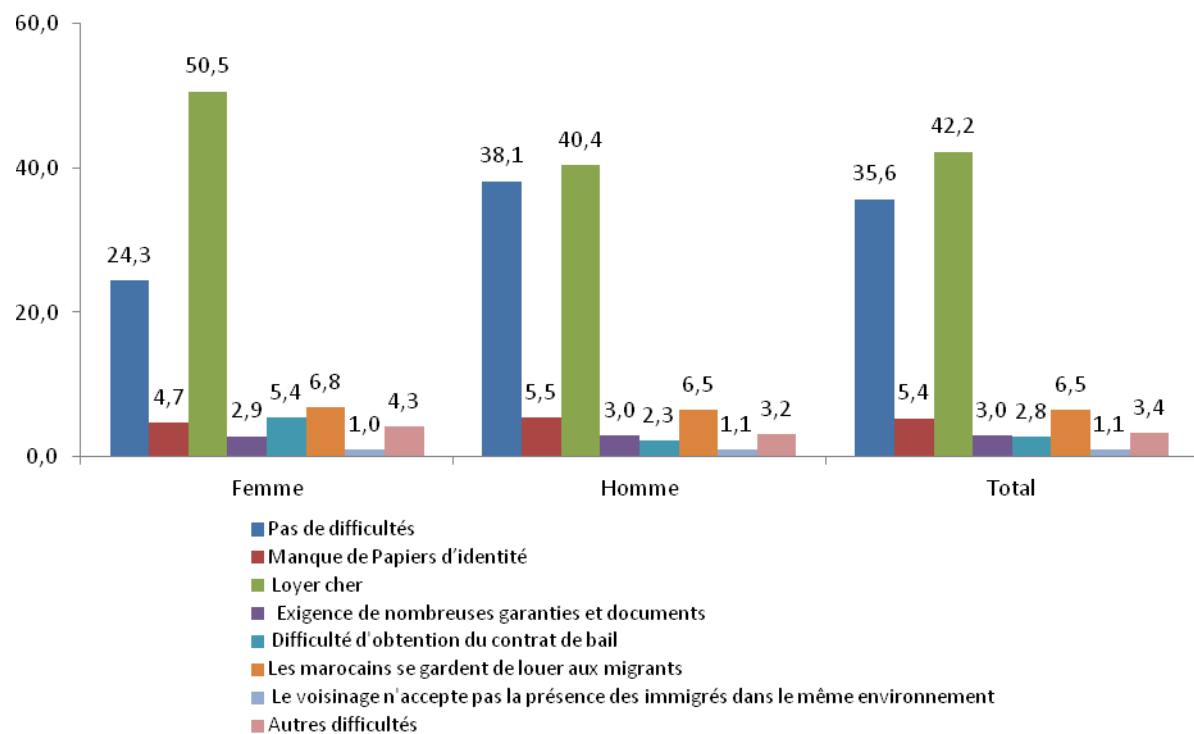
Graphique 136: Répartition des réfugiés selon la difficulté d'accès au Logement et l'âge (%)



La cherté du loyer est la principale difficulté rencontrée par les réfugiés pour accéder au logement

La cherté du loyer est déclarée comme étant la principale difficulté d'accès au logement avec une part de 42,2% des réfugiés, les femmes, avec 50,5%, plus que les hommes (40,4%). Ce facteur est cité par 55,7% des Sud Soudanais, 48,5% d'Ivoiriens, 46,7% de Yéménites et 46,7% de Centrafricains.

Graphique 137: Réfugiés selon le type de difficultés d'accès au logement et le sexe (%)



Annexe : Aspects méthodologiques

Introduction

Le Haut Commissariat au Plan a réalisé une Enquête sur la Situation Socioéconomique des Réfugiés au Maroc, en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) au Maroc et ce en novembre-décembre 2022.

Les principaux objectifs de cette opération consistent à :

- Collecter des données sur les caractéristiques sociodémographiques de la population des réfugiés et de leurs ménages;
- Appréhender les données sur la sécurité et la documentation des réfugiés ;
- Mesurer le niveau d'intégration socio-économique des réfugiés (situation sur le marché du travail, les sources de revenu...) ;
- Appréhender le niveau et les conditions de vie de la communauté des réfugiés ;
- Collecter des données sur l'accès des réfugiés aux services sociaux (Santé, Education/Formation, Protection Sociale, ...) ;
- Analyser les perceptions des réfugiées sur le vivre ensemble et l'inclusion et sur les violences sexuelles basées sur le genre ;
- Analyser les conditions d'habitation des réfugiés.

Unités d'observation

L'enquête a ciblé un échantillon représentatif des réfugiés au Maroc. Les unités d'observation sont constituées des ménages de réfugiés. Ainsi, au niveau de chaque ménage échantillon, le chef du ménage âgé de 15 ans et plus est la personne de référence qui a été sollicitée pour répondre aux questions contenues dans le questionnaire de l'enquête.

Les réfugiés concernés par cette enquête sont essentiellement en provenance de l'Afrique Subsaharienne mais aussi de tous les autres pays d'origine (syriens, libyens, irakiens, soudanais et autres), vivant en ménages ordinaires ou non.

Il y a lieu de rappeler que selon le HCR, un réfugié est défini comme étant une « personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; (...) ». Article 1A de la Convention de Genève 1951.

Base de sondage et champs de l'enquête

L'Enquête a ciblé un échantillon représentatif des différentes catégories de réfugiés, au sens du HCR, selon le pays d'origine, la ville de résidence, l'âge, le sexe et le niveau scolaire.

La base de sondage qui a été utilisée pour la sélection de cet échantillon représentatif de réfugiés est constituée de l'ensemble des réfugiés qui se trouvent, à la veille de l'enquête, sur le territoire marocain. Une liste exhaustive et actualisée de cette population est établie par l'UNHCR sous forme d'une base de données comportant toutes les informations à même d'appliquer les outils méthodologiques d'échantillonnage et de permettre le choix d'un échantillon représentatif de cette population.

Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon de l'enquête sur les réfugiés au Maroc est fixée à 600 ménages. Cette taille, qui tient compte à la fois des exigences en matière de précision des estimations et des considérations d'ordre financier et logistique, est jugée suffisante pour fournir des résultats avec une précision acceptable. Elle est suffisante pour estimer toute proportion de l'ordre de 1% et plus avec une marge d'erreur relative ne dépassant pas 10%.

Méthode d'échantillonnage

Le tirage de l'échantillon de cette enquête a été effectué selon les principes du sondage aléatoire stratifié. Les strates sont constituées par le croisement des critères portant sur le pays d'origine, la ville de résidence au Maroc, le sexe, l'âge, et le niveau scolaire du chef de ménage.

L'allocation de la taille de l'échantillon selon les strates est effectuée proportionnellement au poids de chacune d'elles en termes d'effectif de réfugiés.

Collecte des données

La collecte des données a été menée en combinant le mode de collecte par interview direct en face à face et par téléphone, assistée par support informatique en utilisant des tablettes. Elle a été effectuée sur le terrain durant les mois de novembre et décembre 2022 et a mobilisé un staff restreint d'enquêteurs et superviseurs.

La collecte sur le terrain a menée en collaboration avec l'UNHCR au Maroc. L'UNHCR a assisté les équipes du HCP, notamment en sensibilisant les Réfugiés pour faciliter le contact avec les enquêteurs. Pour faciliter la collecte des données sur le terrain, le HCP a fait appel à certaines Associations œuvrant dans ce domaine pour apporter au personnel de collecte mobilisé un appui logistique leur permettant d'identifier et d'accéder aisément, au niveau de chacune des villes, aux personnes retenues dans l'échantillon en respectant les caractéristiques fixées comme variables de contrôle (nationalité, sexe et ville...).

Analyse des données

Les résultats de l'enquête ont été ventilés et analysés selon le sexe, l'âge, la nationalité ou pays d'origine et parfois selon la disponibilité du titre de séjour.

Tableau 138: Répartition du nombre de ménages réfugiés au Maroc selon la base de sondage et l'échantillon

Pays d'origine	Base	Structure	Echantillon
Syrie	1714	32%	191
Centrafrique	1025	19%	115
Yémen	887	16%	99
Soudan du Sud	433	8%	48
Côte d'Ivoire	243	5%	27
Palestine	207	4%	23
Cameroun	151	3%	17
Soudan	127	2%	14
RDC	108	2%	12
Sénégal	108	2%	12
Guinée	102	2%	12
Irak	69	1%	8
Eretria	41	1%	5
Mali	39	1%	5
Libye	21	0%	2
Somalie	19	0%	2
Nigéria	16	0%	2
Congo	9	0%	1
Algérie	8	0%	1
Afghanistan	7	0%	1
Mauritanie	7	0%	1
Pakistan	5	0%	1
Total	5378	100,00%	600

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية



المندوبية السامية للتخطيط

ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | ⵙⵓⵔⵉⵎⵓⵙ

HAUT-COMMISSARIAT AU PLAN



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés